

Démarche	: Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Organisme	: Bureau des concours financiers de l'Etat

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention DETR et DSIL. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

- La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions.

- La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :
1^o Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2^o Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3^o Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4^o Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5^o Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6^o Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions. L'instruction est centralisée en préfecture de département.

Au cours de l'instruction de votre dossier, vous serez invités à répondre dans les meilleurs délais aux demandes de pièces complémentaires ou de précisions en ajoutant ou en modifiant les informations dans l'onglet « demande » de votre dossier afin d'en établir la complétude.

Votre demande dématérialisée de DETR-DSIL

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales et EPCI qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL. Votre demande sera automatiquement orientée vers le service instructeur compétent.

Les priorités et les modalités de dépôts des dossiers sont adaptés aux niveaux régional et

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL départemental.

Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, veuillez consulter l'instruction transmise par le représentant de l'État dans votre territoire.

Souhaitez-vous effectuer une nouvelle demande ou renouveler une demande précédente ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Déposer un nouveau dossier
- Renouveler une demande déjà déposée AVEC mise à jour des pièces du dossier
- Renouveler une demande déjà déposée SANS mise à jour des pièces du dossier

Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement

Ce numéro est le numéro qui vous a été attribué lors du premier dépôt du dossier. Il permettra à votre instructeur de reprendre les pièces précédemment déposées.

1. Informations sur le porteur de projet

1.a Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Commune
- Circonscription de Wallis-et-Futuna
- EPCI à fiscalité propre
- Pôle d'équilibre territorial et rural
- Syndicat de communes
- Syndicat mixte

Code SIREN ou INSEE du demandeur

Si vous êtes une commune : merci d'indiquer votre code INSEE ;

Pour tous les autres porteurs de projet (EPCI, syndicats, etc.) : merci d'indiquer votre code SIREN.

Département ou collectivité du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - Ain
- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

06 - Alpes-Maritimes

07 - Ardèche

08 - Ardennes

09 - Ariège

10 - Aube

11 - Aude

12 - Aveyron

13 - Bouches-du-Rhône

14 - Calvados

15 - Cantal

16 - Charente

17 - Charente-Maritime

18 - Cher

19 - Corrèze

2A - Corse-du-Sud

2B - Haute-Corse

21 - Côte-d'Or

22 - Côtes-d'Armor

23 - Creuse

24 - Dordogne

25 - Doubs

26 - Drôme

27 - Eure

28 - Eure-et-Loir

29 - Finistère

30 - Gard

31 - Haute-Garonne

32 - Gers

33 - Gironde

34 - Hérault

35 - Ille-et-Vilaine

36 - Indre

37 - Indre-et-Loire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 39 - Jura
- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42 - Loire
- 43 - Haute-Loire
- 44 - Loire-Atlantique
- 45 - Loiret
- 46 - Lot
- 47 - Lot-et-Garonne
- 48 - Lozère
- 49 - Maine-et-Loire
- 50 - Manche
- 51 - Marne
- 52 - Haute-Marne
- 53 - Mayenne
- 54 - Meurthe-et-Moselle
- 55 - Meuse
- 56 - Morbihan
- 57 - Moselle
- 58 - Nièvre
- 59 - Nord
- 60 - Oise
- 61 - Orne
- 62 - Pas-de-Calais
- 63 - Puy-de-Dôme
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 65 - Hautes-Pyrénées
- 66 - Pyrénées-Orientales
- 67 - Bas-Rhin
- 68 - Haut-Rhin
- 69 - Rhône
- 70 - Haute-Saône
- 71 - Saône-et-Loire
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 73 - Savoie
- 74 - Haute-Savoie
- 75 - Paris
- 76 - Seine-Maritime
- 77 - Seine-et-Marne
- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 81 - Tarn
- 82 - Tarn-et-Garonne
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 91 - Essonne
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val-d'Oise
- 971 - Guadeloupe
- 972 - Martinique
- 973 - Guyane
- 974 - La Réunion
- 975 - Saint-Pierre-et-Miquelon
- 976 - Mayotte
- 986 - Wallis-et-Futuna
- 987 - Polynésie française
- 988 - Nouvelle-Calédonie

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL **Arrondissements (début)**

Arrondissement du demandeur (01 - Ain)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - Ain - arrondissement de Belley
- 01 - Ain - arrondissement de Bourg-en-Bresse
- 01 - Ain - arrondissement de Gex
- 01 - Ain - arrondissement de Nantua

Arrondissement du demandeur (02 - Aisne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 02 - Aisne - arrondissement de Château-Thierry
- 02 - Aisne - arrondissement de Laon
- 02 - Aisne - arrondissement de Saint-Quentin
- 02 - Aisne - arrondissement de Soissons
- 02 - Aisne - arrondissement de Vervins

Arrondissement du demandeur (03 - Allier)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 03 - Allier - arrondissement de Montluçon
- 03 - Allier - arrondissement de Moulins
- 03 - Allier - arrondissement de Vichy

Arrondissement du demandeur (04 - Alpes-de-Haute-Provence)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Barcelonnette
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Castellane
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier

Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon
- 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap

Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse
- 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Nice

Arrondissement du demandeur (07 - Ardèche)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 07 - Ardèche - arrondissement de Largentière
- 07 - Ardèche - arrondissement de Privas
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (08 - Ardennes)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 08 - Ardennes - arrondissement de Charleville-Mézières
- 08 - Ardennes - arrondissement de Rethel
- 08 - Ardennes - arrondissement de Sedan
- 08 - Ardennes - arrondissement de Vouziers

Arrondissement du demandeur (09 - Ariège)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 09 - Ariège - arrondissement de Foix
- 09 - Ariège - arrondissement de Pamiers
- 09 - Ariège - arrondissement de Saint-Girons

Arrondissement du demandeur (10 - Aube)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 10 - Aube - arrondissement de Bar-sur-Aube
- 10 - Aube - arrondissement de Nogent-sur-Seine
- 10 - Aube - arrondissement de Troyes

Arrondissement du demandeur (11 - Aude)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 11 - Aude - arrondissement de Carcassonne
- 11 - Aude - arrondissement de Limoux
- 11 - Aude - arrondissement de Narbonne

Arrondissement du demandeur (12 - Aveyron)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 12 - Aveyron - arrondissement de Millau
- 12 - Aveyron - arrondissement de Rodez
- 12 - Aveyron - arrondissement de Villefranche-de-Rouergue

Arrondissement du demandeur (13 - Bouches-du-Rhône)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Aix-en-Provence
- 13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Arles
- 13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Marseille
- 13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Istres

Arrondissement du demandeur (14 - Calvados)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 14 - Calvados - arrondissement de Bayeux
- 14 - Calvados - arrondissement de Caen
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

14 - Calvados - arrondissement de Vire

Arrondissement du demandeur (15 - Cantal)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

15 - Cantal - arrondissement de Aurillac

15 - Cantal - arrondissement de Mauriac

15 - Cantal - arrondissement de Saint-Flour

Arrondissement du demandeur (16 - Charente)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

16 - Charente - arrondissement de Angoulême

16 - Charente - arrondissement de Cognac

16 - Charente - arrondissement de Confolens

Arrondissement du demandeur (17 - Charente-Maritime)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

17 - Charente-Maritime - arrondissement de Jonzac

17 - Charente-Maritime - arrondissement de Rochefort

17 - Charente-Maritime - arrondissement de La Rochelle

17 - Charente-Maritime - arrondissement de Saintes

17 - Charente-Maritime - arrondissement de Saint-Jean-d'Angély

Arrondissement du demandeur (18 - Cher)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

18 - Cher - arrondissement de Bourges

18 - Cher - arrondissement de Saint-Amand-Montrond

18 - Cher - arrondissement de Vierzon

Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde

19 - Corrèze - arrondissement de Tulle

19 - Corrèze - arrondissement de Ussel

Arrondissement du demandeur (2A - Corse-du-Sud)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2A - Corse-du-Sud - arrondissement de Ajaccio

2A - Corse-du-Sud - arrondissement de Sartène

Arrondissement du demandeur (2B - Haute-Corse)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2B - Haute-Corse - arrondissement de Bastia

2B - Haute-Corse - arrondissement de Corte

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (21 - Côte-d'Or)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

21 - Côte-d'Or - arrondissement de Beaune

21 - Côte-d'Or - arrondissement de Dijon

21 - Côte-d'Or - arrondissement de Montbard

Arrondissement du demandeur (22 - Côtes-d'Armor)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Dinan

22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Guingamp

22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Lannion

22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Saint-Brieuc

Arrondissement du demandeur (23 - Creuse)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

23 - Creuse - arrondissement de Aubusson

23 - Creuse - arrondissement de Guéret

Arrondissement du demandeur (24 - Dordogne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

24 - Dordogne - arrondissement de Bergerac

24 - Dordogne - arrondissement de Nontron

24 - Dordogne - arrondissement de Périgueux

24 - Dordogne - arrondissement de Sarlat-la-Canéda

Arrondissement du demandeur (25 - Doubs)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

25 - Doubs - arrondissement de Besançon

25 - Doubs - arrondissement de Montbéliard

25 - Doubs - arrondissement de Pontarlier

Arrondissement du demandeur (26 - Drôme)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

26 - Drôme - arrondissement de Die

26 - Drôme - arrondissement de Nyons

26 - Drôme - arrondissement de Valence

Arrondissement du demandeur (27 - Eure)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

27 - Eure - arrondissement de Les Andelys

27 - Eure - arrondissement de Bernay

27 - Eure - arrondissement de Évreux

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (28 - Eure-et-Loir)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Chartres
- 28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Châteaudun
- 28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Dreux
- 28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Nogent-le-Rotrou

Arrondissement du demandeur (29 - Finistère)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 29 - Finistère - arrondissement de Brest
- 29 - Finistère - arrondissement de Châteaulin
- 29 - Finistère - arrondissement de Morlaix
- 29 - Finistère - arrondissement de Quimper

Arrondissement du demandeur (30 - Gard)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 30 - Gard - arrondissement de Alès
- 30 - Gard - arrondissement de Nîmes
- 30 - Gard - arrondissement de Le Vigan

Arrondissement du demandeur (31 - Haute-Garonne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 31 - Haute-Garonne - arrondissement de Muret
- 31 - Haute-Garonne - arrondissement de Saint-Gaudens
- 31 - Haute-Garonne - arrondissement de Toulouse

Arrondissement du demandeur (32 - Gers)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 32 - Gers - arrondissement de Auch
- 32 - Gers - arrondissement de Condom
- 32 - Gers - arrondissement de Mirande

Arrondissement du demandeur (33 - Gironde)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 33 - Gironde - arrondissement de Blaye
- 33 - Gironde - arrondissement de Bordeaux
- 33 - Gironde - arrondissement de Langon
- 33 - Gironde - arrondissement de Lesparre-Médoc
- 33 - Gironde - arrondissement de Libourne
- 33 - Gironde - arrondissement de Arcachon

Arrondissement du demandeur (34 - Hérault)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 34 - Hérault - arrondissement de Béziers 34 - Hérault - arrondissement de Lodève 34 - Hérault - arrondissement de Montpellier**Arrondissement du demandeur (35 - Ille-et-Vilaine)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Fougères-Vitré 35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Redon 35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Rennes 35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Saint-Malo**Arrondissement du demandeur (36 - Indre)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 36 - Indre - arrondissement de Le Blanc 36 - Indre - arrondissement de Châteauroux 36 - Indre - arrondissement de La Châtre 36 - Indre - arrondissement de Issoudun**Arrondissement du demandeur (37 - Indre-et-Loire)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Chinon 37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Tours 37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Loches**Arrondissement du demandeur (38 - Isère)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 38 - Isère - arrondissement de Grenoble 38 - Isère - arrondissement de La Tour-du-Pin 38 - Isère - arrondissement de Vienne**Arrondissement du demandeur (39 - Jura)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 39 - Jura - arrondissement de Dole 39 - Jura - arrondissement de Lons-le-Saunier 39 - Jura - arrondissement de Saint-Claude**Arrondissement du demandeur (40 - Landes)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 40 - Landes - arrondissement de Dax 40 - Landes - arrondissement de Mont-de-Marsan**Arrondissement du demandeur (41 - Loir-et-Cher)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 41 - Loir-et-Cher - arrondissement de Vendôme
- 41 - Loir-et-Cher - arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Arrondissement du demandeur (42 - Loire)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 42 - Loire - arrondissement de Montbrison
- 42 - Loire - arrondissement de Roanne
- 42 - Loire - arrondissement de Saint-Étienne

Arrondissement du demandeur (43 - Haute-Loire)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 43 - Haute-Loire - arrondissement de Brioude
- 43 - Haute-Loire - arrondissement de Le Puy-en-Velay
- 43 - Haute-Loire - arrondissement de Yssingeaux

Arrondissement du demandeur (44 - Loire-Atlantique)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Nantes
- 44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Saint-Nazaire
- 44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Arrondissement du demandeur (45 - Loiret)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 45 - Loiret - arrondissement de Montargis
- 45 - Loiret - arrondissement de Orléans
- 45 - Loiret - arrondissement de Pithiviers

Arrondissement du demandeur (46 - Lot)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 46 - Lot - arrondissement de Cahors
- 46 - Lot - arrondissement de Figeac
- 46 - Lot - arrondissement de Gourdon

Arrondissement du demandeur (47 - Lot-et-Garonne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Agen
- 47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Marmande
- 47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
- 47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Nérac

Arrondissement du demandeur (48 - Lozère)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 48 - Lozère - arrondissement de Florac
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (49 - Maine-et-Loire)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Angers
- 49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Cholet
- 49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Saumur
- 49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Segré

Arrondissement du demandeur (50 - Manche)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 50 - Manche - arrondissement de Avranches
- 50 - Manche - arrondissement de Cherbourg
- 50 - Manche - arrondissement de Coutances
- 50 - Manche - arrondissement de Saint-Lô

Arrondissement du demandeur (51 - Marne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 51 - Marne - arrondissement de Châlons-en-Champagne
- 51 - Marne - arrondissement de Épernay
- 51 - Marne - arrondissement de Reims
- 51 - Marne - arrondissement de Vitry-le-François

Arrondissement du demandeur (52 - Haute-Marne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont
- 52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres
- 52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier

Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier
- 53 - Mayenne - arrondissement de Laval
- 53 - Mayenne - arrondissement de Mayenne

Arrondissement du demandeur (54 - Meurthe-et-Moselle)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Briey
- 54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Lunéville
- 54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Nancy
- 54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Toul

Arrondissement du demandeur (55 - Meuse)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

55 - Meuse - arrondissement de Commercy

55 - Meuse - arrondissement de Verdun

Arrondissement du demandeur (56 - Morbihan)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

56 - Morbihan - arrondissement de Lorient

56 - Morbihan - arrondissement de Pontivy

56 - Morbihan - arrondissement de Vannes

Arrondissement du demandeur (57 - Moselle)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

57 - Moselle - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

57 - Moselle - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins

57 - Moselle - arrondissement de Sarreguemines

57 - Moselle - arrondissement de Thionville

57 - Moselle - arrondissement de Metz

Arrondissement du demandeur (58 - Nièvre)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

58 - Nièvre - arrondissement de Château-Chinon (Ville)

58 - Nièvre - arrondissement de Clamecy

58 - Nièvre - arrondissement de Nevers

58 - Nièvre - arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire

Arrondissement du demandeur (59 - Nord)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

59 - Nord - arrondissement de Avesnes-sur-Helpe

59 - Nord - arrondissement de Cambrai

59 - Nord - arrondissement de Douai

59 - Nord - arrondissement de Dunkerque

59 - Nord - arrondissement de Lille

59 - Nord - arrondissement de Valenciennes

Arrondissement du demandeur (60 - Oise)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

60 - Oise - arrondissement de Beauvais

60 - Oise - arrondissement de Clermont

60 - Oise - arrondissement de Compiègne

60 - Oise - arrondissement de Senlis

Arrondissement du demandeur (61 - Orne)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 61 - Orne - arrondissement de Alençon
- 61 - Orne - arrondissement de Argentan
- 61 - Orne - arrondissement de Mortagne-au-Perche

Arrondissement du demandeur (62 - Pas-de-Calais)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Arras
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Béthune
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Boulogne-sur-Mer
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Montreuil
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Saint-Omer
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Calais
- 62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Lens

Arrondissement du demandeur (63 - Puy-de-Dôme)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Ambert
- 63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Clermont-Ferrand
- 63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Issoire
- 63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Riom
- 63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Thiers

Arrondissement du demandeur (64 - Pyrénées-Atlantiques)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 64 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Bayonne
- 64 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Oloron-Sainte-Marie
- 64 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Pau

Arrondissement du demandeur (65 - Hautes-Pyrénées)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Argelès-Gazost
- 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Bagnères-de-Bigorre
- 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Tarbes

Arrondissement du demandeur (66 - Pyrénées-Orientales)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Céret
- 66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Perpignan
- 66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Prades

Arrondissement du demandeur (67 - Bas-Rhin)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Molsheim
- 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Saverne
- 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Sélestat-Erstein
- 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Strasbourg

Arrondissement du demandeur (68 - Haut-Rhin)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 68 - Haut-Rhin - arrondissement de Altkirch
- 68 - Haut-Rhin - arrondissement de Colmar-Ribeauvillé
- 68 - Haut-Rhin - arrondissement de Mulhouse
- 68 - Haut-Rhin - arrondissement de Thann-Guebwiller

Arrondissement du demandeur (69 - Rhône)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 69 - Rhône - arrondissement de Lyon
- 69 - Rhône - arrondissement de Villefranche-sur-Saône

Arrondissement du demandeur (70 - Haute-Saône)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 70 - Haute-Saône - arrondissement de Lure
- 70 - Haute-Saône - arrondissement de Vesoul

Arrondissement du demandeur (71 - Saône-et-Loire)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Autun
- 71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Chalon-sur-Saône
- 71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Charolles
- 71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Louhans
- 71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Mâcon

Arrondissement du demandeur (72 - Sarthe)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 72 - Sarthe - arrondissement de La Flèche
- 72 - Sarthe - arrondissement de Mamers
- 72 - Sarthe - arrondissement de Le Mans

Arrondissement du demandeur (73 - Savoie)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 73 - Savoie - arrondissement de Albertville
- 73 - Savoie - arrondissement de Chambéry
- 73 - Savoie - arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (74 - Haute-Savoie)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 74 - Haute-Savoie - arrondissement de Annecy
- 74 - Haute-Savoie - arrondissement de Bonneville
- 74 - Haute-Savoie - arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- 74 - Haute-Savoie - arrondissement de Thonon-les-Bains

Arrondissement du demandeur (76 - Seine-Maritime)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 76 - Seine-Maritime - arrondissement de Dieppe
- 76 - Seine-Maritime - arrondissement de Le Havre
- 76 - Seine-Maritime - arrondissement de Rouen

Arrondissement du demandeur (77 - Seine-et-Marne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Meaux
- 77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Melun
- 77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Provins
- 77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Fontainebleau
- 77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Torcy

Arrondissement du demandeur (78 - Yvelines)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 78 - Yvelines - arrondissement de Mantes-la-Jolie
- 78 - Yvelines - arrondissement de Rambouillet
- 78 - Yvelines - arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
- 78 - Yvelines - arrondissement de Versailles

Arrondissement du demandeur (79 - Deux-Sèvres)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Bressuire
- 79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Niort
- 79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Parthenay

Arrondissement du demandeur (80 - Somme)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 80 - Somme - arrondissement de Abbeville
- 80 - Somme - arrondissement de Amiens
- 80 - Somme - arrondissement de Montdidier
- 80 - Somme - arrondissement de Péronne

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (81 - Tarn)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

81 - Tarn - arrondissement de Albi

81 - Tarn - arrondissement de Castres

Arrondissement du demandeur (82 - Tarn-et-Garonne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

82 - Tarn-et-Garonne - arrondissement de Castelsarrasin

82 - Tarn-et-Garonne - arrondissement de Montauban

Arrondissement du demandeur (83 - Var)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

83 - Var - arrondissement de Draguignan

83 - Var - arrondissement de Toulon

83 - Var - arrondissement de Brignoles

Arrondissement du demandeur (84 - Vaucluse)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

84 - Vaucluse - arrondissement de Apt

84 - Vaucluse - arrondissement de Avignon

84 - Vaucluse - arrondissement de Carpentras

Arrondissement du demandeur (85 - Vendée)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

85 - Vendée - arrondissement de Fontenay-le-Comte

85 - Vendée - arrondissement de La Roche-sur-Yon

85 - Vendée - arrondissement de Les Sables-d'Olonne

Arrondissement du demandeur (86 - Vienne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

86 - Vienne - arrondissement de Châtellerault

86 - Vienne - arrondissement de Montmorillon

86 - Vienne - arrondissement de Poitiers

Arrondissement du demandeur (87 - Haute-Vienne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

87 - Haute-Vienne - arrondissement de Bellac

87 - Haute-Vienne - arrondissement de Limoges

87 - Haute-Vienne - arrondissement de Rochechouart

Arrondissement du demandeur (88 - Vosges)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

88 - Vosges - arrondissement de Épinal

88 - Vosges - arrondissement de Neufchâteau

88 - Vosges - arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Arrondissement du demandeur (89 - Yonne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

89 - Yonne - arrondissement de Auxerre

89 - Yonne - arrondissement de Avallon

89 - Yonne - arrondissement de Sens

Arrondissement du demandeur (91 - Essonne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

91 - Essonne - arrondissement de Étampes

91 - Essonne - arrondissement de Évry

91 - Essonne - arrondissement de Palaiseau

Arrondissement du demandeur (92 - Hauts-de-Seine)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Antony

92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Nanterre

92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Boulogne-Billancourt

Arrondissement du demandeur (93 - Seine-Saint-Denis)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Bobigny

93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Le Raincy

93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Saint-Denis

Arrondissement du demandeur (94 - Val-de-Marne)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

94 - Val-de-Marne - arrondissement de Créteil

94 - Val-de-Marne - arrondissement de Nogent-sur-Marne

94 - Val-de-Marne - arrondissement de L'Haÿ-les-Roses

Arrondissement du demandeur (95 - Val-d'Oise)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

95 - Val-d'Oise - arrondissement de Argenteuil

95 - Val-d'Oise - arrondissement de Sarcelles

95 - Val-d'Oise - arrondissement de Pontoise

Arrondissement du demandeur (971 - Guadeloupe)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

971 - Guadeloupe - arrondissement de Basse-Terre

971 - Guadeloupe - arrondissement de Pointe-à-Pitre

Arrondissement du demandeur (972 - Martinique)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

972 - Martinique - arrondissement de Fort-de-France

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 972 - Martinique - arrondissement de La Trinité
- 972 - Martinique - arrondissement de Le Marin
- 972 - Martinique - arrondissement de Saint-Pierre

Arrondissement du demandeur (973 - Guyane)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 973 - Guyane - arrondissement de Cayenne
- 973 - Guyane - arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni

Arrondissement du demandeur (974 - La Réunion)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Denis
- 974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Pierre
- 974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Benoît
- 974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Paul

Subdivision administrative du demandeur (987 - Polynésie française)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Marquises
- 987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier
- 987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Sous-le-Vent
- 987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles du Vent
- 987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Australes

Province du demandeur (988 - Nouvelle-Calédonie)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 988 - Nouvelle-Calédonie - province des îles-Loyautés
- 988 - Nouvelle-Calédonie - province Nord
- 988 - Nouvelle-Calédonie - province Sud

Arrondissements (fin)

EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune

- 01 - Ain

0029999 - CC RIVES DE L'AIN - PAYS DE CERDON

0040350 - CC BUGEY SUD

0042497 - CC DOMBES SAONE VALLEE

0042935 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

0069193 - CC DE LA DOMBES

0070118 - CC VAL DE SAÔNE CENTRE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200071371 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE
- 200071751 - CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
- 240100610 - CC DE LA COTIERE A MONTLUEL
- 240100750 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX
- 240100800 - CC DE MIRIBEL ET DU PLATEAU
- 240100883 - CC DE LA PLAINE DE L'AIN
- 240100891 - CC TERRE VALSERHÔNE

02 - Aisne

- 200040426 - CC DU VAL DE L'OISE
- 200043495 - CA DU PAYS DE LAON
- 200071769 - CC PICARDIE DES CHÂTEAUX
- 200071785 - CA CHAUNY TERGNIER LA FÈRE
- 200071892 - CA DU SAINT QUENTINOIS
- 200071983 - CC DE LA THIÉRACHE SAMBRE ET OISE
- 200071991 - CC DE RETZ EN VALOIS
- 200072031 - CA DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY
- 240200444 - CC THIERACHE DU CENTRE
- 240200469 - CC DU PAYS DE LA SERRE
- 240200477 - GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION
- 240200493 - CC PAYS VERMANDOIS
- 240200501 - CC DU VAL DE L'AISNE
- 240200519 - CC DU CANTON D'OULCHY LE CHATEAU
- 240200576 - CC CHAMPAGNE PICARDE
- 240200584 - CC CANTON CHARLY SUR MARNE
- 240200592 - CC CHEMIN DES DAMES
- 240200600 - CC PAYS 3 RIVIERES
- 240200634 - CC DES PORTES DE LA THIERACHE

03 - Allier

- 200071082 - CA MONTLUÇON COMMUNAUTÉ
- 200071140 - CA MOULINS COMMUNAUTÉ
- 200071363 - CA VICHY COMMUNAUTÉ
- 200071389 - CC SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE
- 200071470 - CC ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200071512 - CC COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ

20300491 - CC DU PAYS DE LAPALISSE

20300558 - CC DU PAYS DE TRONCAIS

20300566 - CC DU VAL DE CHER

20300657 - CC DU PAYS D'HURIEL

04 - Alpes-de-Haute-Provence

200034700 - DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

200067437 - CA PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

200068625 - CC ALPES PROVENCE VERDON - SOURCES DE LUMIÈRE

200068765 - CC DU SISTERONNAIS BUËCH

200071025 - CC HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

200071033 - CC JABRON LURE VANÇON DURANCE

200072304 - CC VALLÉE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON

20400440 - CC PAYS FORCALQUIER ET MONTAGNE DE LURE

05 - Hautes-Alpes

200067320 - CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

200067445 - CC BUËCH-DÉVOLUY

200067452 - CC DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

200067742 - CC SERRE-PONÇON

200067825 - CA GAP-TALLARD-DURANCE

200068096 - CC CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

20500439 - CC BRIANCONNAIS

20500462 - CC DU PAYS DES ECRINS

06 - Alpes-Maritimes

200030195 - METROPOLE NICE COTE D'AZUR

200039857 - CA DU PAYS DE GRASSE

200039915 - CA DES PAYS DE LERINS

200039931 - CC ALPES D'AZUR

20600551 - CA DE LA RIVIERA

20600585 - CA DE SOPHIA ANTIPOLIS

20600593 - CC DU PAYS DES PAILLONS

07 - Ardèche

200016905 - CC DU PAYS DE LAMASTRE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200039824 - CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

200039832 - CC PAYS DES VANS EN CEVENNES

200041366 - CDC RHONE CRUSSOL

200041465 - CDC VAL EYRIEUX

200071405 - CC ARDECHE-RHONE-COIRON

200071413 - CA PRIVAS CENTRE ARDECHE

200072007 - CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE

200072015 - CA ANNONAY RHONE AGGLO

200073096 - ARCHE AGGLO

200073245 - CC DU BASSIN D'AUBENAS

240700302 - CC DU PAYS DE BEAUME DROBIE

240700617 - CC VAL DE LIGNE

240700716 - CC DU VAL D'AY

240700815 - CC DE BERG ET COIRON

240700864 - CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

08 - Ardennes

200041622 - CC ARDENNES THIÉRACHE

200041630 - ARDENNE MÉTROPOLE

200043156 - CC DU PAYS RETHÉLOIS

200067759 - CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE ET ARDENNE METROPOLE

240800821 - CC ARDENNES RIVES DE MEUSE

240800847 - CC DES PORTES DU LUXEMBOURG

240800862 - CC CRETES PREARDENNAISES

240800920 - CC DE L'ARGONNE ARDENNAISE

09 - Ariège

200044469 - CC DU PAYS DE MIREPOIX

200066223 - CC ARIZE LÈZE

200066231 - CC DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

200066363 - CC DE LA HAUTE ARIÈGE

200067791 - CA PAYS FOIX-VARILHES

200067940 - CC COUSERANS-PYRÉNÉES

240900431 - CC DU PAYS DE TARASCON

240900464 - CC PAYS OLMES



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 20000545 - CC DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE
- 20006716 - CC DU NOGENTAIS
- 20040137 - CC DES LACS DE CHAMPAGNE
- 20066892 - CC VENDEUVRE-SOULAINES
- 20069003 - CC DU BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE
- 20069250 - CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
- 20070126 - CC SEINE ET AUBE
- 20071041 - CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE
- 20071777 - CC ARCIS MAILLY RAMERUPT
- 21000223 - CC FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE
- 21000405 - CC REG BAR SUR AUBE
- 21000447 - CC DU PAYS D'OTHE
- 21000488 - CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON

11 - Aude

- 20035707 - CC PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE
- 20035715 - CA CARCASSONNE-AGGLO
- 20035855 - CC CASTELNAUDARY-LAURAGAIS AUDOIS
- 20035863 - CC DE LA RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS
- 20042463 - CC DE LA MONTAGNE NOIRE
- 20043776 - CC DES PYRÉNÉES AUDOISES
- 20071926 - CC DU LIMOUXIN
- 21100593 - CA LE GRAND NARBONNE

12 - Aveyron

- 20067064 - CC DÉCAZEVILLE COMMUNAUTÉ
- 20067155 - CC DU SAINT-AFRICAIN, ROQUEFORT, SEPT VALLONS
- 20067163 - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER
- 20067171 - CC AUBRAC, CARLADEZ ET VIADÈNE
- 20067478 - CC COMTAL, LOT ET TRUYÈRE
- 20068484 - CC DES CAUSSES À L'AUBRAC
- 20068831 - CC PAYS-SEGALI-COMMUNAUTE
- 20069383 - CC OUEST-AVEYRON-COMMUNAUTÉ
- 21200187 - CA DE RODEZ-AGGLOMÉRATION
- 21200542 - CC DU REQUISTANAIS

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

21200625 - CC PAYS RIGNACOIS

21200641 - CC CONQUES MARCILLAC

21200658 - CC DU PAYS DE SALARS

21200674 - CC PLATEAU DE MONTBAZENS

21200765 - CC DE LEVEZOU PARELOUP

21200807 - CC AVEYRON BAS SÉGALA VIAUR

21200906 - CC LARZAC ET VALLÉES

21200914 - CC DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN

13 - Bouches-du-Rhône

20035087 - CA TERRE DE PROVENCE

20054807 - METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

21300375 - CC DE LA VALLEE DES BAUX ET DES ALPILLES

21300417 - CA ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

14 - Calvados

20065563 - CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

20065589 - CC VAL ÈS DUNES

20065597 - CU CAEN LA MER

20066710 - CC CINGAL-SUISSE NORMANDE

20066728 - CC VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

20066801 - CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM

20066827 - CC DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE

20068799 - CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

20069516 - CC SEULLES TERRE ET MER

20069524 - CC PRÉ-BOCAGE INTERCOM

20069532 - CA LISIEUX NORMANDIE

21400415 - CC COEUR COTE FLEURIE

21400514 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALaise

21400555 - BAYEUX INTERCOM

21400860 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

21400878 - CC TERRE D'AUGE

15 - Cantal

20066637 - HAUTES TERRES COMMUNAUTE

20066660 - SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

241500230 - CA BASSIN D'AURILLAC

241500255 - CC PAYS GENTIANE

241500271 - CC DU PAYS DE MAURIAC

241501055 - CC SUMENE ARTENSE

241501089 - CC CERE ET GOUL EN CARLADES

241501139 - CC PAYS DE SALERS

16 - Charente

240029734 - CC DES 4 B

240043016 - CC VAL DE CHARENTE

240068914 - CC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PÉRIGORD

240070282 - CC LAVALETTE TUDE DRONNE

240070514 - CA DU GRAND COGNAC

240071827 - CA DU GRAND-ANGOULEME

240072023 - CC COEUR DE CHARENTE

240072049 - CC DE CHARENTE LIMOUSINE

241600303 - CC DU ROUILLACAIS

17 - Charente-Maritime

240036473 - SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

240041499 - CC AUNIS ATLANTIQUE

240041523 - CC DE LA HAUTE SAINTONGE

240041614 - CC AUNIS SUD

240041689 - VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

240041762 - CA ROCHEFORT OCEAN

241700434 - CA LA ROCHELLE

241700459 - CC ILE DE RE

241700517 - CC COEUR DE SAINTONGE

241700624 - CC ILE D'OLERON

241700632 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE

241700640 - CA ROYAN ATLANTIQUE

241700699 - CC DU BASSIN DE MARENNES

18 - Cher

240000933 - CC SAULDRE ET SOLOGNE

240007177 - CC DU PAYS DE NERONDES

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200027076 - CC ARNON BOISCHAUT CHER
- 200032514 - CC BERRY LOIRE VAUVISE
- 200036135 - CC CŒUR DE FRANCE
- 200049484 - CC BERRY GRAND SUD
- 200066330 - CC TERRES DU HAUT BERRY
- 200069227 - CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE
- 200070571 - CC CŒUR DE BERRY
- 200090561 - CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- 21800374 - CC DE LA SEPTAINE
- 21800424 - CC DU DUNOIS
- 21800432 - CC DES TROIS PROVINCES
- 21800457 - CC FERCHER
- 21800507 - CA BOURGES PLUS

19 - Corrèze

- 200043172 - CA DU BASSIN DE BRIVE
- 200066603 - CC DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR
- 200066645 - COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
- 200066744 - CC HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE
- 200066751 - COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE
- 200066769 - COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN
- 21900133 - CC DE VENTADOUR EGLETONS MONEDIERES
- 21927201 - CA TULLE AGGLO
- 21927243 - CC DU PAYS D'UZERCHE

21 - Côte-d'Or

- 200000925 - CC DE LA PLAINE DIJONNAISE
- 200006682 - CA BEAUNE CHAGNY NOLAY
- 20039055 - CC OUCHE ET MONTAGNE
- 20039063 - CC FORETS, SEINE ET SUZON
- 200069540 - CC NORGE ET TILLE
- 200070894 - CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-ST-GEORGES
- 200070902 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE
- 200070910 - CC TILLE ET VENELLE
- 200071017 - CC DES TERRES D'AUXOIS



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200071207 - CC DE POUILLY EN AUXOIS / BLIGNY SUR OUCHE

200072825 - CC MIREBELLOIS ET FONTENOIS

2100154 - CC DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

2100410 - DIJON MÉTROPOLE

2101434 - CC DU PAYS CHATILLONNAIS

2101442 - CC DE SAULIEU-MORVAN

2101459 - CC DU PAYS D'ALESIA ET DE LA SEINE

2101491 - CC DU MONTBARDOS

2101509 - CC RIVES DE SAÔNE

22 - Côtes-d'Armor

200065928 - LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

200067460 - LOUDEAC COMMUNAUTE-BRETAGNE CENTRE

200067981 - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

200068989 - DINAN AGGLOMERATION

200069086 - LEFF ARMOR COMMUNAUTE

200069391 - LAMBALLE TERRE ET MER

200069409 - SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

22000715 - CC KREIZ-BREIZH

23 - Creuse

20034825 - CA DU GRAND GUERET

20041556 - CC LES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

20044014 - CC CREUSE GRAND SUD

20067189 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE SUD OUEST

20067544 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE

20067593 - CC MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAIN

2300135 - CC DU PAYS SOSTRANIEN

2320000 - CC BÉNÉVENT-GRAND-BOURG

2320109 - CC DU PAYS DUNOIS

24 - Dordogne

20027217 - CC SARLAT PERIGORD NOIR

20034197 - CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

20034833 - CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD

20040095 - CC ISLE, VERN, SALEMBORE EN PÉRIGORD

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200040392 - CA LE GRAND PERIGUEUX
- 200040400 - CC DU PERIGORD RIBERACOIS
- 200040830 - CC DU PAYS DE FÉNELON
- 200040889 - CC PORTE SUD PERIGORD
- 200041051 - CC VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORêt BESSÈDE
- 200041150 - CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR
- 200041168 - CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME
- 200041440 - CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD
- 200041572 - CC DRONNE ET BELLE
- 200069094 - CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD
- 200070647 - CA BERGERACOISE
- 200071819 - CC DU PERIGORD NONTRONNAIS
- 24200752 - CC PERIGORD-LIMOUSIN
- 242400935 - CC DU PAYS DE SAINT AULAYE
- 242401024 - CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD

25 - Doubs

- 200023075 - CC DU PAYS DE MAICHE
- 200065647 - PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION
- 200068070 - CC LOUE LISON
- 200068294 - CC DES DEUX VALLÉES VERTES
- 200069565 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS
- 242500320 - CC ENTRE DOUBS ET LOUE
- 242500338 - CC DU GRAND PONTARLIER
- 242500361 - GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
- 242504116 - CC DU VAL DE MORTEAU
- 242504181 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS
- 242504355 - CC DU PLATEAU DE RUSSEY
- 242504371 - CC DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE
- 242504447 - CC DOUBS BAUMOIS
- 242504488 - CC ALTITUDE 800
- 242504496 - CC DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DE DRUGEON

26 - Drôme

- 200040459 - CA MONTELIMAR-AGGLOMERATION



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200040509 - CC DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS COEUR DE DRÔME

200042901 - CC DRÔME SUD PROVENCE

200067767 - CC DU ROYANS-VERCORS

200068229 - CC DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

200068781 - CA VALENCE ROMANS AGGLO

242600252 - CC DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE

242600492 - CC DIEULEFIT - BOURDEAUX

242600534 - CC DU DIOIS

27 - Eure

200065787 - CC DE PONT AUDEMER / VAL DE RISLE

200066017 - CC LIEUVIN PAYS D'AUGE

200066405 - CC ROUMOIS SEINE

200066413 - CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

200066462 - CC INTERCO NORMANDIE SUD EURE

200070142 - CC LYONS ANDELLE

200071454 - CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

200071843 - CC DU VEXIN NORMAND

200072312 - CA SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

200089456 - CA SEINE-EURE

242700276 - CC DE CONCHES EN OUCHE

242700607 - CC DU PAYS DU NEUBOURG

28 - Eure-et-Loir

200006971 - CC DU PERCHE

200033181 - CA DE CHARTRES METROPOLE

200040277 - CA DU PAYS DE DREUX

200058360 - CC ENTRE BEAUCE ET PERCHE

200069912 - CC FORÊTS DU PERCHE

200069953 - CC DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-DE-FRANCE

200069961 - CC GRAND CHÂTEAUDUN

200070159 - CC COEUR DE BEAUCE

200070167 - CC TERRES DE PERCHE

242852465 - CC BONNEVALAIS

29 - Finistère

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200067072 - CC HAUT-LEON COMMUNAUTE
- 200067197 - CC MONTS D'ARREE COMMUNAUTE
- 200067247 - CC PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY
- 200068120 - CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
- 242900074 - CC DU PAYS D'IROISE
- 242900314 - BREST METROPOLE
- 242900553 - CC DU PAYS DES ABERS
- 242900561 - CC DE HAUTE CORNOUAILLE
- 242900629 - CC CAP SIZUN-POINTE DU RAZ
- 242900645 - DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ
- 242900660 - CC DU PAYS FOUESNANTAIIS
- 242900694 - CA QUIMPERLE COMMUNAUTE
- 242900702 - CC DU PAYS BIGOUDEN SUD
- 242900710 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN
- 242900744 - CC POHER COMMUNAUTE
- 242900751 - CC PAYS DE LANDIVISIAU
- 242900769 - CONCARNEAU-CORNOUAILLE AGGLOMERATION
- 242900793 - COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES
- 242900801 - CA DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS
- 242900835 - CA MORLAIX-COMMUNAUTE

2A - Corse-du-Sud

- 200038958 - CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO
- 200040764 - CC DU SUD CORSE
- 200067049 - CC SPELUNCA-LIAMONE
- 242000495 - CC DE L'ALTA ROCCA
- 242000503 - CC CELAVU-PRUNELLI
- 242010056 - CA DU PAYS AJACCEN
- 242010130 - CC DU SARTENAIS VALINCO

2B - Haute-Corse

- 200015162 - CC DE L'ORIENTE
- 200033827 - CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
- 200034205 - CC DE LA COSTA VERDE
- 200036499 - CC DE MARANA-GOLO

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200073104 - CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE

200073120 - CC NEBBIU-CONCA D'ORO

200073138 - CC PASQUALE PAOLI

200073252 - CC CASTAGNICCIA- CASINCA

20000354 - CA DE BASTIA

2020071 - CC DU CENTRE CORSE

2020105 - CC DE CALVI BALAGNE

30 - Gard

200034379 - CC PAYS D'UZES

200034411 - CC DU PIEMONTE CEVENOL

200034601 - CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES

200034692 - CA DU GARD RHODANIEN

200035129 - CC CÈZE CÉVENNES

200066918 - CA ALES AGGLOMERATION

203000270 - CC DU PAYS VIGANAIS

203000296 - CC PAYS DE SOMMIERES

203000569 - CC DU RHÔNY VISTRE VIDOURLE

203000585 - CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

203000593 - CC DE PETITE CAMARGUE

203000643 - CA DE NIMES METROPOLE

203000650 - CC TERRE DE CAMARGUE

203000684 - CC DU PONT DU GARD

31 - Haute-Garonne

200034957 - CC DU FRONTONNAIS

200066819 - CC DU VOLVESTRE

200068641 - CA LE MURETAIN AGGLO

200068807 - CC DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS

200068815 - CC COEUR DE GARONNE

200071298 - CC DES TERRES DU LAURAGAIS

200071314 - CC DES HAUTS TOLOSANS

200072635 - CC PYRÉNÉES HAUT GARONNAISES

200072643 - CC COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES

200073146 - CC CAGIRE GARONNE SALAT

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

3100567 - CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

3100633 - CA DU SICOVAL

3100732 - CC DES COTEAUX DU GIROU

3100773 - CC VAL'AÏGO

3100781 - CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN

3100815 - CC DES COTEAUX BELLEVUE

32 - Gers

0023620 - CC DE LA GASCOGNE TOLOUSAINNE

0034726 - CC BASTIDES DE LOMAGNE

0035632 - ARMAGNAC ADOUR

0035756 - ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

0042372 - CC DES CÔTEAUX ARRATS GIMONE

0066926 - CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE

0072320 - CC VAL DE GERS

3200391 - CC LA LOMAGNE GERSOISE

3200409 - CC LE BAS ARMAGNAC

3200417 - CC TENAREZE

3200425 - CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE

3200458 - CC DU GRAND ARMAGNAC

3200508 - CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS

3200599 - CC SAVES

3200607 - CC D'ARTAGNAN DE FEZENSAC

33 - Gironde

0023794 - CC DE BLAYE

0035533 - CC DU GRAND ST-EMILIONNAIS

0043974 - CC DU SUD GIRONDE

0043982 - CC DU BAZADAIS

0044394 - CC DU REOLAIS SUD GIRONDE

0069581 - CC CONVERGENCE GARONNE

0069599 - CC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

0069995 - CC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE

0070092 - CA DU LIBOURNAIS

0070720 - CC MEDOC ATLANTIQUE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 23300563 - CA BASSIN D'ARCACHON SUD POLE ATLANTIQUE
- 23300811 - CC L'ESTUAIRE
- 23301165 - CC JALLE-EAU BOURDE
- 23301181 - CC LATITUDE NORD GIRONDE
- 23301215 - CC DU CREONNAIS
- 23301223 - GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES
- 23301249 - CC LES RIVES DE LA LAURENCE
- 23301264 - CC DE MONTESQUIEU
- 23301355 - CC DES COTEAUX BORDELAIS
- 23301371 - CC DU PAYS FOYEN
- 23301389 - CC MEDULLIENNE
- 23301397 - CC DU FRONSADAIS
- 23301405 - CC DU VAL DE L'EYRE
- 23301439 - CC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MER
- 23301447 - CC MEDOC ESTUAIRE
- 23301454 - CC CASTILLON PUJOLS
- 23301504 - CA DU BASSIN D'ARCACHON NORD

34 - Hérault

- 200017341 - CC LODEVOIS ET LARZAC
- 20022986 - CC DU GRAND PIC SAINT-LOUP
- 20042646 - GRAND ORB CC EN LANGUEDOC
- 20042653 - CC SUD-HÉRAULT
- 20066348 - CC DU MINERVOIS AU CAROUX
- 20066355 - SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
- 20071058 - CC LES AVANT-MONTS
- 23400017 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
- 23400355 - CC DU CLERMONTAIS
- 23400470 - CA DU PAYS DE L'OR
- 23400488 - CC LA DOMITIENNE
- 23400520 - CA LUNEL AGGLO
- 23400694 - CC VALLEE DE L'HERAULT
- 23400736 - CC DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES
- 23400769 - CA DE BEZIERS MEDITERRANEE



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

35 - Ille-et-Vilaine

- 200038990 - CC SAINT MEEN MONTAUBAN
- 200039022 - CA VITRE COMMUNAUTE
- 200043990 - CC VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE
- 200070662 - CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
- 200070670 - CC DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL
- 200070688 - CC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
- 200072452 - CA FOUGERES AGGLOMERATION
- 243500139 - RENNES MÉTROPOLE
- 243500550 - CC MONTFORT COMMUNAUTE
- 243500618 - CC DE BROcéLIANDE
- 243500634 - ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ
- 243500659 - PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE
- 243500667 - CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ
- 243500725 - CC COTE D'EMERAUDE
- 243500733 - CC BRETAGNE ROMANTIQUE
- 243500741 - REDON AGGLOMÉRATION
- 243500774 - CC LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ
- 243500782 - CA ST MALO AGGLOMERATION

36 - Indre

- 200007052 - CC DE LA MARCHE BERRICHONNE
- 200018521 - CC DU VAL DE BOUZANNE
- 200035137 - CC MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN
- 200035848 - CC DU CHÂTILLONNAIS EN BERRY
- 200040558 - CC ECUEILLÉ-VALENÇAY
- 200068872 - CC ÉGUZON - ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
- 200068880 - CC CHAMPAGNE BOISCHAUTS
- 243600202 - CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE
- 243600236 - CC PAYS ISSOUDUN
- 243600293 - CC LEVROUX BOISCHAUT CHAMPAGNE
- 243600301 - CC VAL DE L'INDRE-BRENNE
- 243600319 - CC BRENNE - VAL DE CREUSE
- 243600327 - CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

3600350 - CC DE LA CHATRE ET DE SAINT SEVERE

37 - Indre-et-Loire

0043065 - CC DU VAL D'AMBOISE

0043081 - CC CHINON VIENNE ET LOIRE

0071587 - CC LOCHES SUD TOURAINE

0072650 - CC TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE

0072668 - CC TOURAINE VAL DE VIENNE

0072981 - CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE

0073161 - CC TOURAINE-EST VALLÉES

0073237 - CC DE GÂTINE-RACAN

3700499 - CC DU CASTELRENAUDAIIS

3700754 - TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

3700820 - CC AUTOUR DE CHENONCEAUX BLERE-VAL DE CHER

38 - Isère

0018166 - CC LE GRESIVAUDAN

0030658 - CC DU TRIÈVES

0040111 - CC CŒUR DE CHARTREUSE

0040657 - CC DE LA MATHEYSINE

0040715 - GRENOBLE ALPES METROPOLE

0059392 - CC BIÈVRE ISÈRE

0068542 - CC LES BALCONS DU DAUPHINE

0068567 - CC LES VALS DU DAUPHINE

0070431 - CC SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE

0077014 - VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

0085751 - ENTRE BIEVRE ET RHONE

3800604 - CA PORTE DE L'ISERE

3800745 - CC DE L'OISANS

3800935 - CC LYON SAINT EXUPERY EN DAUPHINE

3800984 - CA PAYS VOIRONNAIS

3801024 - CC DU MASSIF DU VERCORS

3801073 - CC BIEVRE EST

3801255 - CC DES COLLINES DU NORD DAUPHINE

39 - Jura



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200026573 - CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
- 200069615 - CC BRESSE HAUTE SEILLE
- 200069623 - CC CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA
- 200071116 - ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION
- 200071595 - CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS CŒUR DU JURA
- 200072056 - CC PORTE DU JURA
- 200090579 - TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE
- 243900354 - CC ROUSSES HT-JURA
- 243900420 - CC VAL D'AMOUR
- 243900479 - CC HAUT-JURA ARCADE COMMUNAUTE
- 243900560 - CC JURA-NORD
- 243900610 - CC LA GRANVALLIERE
- 243901089 - CC DE LA PLAINE JURASSIENNE

40 - Landes

- 200030435 - CC D'AIRE SUR L'ADOUR
- 200035541 - CC DES LANDES D'ARMAGNAC
- 200069417 - CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
- 200069631 - CC TERRES DE CHALOSSE
- 200069649 - CC CHALOSSE TURSAN
- 200069656 - CC CŒUR HAUTE LANDE
- 244000543 - CC DE MIMIZAN
- 244000659 - CC DU SEIGNANX
- 244000675 - CA DU GRAND DAX
- 244000691 - CC DU PAYS MORCENAIIS
- 244000766 - CC DU PAYS TARUSATE
- 244000774 - CC DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS
- 244000808 - MONT DE MARSAN AGGLOMERATION
- 244000824 - CC DU PAYS GRENADOIS
- 244000857 - CC COTE LANDES NATURE
- 244000865 - CC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD
- 244000873 - CC DES GRANDS LACS
- 244000881 - CC COTEaux ET VALLEES DES LUYS

41 - Loir-et-Cher



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200018406 - CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS
- 200030385 - CA DE BLOIS AGGLOPOLYS
- 200040772 - CC DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS
- 200055481 - BEAUCE VAL DE LOIRE
- 200072064 - VAL-DE-CHER-CONTROIS
- 200072072 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDÔMOIS
- 24100293 - CC COLLINES PERCHE
- 24100780 - CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS
- 24100798 - CC DU GRAND CHAMBORD
- 24100806 - CC LA SOLOGNE DES RIVIERES

42 - Loire

- 200035202 - CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ
- 200035731 - ROANNAIS AGGLOMERATION
- 200065886 - LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
- 200065894 - CC FOREZ-EST
- 24200614 - CC DES VALS D'AIX ET D'ISABLE
- 24200622 - CC DES MONTS DU PILAT
- 24200630 - CC DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE
- 24200770 - ST ETIENNE METROPOLE
- 24200820 - CC DU PAYS D'URFE
- 24200895 - CC DU PILAT-RODHANIEN

43 - Haute-Loire

- 200073393 - CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER
- 200073401 - CC MEZENC LOIRE MEYGAL
- 200073419 - CA DU PUY EN VELAY
- 200073427 - CC MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON
- 200085728 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE
- 24300307 - HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE
- 24301016 - CC DES SUCS
- 24301099 - CC AUVION COMMUNAUTE
- 24301107 - CC DU HAUT LIGNON
- 24301123 - CC DE CAYRES PRADELLES
- 24301131 - CC LOIRE ET SEMENE



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

20000438 - CC DU PAYS DE PONT-CHÂTEAU ST-GILDAS-DES-BOIS

20067346 - CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

20067635 - CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

20067866 - CC SEVRE ET LOIRE

20071546 - CC SUD RETZ ATLANTIQUE

20072726 - CC CHÂTEAUBRIANT-DERVAL

20072734 - CC ESTUAIRE ET SILLON

24400404 - NANTES MÉTROPOLE

24400438 - CC DE GRANDLIEU

24400453 - CC PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

24400503 - CC D'ERDRE ET GESVRES

24400537 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY

24400552 - CC DU PAYS D'ANCENIS

24400586 - CC DU SUD-ESTUAIRE

24400610 - CA DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE-ATLANTIQUE

24400644 - CA DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

45 - Loiret

20005932 - CC DES PORTES DE SOLOGNE

20035764 - CC DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

20066280 - CC DU PITHIVERAIS

20067668 - CC DE LA CLERY, DU BETZ ET DE L'OUANNE

20067676 - CC CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS

20068278 - CC BERRY LOIRE PUISAYE

20070100 - CC DU VAL DE SULLY

20070183 - CC DES TERRES DU VAL DE LOIRE

20071850 - CC DU PITHIVERAIS-GÂTINAIS

24500203 - CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING

24500211 - CC GIENNOISES

24500419 - CC DES QUATRE VALLEES

24500427 - CC DES LOGES

24500468 - ORLEANS-METROPOLE

24500484 - CC DE LA FORET

24500542 - CC PLAINE DU NORD DU LOIRET



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200023737 - CA DU GRAND CAHORS

200035327 - CC CAZALS SALVIAC

200039519 - CC QUERCY BLANC

200066371 - CC CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE

200067361 - CC GRAND FIGEAC

24600433 - CC DU LOT ET DU VIGNOBLE

24600482 - CC QUERCY - BOURIANE

24600532 - CC DE LALBENQUE

24600573 - CC DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT

47 - Lot-et-Garonne

200023307 - CA DU GRAND VILLENEUVOIS

200030674 - CA VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

200036523 - CC DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

200068922 - CC DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

200068930 - CC FUMEL VALLEE DU LOT

200068948 - CC ALBRET COMMUNAUTE

200096956 - AGGLOMERATION D'AGEN

24700449 - CC PAYS DURAS

24700464 - CC PAYS LAUZUN

24701355 - CC DES COTEAUX ET DES LANDES DE GASCOGNE

24701405 - CC LOT ET TOLZAC

48 - Lozère

200006930 - CC DU HAUT ALLIER MARGERIDE

200069102 - CC RANDON-MARGERIDE

200069128 - CC MONT-LOZÈRE

200069136 - CC DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

200069144 - CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

200069151 - CC GORGES CAUSSES CÉVENNES

200069185 - CC DES TERRES D'APCHER-MARGERIDE-AUBRAC

200069268 - AUBRAC LOT CAUSSES TARN

24800405 - CC COEUR DE LOZERE

24800470 - CC DU GEVAUDAN

49 - Maine-et-Loire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200068955 - ANJOU LOIR ET SARTHE

200071553 - LOIRE LAYON AUBANCE

200071678 - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

200071868 - VALLEES DU HAUT ANJOU

200071876 - SAUMUR VAL DE LOIRE

24900015 - CU ANGERS LOIRE METROPOLE

24900809 - ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

24900882 - BAUGEOIS VALLEE

50 - Manche

200042604 - CC GRANVILLE, TERRE ET MER

200042729 - CC DE LA BAIE DU COTENTIN

200043354 - CC DE VILLEDIEU INTERCOM

200066389 - CA DE SAINT-LO AGGLO

200067023 - CC COUTANCES MER ET BOCADE

200067031 - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE

200067205 - CA DU COTENTIN

200069425 - CA MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

51 - Marne

200034718 - CC VITRY CHAMPAGNE ET DER

200042620 - CC DE LA REGION DE SUIPPES

200042703 - CC DE L'ARGONNE CHAMPENOISE

200042992 - CC PERTHOIS - BOCADE ET DER

200043438 - CC DE LA MOIVRE À LA COOLE

200066835 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS

200066850 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

200066876 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

200067213 - COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

200067379 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX

200067684 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

245100615 - CC GRANDE VALLEE DE LA MARNE

245100888 - CC DE LA BRIE CHAMPENOISE

245100979 - CC DU SUD MARNAIS

52 - Haute-Marne

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200044253 - CC DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE

200068658 - AGGLOMERATION DE CHAUMONT

200068666 - CA GRAND SAINT-DIZIER, DER ET VALLEES

200069664 - CC MEUSE ROGNON

200070332 - CC DES SAVOIR-FAIRE

200072999 - CC GRAND LANGRES

245200597 - CC DES TROIS FORETS

53 - Mayenne

200033298 - CC DES COËVRONS

200042182 - CC DU MONT DES AVALOIRS

200048551 - CC DU PAYS DE CRAON

200055887 - CC MAYENNE COMMUNAUTÉ

200083392 - LAVAL AGGLOMERATION

245300223 - CC DU PAYS DE MESLAY GREZ

245300355 - CC DE L'ERNEE

245300389 - CC BOCAGE MAYENNAIS

245300447 - CC DU PAYS DE CHATEAU GONTIER

54 - Meurthe-et-Moselle

200035772 - CC DU PAYS DU SAINTOIS

200041515 - CC DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON

200043693 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

200067643 - CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE

200069433 - CC DE VEZOUZE EN PIEMONTE

200070290 - CC COEUR DU PAYS HAUT

200070324 - CC DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

200070563 - CC TERRES TOULOISES

200070589 - CC SEILLE ET GRAND COURONNE

200070738 - CC MAD ET MOSELLE

200070845 - CC ORNE LORRAINE CONFLUENCES

245400171 - CC MOSELLE ET MADON

245400189 - CC DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

245400262 - GRAND LONGWY AGGLOMERATION

245400510 - CC DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

245400676 - METROPOLE DU GRAND NANCY

245400759 - CC DU PAYS DU SANON

55 - Meuse

200033025 - CA DE BAR LE DUC - SUD MEUSE

200034874 - CC CÔTES DE MEUSE - WOËVRE

200049187 - CA DU GRAND VERDUN

200066108 - CC DES PORTES DE MEUSE

200066116 - CC ARGONNE MEUSE

200066132 - CC DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

200066140 - CC DE L'AIRE A L'ARGONNE

200066157 - CC DE COMMERCY VOID VAUCOULEURS

200066165 - CC VAL DE MEUSE VOIE SACREE

200066173 - CC DE DAMVILLERS SPINCOURT

245500327 - CC DE SAMMIELLOIS

245501176 - CC DU TERRITOIRE DE FRESNES-EN-WOEVRE

245501184 - CC DU PAYS DE REVIGNY-SUR-ORNAIN

245501242 - CC DU PAYS D'ETAIN

245501259 - CC DU PAYS DE MONTMEDY

56 - Morbihan

20027027 - ARC SUD BRETAGNE

20042174 - LORIENT AGGLOMERATION

20043123 - AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

20066777 - CC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

20066785 - DE L'OUST À BROcéliande COMMUNAUTÉ

20067932 - CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

20096675 - CC BAUD COMMUNAUTE

20096683 - CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

245600440 - CC BLAVET BELLEVUE OCEAN

245600465 - CC DE BELLE-ILE EN MER

245614383 - QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

245614417 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

245614433 - PONTIVY COMMUNAUTÉ

57 - Moselle

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200039907 - CC DU SUD MESSIN
- 200039949 - CC RIVES DE MOSELLE
- 200067486 - CC DU BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES
- 200067502 - CA SAINT-AVOLD SYNERGIE
- 200067650 - CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS
- 200067957 - CC DU HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE
- 200068146 - CC DE SARREBOURG - MOSELLE SUD
- 200069441 - CC DU PAYS DE BITCHE
- 200070746 - CA SARREGUEMINES CONFLUENCES
- 245700133 - CC DE FAULQUEMONT
- 245700372 - CA DE FORBACH
- 245700398 - CC DE FREYMING MERLEBACH
- 245700695 - CC DE CATTEMOM ET ENVIRONS
- 245700950 - CC DU PAYS DE PHALSBOURG
- 245701164 - CC DU WARNDT
- 245701206 - CC DU SAULNOIS
- 245701222 - CA DU VAL DE FENSCH
- 245701271 - CC DU PAYS ORNE MOSELLE
- 245701354 - CC DE L'ARC MOELLAN
- 245701362 - CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE
- 245701404 - CC DU PAYS HAUT-VAL D'ALZETTE
- 58 - Nièvre
 - 200067429 - CC HAUT NIVERNAIS-VAL D'YONNE
 - 200067692 - CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY
 - 200067700 - CC SUD NIVERNAIS
 - 200067882 - CC BAZOIS LOIRE MORVAN
 - 200067890 - CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS
 - 200067908 - CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS
 - 200067916 - CC CŒUR DE LOIRE
 - 200068088 - CC LES BERTRANGES
 - 245801063 - CC LOIRE ALLIER
 - 245804406 - CA NEVERS
 - 245804497 - CC DU NIVERNAIS BOURBONNAIS



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200030633 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

200040947 - CA CŒUR DE FLANDRE

200040954 - CC DES HAUTS DE FLANDRE

200041960 - CC PEVELE CAREMBAULT

200042190 - CA DE LA PORTE DU HAINAUT

200043263 - CC DU CŒUR DE L'AVESNOIS

200043321 - CC PAYS DE MORMAL

200043396 - CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

200043404 - CC DU SUD AVESNOIS

200044618 - DOUAISIS AGGLO

200068500 - CA DE CAMBRAI

200093201 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

245900428 - CU DE DUNKERQUE

245900758 - CC FLANDRE LYS

245901038 - CC DU PAYS DU SOLESMOIS

245901152 - CA COEUR D'OSTREVENT

245901160 - CA DE VALENCIENNES METROPOLE

60 - Oise

200066975 - CC SENLIS SUD OISE

200067965 - CA DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

200067973 - CC THELLOISE

200067999 - CA DU BEAUVAISIS

200068005 - CC DE L'OISE PICARDE

200068047 - CA CREIL SUD OISE

246000129 - CC DU LIANCOURTOIS

246000376 - CC DU CLERMONTOIS

246000566 - CC DU PLATEAU PICARD

246000582 - CC DES SABLONS

246000707 - CC DU VEXIN THELLE

246000749 - CC DES LISIÈRES DE L'OISE

246000756 - CC DU PAYS NOYONNAIS

246000764 - CC DE L'AIRE CANTILIENNE

246000772 - CC DEUX VALLEES

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

246000855 - CC DU PAYS DES SOURCES

246000871 - CC DU PAYS DU VALOIS

246000897 - CC DE LA PLAINE D'ESTREES

246000913 - CC DU PAYS DE BRAY

246000921 - CC D'OISE ET D'HALATTE

61 - Orne

290035103 - CC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

290035111 - CC DES SOURCES DE L'ORNE

290035814 - FLERS AGGLO

290036069 - CC DU PAYS DE MORTAGNE

290068435 - CC COEUR DU PERCHE

290068443 - CC ANDAINE-PASSAIS

290068450 - TERRES D'ARGENTAN INTERCO

290068468 - CC DES PAYS DE L'AIGLE

290068856 - CC DES HAUTS DU PERCHE

290069458 - CC DES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

290071504 - CC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND

290071520 - DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO

290071652 - CC DU PAYS FERTOIS ET DU BOCAge CARROUGIEN

246100390 - CC DU VAL D'ORNE

246100663 - CU D'ALENCON

62 - Pas-de-Calais

290018083 - CC DESVRES-SAMER

290033579 - CU D'ARRAS

290035442 - CC DU SUD ARTOIS

290044030 - CC DES SEPT VALLÉES

290044048 - CC OSARTIS MARQUION

290069029 - CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

290069037 - CA DU PAYS DE SAINT-OMER

290069235 - CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS

290069482 - CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

290069672 - CC DU TERNOIS

290072460 - CA BÉTHUNE, BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

20090751 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS

246200299 - CA D'HENIN CARVIN

246200364 - CA DE LENS LIEVIN

246200380 - CC DE LA TERRE DES DEUX CAPS

246200729 - CA DU BOULONNAIS

246200844 - CC DE LA REGION D'AUDRUICQ

246201016 - CC DU PAYS DE LUMBRES

63 - Puy-de-Dôme

200067627 - CC BILLOM COMMUNAUTÉ

200069169 - CC DÔMES SANCY ARTENSE

200069177 - CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

200070407 - CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE

200070712 - CC THIERS DORE ET MONTAGNE

200070753 - CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

200070761 - CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ

200071199 - CC PLAINE LIMAGNE

200071215 - CC CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

200072080 - CC DU PAYS DE SAINT-ELOY

200072098 - CC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

246300701 - CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

246300966 - CC DU SANCY

246301097 - CC DORE ET ALLIER

64 - Pyrénées-Atlantiques

200039204 - CC LACQ-ORTHEZ

200067106 - CA DU PAYS BASQUE

200067239 - CC DES LUYS EN BEARN

200067254 - CA PAU BEARN PYRENEES

200067262 - CC DU HAUT BEARN

200067288 - CC DU BEARN DES GAVES

200067296 - CC DU NORD EST BEARN

246400337 - CC DE LA VALLEE D'OSSAU

246401756 - CC PAYS DE NAY

65 - Hautes-Pyrénées



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200070787 - CC DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
- 200070795 - CC DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC
- 200070803 - CC DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
- 200070811 - CC PYRENEES VALLEES DES GAVES
- 200070829 - CC NESTE BAROUSSE
- 200072106 - CC ADOUR MADIRAN
- 246500482 - CC DE LA HAUTE BIGORRE
- 246500573 - CC AURE LOURON

66 - Pyrénées-Orientales

- 200027183 - CU PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
- 200043602 - CC DES ALBÈRES DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS
- 200049211 - CC CONFLENT CANIGÓ
- 200070365 - CC CORBIÈRES SALANQUE MÉDITERRANÉE
- 246600282 - CC SUD-ROUSSILLON
- 246600373 - CC DU VALLESPIR
- 246600399 - CC PYRENEES CERDAGNE
- 246600415 - CC ROUSSILLON CONFLENT
- 246600423 - CC AGLY FENOUILLEDÉS
- 246600449 - CC DES ASPRES
- 246600464 - CC PYRÉNÉES CATALANES
- 246600548 - CC HAUT VALLESPIR

67 - Bas-Rhin

- 200013050 - CC SAUER-PECHELBRONN
- 200030526 - CC DU RIED DE MARCKOLSHEIM
- 200034270 - CC DU PAYS DE BARR
- 200034635 - CC DU KOCHERSBERG
- 200040178 - CC DE L'OUTRE-FORET
- 200041283 - CC DE LA PLAINE DU RHIN
- 200041325 - CC DU PAYS RHÉNAN
- 200067783 - CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE
- 200067841 - CC DE L'ALSACE BOSSUE
- 200067874 - CA DE HAGUENAU
- 200067924 - CC DU CANTON D'ERSTEIN

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

290068864 - CC DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE

296700306 - CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

296700488 - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

296700744 - CC DES PORTES DE ROSHEIM

296700777 - CC DE LA VALLÉE DE VILLÉ

296700843 - CC BASSE ZORN

296700926 - CC DU PAYS DE WISSEMBOURG

296700959 - CC DU PAYS DE LA ZORN

296700967 - CC SELESTAT

296701064 - CC DE MOLSHEIM - MUTZIG

296701080 - CC DU PAYS DE SAINT ODILE

296701098 - CC PAYS DE NIEDERBRONN LES BAINS

68 - Haut-Rhin

290036465 - CC DE THANN CERNAY

290066009 - CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

290066025 - CC ALSACE RHIN BRISACH

290066033 - CC SUD ALSACE LARGUE

290066041 - CC DU SUNDGAU

290066058 - CA SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

296800205 - CC DE ST AMARIN

296800395 - CC DU VAL D'ARGENT

296800445 - CC DU CENTRE HAUT RHIN

296800494 - CC PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX

296800551 - CC VALLEE KAYSERSBERG

296800569 - CC DE LA REGION DE GUEBWILLER

296800577 - CC DU PAYS DE RIBEAUVILLE

296800585 - CC VALLEE DE MUNSTER

296800676 - CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

296800726 - CA DE COLMAR

69 - Rhône

290040566 - CA DE L'OUEST RHODANIEN

290040574 - CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

290040590 - CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200066587 - CC DES MONTS DU LYONNAIS

200067817 - CC SAÔNE BEAUJOLAIS

246900575 - CC EST LYONNAIS

246900625 - CC DE L'ARBRESLE

246900724 - CC VALLONS DU LYONNAIS

246900740 - CC DU PAYS MORNANTAIS

246900757 - CC DE LA VALLEE DU GARON

246900765 - CC DU PAYS DE L'OZON

70 - Haute-Saône

200036150 - CC HAUTS DU VAL DE SAONE

200036549 - CC VAL DE GRAY

200041721 - CC HAUTE COMTÉ

200041853 - CC PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

200041861 - CC TRIANGLE VERT

200041879 - CC TERRES DE SAÔNE

200041887 - CC DU VAL MARNAYSIEN

247000011 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL

247000367 - CC DES COMBES

247000623 - CC DES QUATRE RIVIERES

247000664 - CC DU PAYS DE LURE

247000698 - CC DES MONTS DE GY

247000706 - CC DU PAYS RIOLAIS

247000714 - CC DU PAYS DE VILLERSEXEL

247000722 - CC DU PAYS D'HERICOURT

247000755 - CC DU PAYS DE LUXEUIL

247000821 - CC RAHIN ET CHERIMONT

247000854 - CC DES 1000 ÉTANGS

71 - Saône-et-Loire

200040038 - CC SAONE DOUBS BRESSE

200040293 - CC DU CLUNISOIS

200042414 - CC BRESSE REVERMONT 71

200069698 - CC MACONNAIS TOURNUGEOIS

200070308 - CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200070530 - CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN
- 200070548 - CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE
- 200071538 - CC TERRES DE BRESSE
- 200071579 - CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'
- 200071645 - CC SAINT CYR MERE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET MACONNAIS
- 200071884 - CC LE GRAND CHAROLAIS
- 247100290 - CU LE CREUSOT-MONTCEAU LES MINES
- 247100589 - CA LE GRAND CHALON
- 247100639 - CC DE MARCIGNY
- 247100647 - CC BRESSE NORD INTERCOM'
- 247103765 - CC ENTRE SAONE ET GROSNE
- 247103864 - CC DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS
- 247104094 - CC SUD COTE CHALONNAISE

72 - Sarthe

- 200040475 - LBN COMMUNAUTE
- 200068963 - CC MAINE CŒUR DE SARTHE
- 200070373 - CC LOIR-LUCE-BERCE
- 200072676 - CC MAINE SAOSNOIS
- 200072684 - CC LE GESNOIS BILURIEN
- 200072692 - CC DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE
- 200072700 - CC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES
- 200072718 - CC DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLE
- 200073112 - CC SUD SARTHE
- 247200090 - CC DU PAYS SABOLIEN
- 247200132 - CU LE MANS METROPOLE
- 247200348 - CC DU PAYS FLECHOIS
- 247200421 - CC SE PAYS MANCEAU
- 247200447 - CC OREE BERCE BELINOIS
- 247200629 - CC VAL DE SARTHE
- 247200686 - CC DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE

73 - Savoie

- 200023299 - CC CŒUR DE TARENTAISE
- 200040798 - CC VAL VANOISE
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200068674 - CA GRAND LAC
- 200068997 - CA ARLYSERE
- 200069110 - CA GRAND CHAMBERY
- 200070340 - CC HAUTE MAURIENNE VANOISE
- 200070464 - CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN
- 247300015 - CC DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE
- 247300254 - CC DE HAUTE TARENTAISE
- 247300262 - CC DE YENNE
- 247300361 - CC DU CANTON DE LA CHAMBRE
- 247300452 - CC MAURIENNE GALIBIER
- 247300528 - CC VAL GUIERS
- 247300668 - CC DU LAC D'AIGUEBELETTE
- 247300676 - CC PORTE DE MAURIENNE
- 247300817 - CC LES VERSANTS D'AIME

74 - Haute-Savoie

- 200000172 - CC DE FAUCIGNY GLIERES
- 200011773 - CA ANNEMASSE AGGLO
- 200023372 - CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
- 200033116 - CC CLUSES-ARVE ET MONTAGNES
- 200034098 - CC DES MONTAGNES DU GIFFRE
- 200034882 - CC PAYS DU MONT-BLANC
- 200066793 - GRAND ANNECY
- 200067551 - THONON AGGLOMÉRATION
- 200070852 - CC USSES ET RHÔNE
- 200071967 - CC PAYS D'EVIAN VALLÉE D'ABONDANCE
- 247400047 - CC DE LA VALLEE VERTE
- 247400112 - CC DE CRUSEILLES
- 247400567 - CC DE FIER ET USSES
- 247400583 - CC ARVE SALEVE
- 247400617 - CC VALLEES THONES
- 247400666 - CC 4 RIVIERES
- 247400682 - CC DU HAUT-CHABLAIIS
- 247400690 - CC GENEVOIS

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 7400740 - CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE
- 7400773 - CC DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
- 75 - Paris
 - 0054781 - METROPOLE DU GRAND PARIS
- 76 - Seine-Maritime
 - 0010700 - CAUX SEINE AGGLO
 - 0023414 - MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
 - 0068534 - CC TERROIR DE CAUX
 - 0069722 - CC INTERRÉGIONALE AUMALE-BLANGY SUR BRESLE
 - 0069730 - CC DES 4 RIVIERES
 - 0069821 - CA FECAMP CAUX LITTORAL AGGLOMERATION
 - 0069839 - CC DE LA CÔTE D'ALBÂTRE
 - 0069847 - CC PLATEAU DE CAUX
 - 0070068 - COMMUNAUTE BRAY-EAWY
 - 0070449 - CC INTER-CAUX-VEXIN
 - 0084952 - CU LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE
 - 7600505 - CC DE CAMPAGNE DE CAUX
 - 7600588 - CC DES VILLES SŒURS
 - 7600604 - CC DU CANTON DE LONDINIÈRES
 - 7600620 - CC YVETOT NORMANDIE
 - 7600646 - CC DE CAUX-AUSTREBERTHE
 - 7600729 - CC FALAISES DU TALOU
 - 7600786 - CA DE LA REGION DIEPPOISE
- 77 - Seine-et-Marne
 - 0023125 - CC PORTE BRIARDES ENTRE VILLE ET FORETS
 - 0023240 - CC PAYS DE NEMOURS
 - 0023919 - CC GATINAIS VAL DE LOING
 - 0033090 - PLAINES ET MONTS DE FRANCE
 - 0037133 - CC DU PROVINOIS
 - 0040251 - CC DU BASSEE MONTOIS
 - 0057958 - PARIS-VALLÉE DE LA MARNE
 - 0070779 - CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
 - 0072130 - CA DU PAYS DE MEAUX
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200072544 - CC DES DEUX MORIN

200072874 - CC DU VAL BRIARD

200090504 - COULOMMIERS PAYS DE BRIE

247700032 - CC MORET SEINE ET LOING

247700057 - CA MELUN VAL DE SEINE

247700065 - CC DU PAYS DE L'OURCQ

247700107 - CC DU PAYS DE MONTEREAU

247700339 - VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

247700594 - CA DE MARNE ET GONDOIRE

247700644 - CC OREE DE LA BRIE

247700701 - CC DE LA BRIE NANGISSIENNE

78 - Yvelines

200033173 - CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

200034130 - CC GALLY-MAULDRE

200058519 - CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

200058782 - SAINT QUENTIN EN YVELINES

200059889 - GRAND PARIS SEINE & OISE

200071074 - CC PORTES ILE DE FRANCE

200073344 - CA RAMBOUILLET TERRITOIRES

247800550 - CC DU PAYS HOUDANAI

247800584 - CA VERSAILLES GRAND PARC

247800618 - CC COEUR D'YVELINES

79 - Deux-Sèvres

200040244 - CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS

200041317 - CA DU NIORTAIS

200041333 - CC DE PARTHENAY-GÂTINE

200041416 - CC AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

200041994 - CC DU HAUT VAL DE SÈVRE

200069748 - CC VAL DE GATINE

200069755 - CC MELLOIS EN POITOU

247900798 - CC DU THOUARSAIS

80 - Somme

200037059 - CC DE LA HAUTE SOMME

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 200070936 - CC PONTHIEU-MARQUENTERRE
- 200070944 - CC DU VIMEU
- 200070951 - CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE
- 200070969 - CC AVRE LUCE NOYE
- 200070977 - CC DU GRAND ROYE
- 200070985 - CC DE L'EST DE LA SOMME
- 200070993 - CA DE LA BAIE DE SOMME
- 200071181 - CC SOMME SUD-OUEST
- 200071223 - CC NIEVRE ET SOMME
- 248000499 - CC DU VAL DE SOMME
- 248000531 - CA AMIENS METROPOLE
- 248000747 - CC DU PAYS DU COQUELICOT

81 - Tarn

- 200034023 - CC TARN AGOUT
- 200034031 - CC DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS
- 200034049 - CC CENTRE TARN
- 200034056 - CC DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT
- 200034064 - CC DU CORDAIS ET DU CAUSSE
- 200040905 - CC CARMAUSIN-SÉGALA
- 200066124 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET
- 200066553 - CC DU HAUT-LANGUEDOC
- 200066561 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX
- 248100158 - CC DU SOR ET DE L'AGOUT
- 248100430 - CA CASTRES MAZAMET
- 248100497 - CC VAL 81
- 248100737 - CA DE L'ALBIGEOIS
- 248100745 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE

82 - Tarn-et-Garonne

- 200040418 - CC PAYS DE SERRES EN QUERCY
- 200066322 - CC TERRES DES CONFLUENCES
- 200066652 - CC GRAND SUD TARN ET GARONNE
- 200066884 - CC QUERCY VERT-AVEYRON
- 200067122 - CC DU PAYS DE LAFRANCAISE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

248200057 - CC DU QUERCY CAUSSADAIS

248200065 - CC DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

248200099 - GRAND MONTAUBAN CA

248200107 - CC DU QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON

83 - Var

200004802 - CC DU PAYS DE FAYENCE

20027100 - CC MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

200035319 - ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION

200036077 - CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ

200040202 - CC PROVENCE VERDON

200040210 - CC LACS ET GORGES DU VERDON

200068104 - CA PROVENCE VERTE

248300394 - CA SUD SAINTE BAUME

248300410 - CC VALLEE GAPEAU

248300493 - DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

248300543 - MÉTROPOLE TPM

248300550 - CC COEUR DU VAR

84 - Vaucluse

200000628 - CC RHONE LEZ PROVENCE

20035723 - CC VENTOUX-SUD

20040442 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

20040624 - CC PAYS D'APT-LUBÉRON

20040681 - CC ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN

248400053 - CA VENTOUX COMTAT VENAISIN

248400160 - CC AYGUES/OUVEZE EN PROVENCE

248400236 - PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

248400251 - CA DU GRAND AVIGNON

248400285 - COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DU SUD LUBERON

248400293 - CA LES SORGUES DU COMTAT

248400319 - CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE

248400335 - CC VAISON VENTOUX

85 - Vendée

20023778 - PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200071165 - CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION

200071629 - CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE

200071900 - CC VENDÉE GRAND LITTORAL

200071918 - CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

200071934 - CC PAYS DE FONTENAY - VENDÉE

200072882 - CC DE VIE ET BOULOGNE

200073260 - CC SUD VENDEE LITTORAL

248500191 - CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

248500258 - CC OCEAN MARAIS DE MONTS

248500340 - CC PAYS DE CHANTONNAY

248500415 - CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

248500464 - CC DU PAYS DE POUZAUGES

248500530 - CC DU PAYS DES ACHARDS

248500563 - CC VENDÉE-SÈVRE-AUTISE

248500589 - CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

248500621 - CC DU PAYS DES HERBIERS

248500662 - CC DU PAYS DE MORTAGNE

86 - Vienne

200043628 - CC DES VALLEES DU CLAIN

200069763 - CC DU HAUT-POITOU

200069854 - GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

200070035 - CC CIVRAISIEN EN POITOU

200070043 - CC VIENNE ET GARTEMPE

248600413 - CA GRAND CHÂTELLERAULT

248600447 - CC DU PAYS LOUDUNAIS

87 - Haute-Vienne

200040814 - BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

200059400 - CC PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

200066512 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE

200066520 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

200070506 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON-MONTS DE CHÂLUS

200071942 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

248700189 - CC DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

248719288 - CC DU VAL DE VIENNE

248719312 - COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE

248719338 - CC BRIANCE COMBADE

248719353 - CC DES PORTES DE VASSIVIERE

248719361 - CC DE NOBLAT

88 - Vosges

290005957 - CC DE LA REGION DE RAMBERVILLIERS

290033868 - CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

290042000 - CC BRUYÈRES - VALLONS DES VOSGES

290068369 - CC DE MIRECOURT DOMPAIRE

290068377 - CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES

290068559 - CC DE L'OUEST VOSGIEN

290068682 - CC TERRE D'EAU

290068757 - CA D'EPINAL

290068773 - CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST

290071066 - CA DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

290096634 - CC DES HAUTES VOSGES

290096642 - CC GERARDMER HAUTES VOSGES

89 - Yonne

290039642 - LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

290039709 - CC DU SEREIN

290039758 - CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

290067080 - CC CHABLIS, VILLAGES ET TERROIRS

290067114 - CA DE L'AUXERROIS

290067130 - CC PUISAYE-FORTERRE

290067304 - CC SEREIN ET ARMANCE

298900334 - CA GRAND SENONNAIS

298900383 - CC DE L'AGGLO MIGENNOISE

298900524 - CC DE L'AILLANTAIIS

298900664 - CC DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

298900748 - CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE

298900896 - CC DE YONNE NORD

298900938 - CC DE JOVINIEN



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

200069052 - GRAND BELFORT CA

200069060 - CC VOSGES DU SUD

249000241 - CC DU SUD TERRITOIRE

91 - Essonne

200017846 - CA DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

200056232 - CA COMMUNAUTE PARIS SACLAY

200057859 - CŒUR D' ESSONNE AGGLOMERATION

200058477 - CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE

200059228 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SÉNART

249100074 - CC DU PAYS DE LIMOURS

249100157 - CC DES 2 VALLÉES

249100546 - CC DU VAL D'ESSONNE

249100553 - CC ENTRE JUINE ET RENARDE

249100595 - CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX

95 - Val-d'Oise

200035970 - CC VEXIN CENTRE

200055655 - CA ROISSY PAYS DE FRANCE

200056380 - CA PLAINE VALLEE

200058485 - CA VAL PARISIS

200073013 - CC CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

249500109 - CA CERGY PONTOISE

249500430 - CC SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

249500455 - CC VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS

249500489 - CC DU HAUT VAL D'OISE

249500513 - CC VEXIN VAL DE SEINE

971 - Guadeloupe

200018653 - CA CAP EXCELLENCE

200041507 - CA LA RIVIERA DU LEVANT

200044691 - CA DU NORD GRANDE TERRE

249710047 - CC DE MARIE-GALANTE

249710062 - CA NORD BASSE TERRE

249710070 - CA GRAND SUD CARAÏBE

972 - Martinique



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 9720053 - CA ESPACE SUD MARTINIQUE
- 9720061 - CA DU CENTRE DE LA MARTINIQUE
- 973 - Guyane
 - 0027548 - CC DES SAVANES
 - 9730037 - CC DE L'OUEST GUYANAIS
 - 9730045 - CA DU CENTRE LITTORAL
 - 9730052 - CC DE L'EST GUYANAIS
- 974 - La Réunion
 - 9740077 - CIVIS
 - 9740085 - CA DU SUD
 - 9740093 - CA CIREST
 - 9740101 - CA TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
 - 9740119 - CA CINOR
- 976 - Mayotte
 - 0050532 - CC DE PETITE-TERRE
 - 0059871 - CC DU CENTRE-OUEST
 - 0060457 - CA DEMBENI/MAMOUDZOU
 - 0060465 - CA DU GRAND NORD MAYOTTE
 - 0060473 - CC DU SUD
- 987 - Polynésie française
 - 0027688 - CC DES ILES MARQUISES
 - 0031243 - CC DE HAVA'I
 - 0094803 - CC TEREHEAMANU
 - 0102358 - CC TEPORIONU'U
 - 0102366 - CC TE TAMA A HIRO
 - 934286501 - CC MIHIROA-HAVAIKI
- Ma commune n'est membre d'aucun EPCI à fiscalité propre

Fonction du porteur de projet

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ([article R2334-22 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044166927)).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maire
- Président de l'EPCI
- Chef de circonscription de Wallis-et-Futuna

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Civilité du porteur de projet

Mme

M.

Nom

Prénom

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ?

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identification du maître d'ouvrage déléguée

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la convention de délégation

Convention signée par la collectivité délégant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

1.b Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Adresse électronique

Autre adresse électronique

Indiquer une adresse électronique qui pourra être utilisée en cas de départ de la personne chargée du suivi du dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

2. Présentation de l'opération

2.a Description du projet

Intitulé du projet

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

Les pièces déposées lors de la demande initiale seront reprises.

Adresse principale du projet

Merci d'indiquer une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement. Il est possible de fournir cette délibération (ou, **pour les EPCI uniquement**, la décision du président ou du bureau dans les conditions indiquées ci-dessous) après le dépôt du dossier : **elle devra impérativement être transmise par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>).

Si le porteur du projet est une commune : conformément à [l'article L2121-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006389895), une décision du maire n'est pas recevable. Qu'il y ait ou non délégation du conseil municipal au maire pour présenter la demande de subvention, celle-ci ne peut être présentée que lorsque l'opération et ses modalités de financement ont été préalablement approuvées par le conseil municipal. Le maire ne saurait en effet approuver lui-même l'opération, sans quoi le conseil municipal se trouverait dessaisi de son pouvoir d'approuver l'opération, lequel relève de sa compétence générale pour régler les affaires de la commune.

Si le porteur du projet est un EPCI : conformément à [l'article L5211-10 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028537905/), l'organe délibérant peut déléguer sa compétence pour l'approbation de l'opération et des modalités de financement au président ou au bureau. Dès lors, en cas de délégation, la décision du président ou du bureau approuvant l'opération et ses modalités de financement peut être fournie, mais doit être accompagnée de la délibération donnant délégation au président ou au bureau.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre un document de présentation de votre projet

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis.

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre un plan de situation et/ou le plan cadastral

Il est possible de transmettre cette pièce justificative après le dépôt du dossier : **elle devra impérativement être

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

transmise par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux (acte de vente)

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés)**.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièces justificatives relatives aux travaux (justificatifs travaux 01 à 04)

Il est possible de transmettre les pièces justificatives ci-dessous après le dépôt du dossier : **elles devront impérativement être transmises par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (relevé de propriété parcellaire, acte de vente de la parcelle, convention d'occupation...).

Les opérations d'investissement portant sur un bien acquis par un EPF et dont la demande de subvention présentée par la collectivité intègre par anticipation le montant de la rétrocession de ce bien sont éligibles à un financement de l'État à condition que la convention de mise à disposition conclue entre la collectivité et l'EPF mentionne explicitement que la collectivité est autorisée à réaliser tous travaux dans le cadre de son projet (joindre la convention).

Par ailleurs, la rétrocession du bien au terme de la durée de portage devra impérativement intervenir dans le délai réglementaire prévu à [l'article R2334-29 du

CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216) relatif au délai d'achèvement de l'opération, soit au plus tard 4 ans à compter de la date de déclaration du démarrage de l'opération, éventuellement prorogé pour une période maximum de 2 ans. En l'absence de rétrocession dans ce délai, aucune demande de paiement ne pourra intervenir.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux

Détail des principaux postes de dépenses par nature/lot.

Un modèle est joint à titre indicatif, nous vous invitons à utiliser le modèle fourni par votre service instructeur le cas échéant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ?

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)
- Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)
- ÉcoQuartier
- Territoires Engagées pour la Nature (TEN)
- France ruralités revitalisation (FRR)
- Territoires d'industrie (TI)
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Avenir montagne
- Zone ABF
- Autre zonage

Autre zonage : précisez le nom du zonage

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ?

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PWD)
- Contrat de ruralité
- Contrat de plan État-Région (CPER)
- Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Opération d'intérêt national (OIN)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- Villages d'avenir
- Autre contrat

Autre contrat : précisez le nom du contrat

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

2.b Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Lutte contre le changement climatique

Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels

Amélioration de la gestion de la ressource en eau

Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques

Lutte contre les pollutions

Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Justifier en quelques mots.

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ?

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2.c Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

Conformément à [l'article R2334-24 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037109693), le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du

CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

3. Plan de financement prévisionnel

Les pièces déposées lors de la demande initiale seront reprises.

3.a Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT)

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

Coût total de l'opération (en XPF HT)

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en XPF des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

1 000 XPF = 8,38 EUR

1 XPF = 0,00838 EUR

1 EUR ≈ 119,331742 XPF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>)).

Le projet va-t-il générer des recettes ?

Loyers, produits des locations, billetterie, etc.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de financement détaillé

Un modèle est joint à titre indicatif, nous vous invitons à utiliser le modèle fourni par votre service instructeur le cas échéant.

3.b Aides à l'investissement sollicitées

Dispositif de financement sollicité

Précisez si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- DETR

- DSIL

DETR - Catégories prioritaires définies par la commission départementale d'élus (dite « commission DETR »)

Les catégories d'opérations prioritaires sont fixées chaque année par la commission d'élus prévue par l'article [L2334-37 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036433035) (dite « commission DETR »).

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Ces catégories prioritaires sont prises en compte par le représentant de l'État lors de l'attribution des subventions au titre de la DETR. Dès lors que votre projet s'inscrit bien dans l'une de ces catégories prioritaires, il est important de renseigner en répondant « oui » à la question ci-dessous.

DETR - Le projet s'inscrit-il dans une des catégories prioritaires définies par la commission départementale d'élus ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Catégories prioritaires (début)

Catégories prioritaires (01 - Ain)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réconversion de friches industrielles, artisanales, commerciales

Préservation des ressources d'eau potable et sécurisation des débordements de cours d'eau : prévention des fuites, réduction des consommations.

Construction de nouvelle déchetterie, recyclerie, ressourcerie.

Installation de récupération et de stockage de l'eau de pluie (cuve enterrée ou hors sol)

Acquisition et installation de chaudières et chaufferies bois et autres énergies renouvelables (biomasse) destinées aux bâtiments communaux ou intercommunaux.

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur tout bâtiment public (école, restaurant scolaire, mairie, équipements municipaux sportifs ou culturels...) pour l'autoconsommation.

Production d'énergie éolienne pour l'autoconsommation.

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Bâtiments à vocation culturelle (bibliothèque, médiathèque, cinéma municipal...).

Equipements sportifs structurants (gymnase, centre aquatique...).

Equipements sportifs de plein air (pumptrack, city stade...).

Acquisition ou réhabilitation du dernier commerce alimentaire de détail ou débit de boissons en cas de carence de l'initiative privée.

Acquisition / Démolition d'immeubles situés dans les centre-bourgs dégradés. Résorption du péril dans l'habitat en agglomération et prévention des immeubles menaçant ruine.

Valorisation du patrimoine rural non protégé (non classé ou non inscrit) et protégé en péril : lavoirs, puits, croix, monuments aux morts, églises...

Equipement des bâtiments intercommunaux et communaux en réseau numérique interconnecté.

CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET URBANISME

Casernements de gendarmerie (hors logement des militaires).

Bâtiments communaux, intercommunaux à vocation administrative ou technique : mairies, sièges d'EPCI, salles de réunion, locaux techniques, salles polyvalentes, espaces de coworking...).

Mise en accessibilité en cas d'acquisition de bâtiment public à vocation administrative, technique, scolaire, périscolaire, de restauration scolaire ; centres de loisirs et équipements liés à la petite enfance ; salles polyvalentes ; équipements sportifs...

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Création, aménagement ou agrandissement de cimetières, columbariums, ossuaires, jardins du souvenir.
- Travaux d'aménagement des équipements nécessaires à la sédentarisation des gens du voyage (hors aires d'accueil et de grands passages).

ÉDUCATION ET SANTÉ

Etablissements scolaires (maternelles et primaires).

Restaurants scolaires, centres de loisirs et équipements liés au périscolaire ou à la petite enfance.

Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) en zone déficitaire selon l'agence régionale de santé.

Première acquisition et installation de défibrillateurs cardiaques.

SÉCURITÉ

Vidéo-protection sur la voie publique : création, aménagement, réhabilitation des dispositifs de vidéo-protection.

Sécurisation des groupes scolaires : – vidéo-protection ; – portail, barrière, clôture (réalisation ou élévation), porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti-flagrants pour les fenêtres en RDC, barreaudage en RDC ; – mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie) ; – mesures destinées à la protection des espaces de confinement (système de blocage des portes, protections balistiques...).

Dispositifs de sécurisation et de fermeture de sites à vocation touristique ou destinés à protéger l'environnement.

Equipements de lutte contre l'incendie (sous réserve de validation préalable du SDIS) : création et réparation de bornes, réserves d'eau : citerne et plan d'eau

Catégories prioritaires (02 - Aisne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 Services à la population mutualisés et maisons de santé
- Priorité 2 Education : bâtiments scolaires ou liés au scolaire, périscolaires
- Priorité 3 Bâtiments publics, équipements publics et aménagement des espaces publics
- Priorité 4 Environnement, transition énergétique et écologique
- Priorité 5 Développement économique et touristique
- Priorité 6 Sécurité et accessibilité

Catégories prioritaires (03 - Allier)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- La transition énergétique et écologique
- L'attractivité du territoire
- La construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants
- La mise en valeur et la préservation du patrimoine historique naturel
- La prévention contre les risques
- Les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux
- L'assainissement

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (04 - Alpes-de-Haute-Provence)

- AXE 0 Soutien aux initiatives
- AXE 1 Environnement et développement durable
 - 1.1 Alimentation en eau potable
 - 1.2 Gestion des eaux pluviales
 - 1.3 Déchets
- AXE 2 Sécurité des biens et des personnes
 - 2.1 Casernes de gendarmerie et centres de secours
 - 2.2 Vidéoprotection
 - 2.3 Prévention des risques
- AXE 3 Maintien des services aux publics en milieu rural
 - 3.1 Petite enfance/enfance/jeunesse
 - 3.2 Santé
- AXE 4 Bâtiments et équipements des collectivités
- AXE 5 Requalification des espaces
- AXE 6 Activités économiques

Catégories prioritaires (05 - Hautes-Alpes)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Projets d'investissement des communes nouvelles
- Soutien aux services publics
- Projets favorisant la transition énergique et écologique
- Amélioration de la distribution d'eau potable
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Projets intercommunaux de développement économique

Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Les travaux des biens communaux touchés par les intempéries;
- La mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement (création, extension, renforcement des ouvrages, y compris eaux pluviales)
- Les opérations de sécurité des personnes et des biens
- Le développement ou maintien des services publics en milieu rural
- La création ou l'agrandissement d'écoles
- L'aménagement hydraulique et l'adduction d'eau sur les lieux de pastoralisme

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (07 - Ardèche)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - Eau potable et assainissement
- 2 - Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel
- 3 - Protection des populations (vidéoprotection, sécurisation des écoles, aménagement de DECI, ERP,...)
- 4 - Services à la population (mise en accessibilité ERP, construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements pour logements sociaux, maisons de santé, France Service, centre d'incendie et de secours, collecte et tri sélectif,...)
- 5 - Travaux sur les bâtiments publics (Construction neuve, rénovation, réhabilitation, ou aménagements de : mairies, éléments patrimoniaux, cimetières, structures d'accueil petite enfance, centres de loisirs et équipements sportifs, locaux scolaires et assimilables, dans le respect des normes environnementales)
- 6 - Développement des services numériques hors dispositifs nationaux
- 7 - Indemnisation calamités naturelles (Réparation des dommages aux biens non-assurables des collectivités publiques)

Catégories prioritaires (08 - Ardennes)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Constructions scolaires du 1er degré
- Constructions publiques
- Aménagement du territoire
- Voirie, assainissement, AEP
- Ingénierie

Catégories prioritaires (09 - Ariège)

ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

1.1. Bâtiment scolaire, périscolaire et jeunesse

1.2. Petite enfance

1.3. Cantine scolaire

1.4. Équipement numérique scolaire

ÉCONOMIE ET INNOVATION TERRITORIALE

2.1. Développement économique du territoire

2.2. Commerce de proximité

2.3. Innovation en matière de développement territorial

2.4. Projet structurant de développement territorial

TOURISME

3.1. Office de tourisme ou site touristique en libre accès

3.2. Lieu d'accueil touristique et d'interprétation en accès payant

3.3. Hébergement touristique

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

3.1. Signalisation touristique

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS

4.1. Équipement sportif

4.2. Équipement culturel

HABITAT, URBANISME, MOBILITÉS

5.1. Bâtiment public

5.2. Logement

5.3. Patrimoine local

5.4. Adressage postal

5.5. Cimetière

5.6. Voirie & parking

5.7. Aménagement d'espace public

5.8. Mobilités douces

5.9. Gestion et traitement des déchets

SANTÉ

6.1. Maison de santé & centre de santé

6.2. Aide à l'installation des professionnels de santé

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics (y compris scolaires)

7.2. Rénovation énergétique et thermique des logements

7.3. Développement d'énergie renouvelable

SÉCURITÉ

8.1. Sécurité d'ouvrages publics

8.2. Sécurité : lutte contre les incendies

8.3. Sécurité : protection des personnes

Catégories prioritaires (10 - Aube)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Catégorie 1 - Améliorer les espaces scolaires, péri et extra-scolaires et petite enfance

Catégorie 2 - Favoriser la rénovation thermique et la transition écologique

Catégorie 3 - Accompagner les mobilités

Catégorie 4 - Accompagner les opérations de requalification

Catégorie 5 - Développer l'offre et l'accessibilité des services au public

Catégorie 6 - Accompagner les politiques de sécurité publique et civile

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Catégorie 7 - Améliorer le cadre de vie et l'accueil dans les services municipaux et intercommunaux
- Catégorie 8 - Soutenir le développement économique, touristique et culturel
- Catégorie 9 - Rénover le patrimoine
- Catégorie 10 - Améliorer la gestion des eaux usées et pluviales
- Catégorie 11 - Améliorer la voirie

Catégories prioritaires (11 - Aude)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Merci d'attendre la mise en ligne des catégories prioritaires avant le dépôt du dossier.

Catégories prioritaires (12 - Aveyron)

- Projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services au public en milieu rural

Priorité 1 : Développement économique

Priorité 2 : Socio-culturel

Priorité 3 : Professionnels de santé

Priorité 3 : Logements locatifs

Priorité 4 : Service au public en milieu rural

Priorité 5 : Maintien des services de l'Etat

Priorité 6 : Tourisme

Priorité 7 : Environnement:

- Bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception d'un loyer par la commune

Priorité 1 : Bâtiments communaux

Priorité 2 : Mairies

Priorité 3 : Eglises

Priorité 4 : Murs de clôture de cimetières

Priorité 5 : Numérisation des registres des cimetières

- Constructions scolaires du premier degré

- Equipements sportifs

- Aménagement d'espaces publics

- Voirie locale

Priorité 1 : Voirie

Priorité 2 : Dégâts d'intempéries

Priorité 3 : Désenclavement hivernal

Priorité 4 : Adressage



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Etudes

Catégories prioritaires (13 - Bouches-du-Rhône)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Merci d'attendre la mise en ligne des catégories prioritaires avant le dépôt du dossier.

Catégories prioritaires (14 - Calvados)

1 – Sécurité et accessibilité des bâtiments publics

Sécurisation des établissements scolaires

Mise en accessibilité des ERP au bénéfice des PMR

Out équipment favorisant ou modernisant la lutte contre l'incendie

Vidéoprotection

2 – Travaux sur les bâtiments publics – Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements

Mairies et ateliers municipaux

Salles polyvalentes ou multi-activités

Cimetières

Centre de loisirs

Équipements sportifs

Bâtiments scolaires et assimilables (cantine, locaux périscolaires)

Équipements scolaires

Logements sociaux

3 – Services à la population – Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements

Espaces France Services

Tiers lieux

Espaces mutualisés de services au public

Maisons de santé

Structures d'accueil de la petite enfance (crèches, RAM...)

Logements destinés à l'accueil et à l'hébergement de personnes sans domicile ou en situation de danger (SDF, ukrainiens, déplacés, VIF)

Aires d'accueil des gens du voyage et aire de grand passage

Bâtiments pour l'implantation de gendarmerie en milieu rural

4 – Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel

Mobilités durables

Renovation thermique et transition énergétique

Travaux visant à « végétaliser » les centres urbains et périurbains

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Valorisation de l'offre touristique
- Révitalisation de centres-bourgs
- Soutien à l'activité économique (réhabilitation de friches industrielles, ...)
- Préservation des biens patrimoniaux
- Travaux et valorisation du petit patrimoine vernaculaire
- 5 – Développement des services numériques
 - Informatisation des écoles
 - Développement des usages
 - Déploiement du WI-FI en bourgs-centres
 - Raccordement à l'application ACTES
- 6 – Travaux de voiries
 - Tous projets participant au renforcement de la sécurité, ou témoignant d'une ambition environnementale en matière de choix de matériaux (revêtements désimperméabilisants...)

Catégories prioritaires (15 - Cantal)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- dossier prenant en compte la ressource et la qualité de l'eau
- rénovation thermique et transition énergétique
- revitalisation des centre-bourgs (mobilité douce, mise en accessibilité, infrastructure de recharge de véhicule électrique, requalification bâtiment)

Catégories prioritaires (16 - Charente)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 - Investissement en faveur du logement social ou locatif (acquisition et/ou viabilisation de terrains bâtis ou non, destinés à recevoir des logements sociaux locatifs, réalisés par des communes communales ou des bailleurs sociaux)
- Priorité 2 - Acquisition et/ou rénovation de bâtiments anciens ou existants, pour la réalisation de logements sociaux ou d'activité économique
- Priorité 3 - Aménagements touristiques et actions en faveur des espaces naturels, dont la mobilité douce
- Priorité 4-a - Equipements publics - Mairies, garages, ateliers communaux et intercommunaux, sièges des EPCI
- Priorité 4-b - Equipements publics - Ecoles et petite enfance (Crèches, RAM, ALSH)
- Priorité 4-c - Equipements publics - Cimetières, églises, petit patrimoine rural non protégé
- Priorité 4-d - Equipements publics - Autres équipements affectés au public dans le domaine social, culturel (salles polyvalentes, centres culturels...) et sportifs (équipements structurants)
- Priorité 4-e - Equipements publics - Travaux de mise en accessibilité dans le cadre des Ad'AP et des Ad'AP Transports validés par le préfet
- Priorité 4-f - Equipements publics - Travaux de rénovation thermique pour une amélioration énergétique du bâtiment
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Priorité 4-h - Equipements publics - Equipements de sécurisation et vidéoprotection
- Priorité 5 - Aménagements de bourg et opérations centre-bourg
- Priorité 6 - Mise aux normes des équipements de protection contre l'incendie/défense des forêts contre l'incendie
- Priorité 7 - Investissement dans le domaine économique (ZAE, pépinières d'entreprises et friches industrielles, tiers-lieux)
- Priorité 8 - Maintien et développement des services au public en milieu rural (multiples ruraux, espaces France Services, agences postales communales, gendarmeries)
- Priorité 9 - Maintien de l'accès aux soins (MSP et cabinets médicaux)
- Priorité 10 - Aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux d'accueil

Catégories prioritaires (17 - Charente-Maritime)

- 1/ Accessibilité des personnes à mobilité réduite
 - 2.1 Sécurité incendie
 - 2.2 Sécurité routière
 - 2.3 Vidéo-protection
 - 2.4 Calamités publiques (séisme, inondations, ...)
- 3/ Développement, maintien et mutualisation des services au public
 - 3.1 Maintien et développement des services de proximité
 - 3.2 Maintien des commerces ou multi-services en milieu rural
- 4/ Transition écologique et environnement
 - 4.1 Développement des énergies renouvelables
 - 4.2 Liaisons douces et mobilités durables
 - 4.3 Valorisation des déchets - Économie circulaire
 - 4.4 Gestion de la ressource en eau
- 5/ Développement économique, industriel et artisanal
 - Développement économique, industriel et artisanal
- 6/ Enfance / Jeunesse
 - 6.1 Bâtiments scolaires
 - 6.2 Petite enfance, centre de loisirs, hébergements, crèches,...
- 7/ Patrimoine communal et intercommunal
 - 7.1 Bâtiments communaux ou intercommunaux
 - 7.2 Équipements sportifs, culturels ou touristiques
 - 7.3 Aménagement des centres de bourg
 - 7.4 Aire d'accueil ou de grand passage des gens du voyage

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (18 - Cher)

1 - Scolaire / Périscolaire

[1]- Bâtiments scolaires et périscolaires et restaurants scolaires : construction, réhabilitation et travaux d'aménagement.

[2]- Crèches et garderies : construction et travaux d'aménagement.

[3]- Aménagement de sécurité aux abords des établissements scolaires et équipements fréquentés par les jeunes.

2 - Développement économique et touristique

[21]- Création, extension, aménagement de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques et portuaires.

[22] - Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en centre bourg.

[23] - Aménagements touristiques, de baignade et itinéraires.

3 - Attractivité des territoires ruraux

[31] France services : changement de siège, réhabilitation, travaux.

[32] - Projet global d'aménagement de centre-ville ou de centre-bourg.

[33] - Équipements culturels, sportifs et de loisirs, couverts et non couverts, et équipements annexes : construction, réhabilitation.

[34] - Implantation de la gendarmerie en milieu rural

[35] - Construction, acquisition, rénovation et aménagement de locaux pour l'exercice de professionnels de santé.

[36] - Bornes numériques/espaces numériques en libre service et/ou espaces de co-working.

[37] - Équipements de vidéo-protection dans les espaces publics.

[38] - Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : raccordement des bornes incendies et implantation de bornes et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie.

4 - Assainissement / Eau potable

[41] - Construction, réparation, mise aux normes de stations d'épuration (STEP) et raccordement à une autre station.

[42] - Réseaux d'assainissement.

[43] - Assainissement non collectif – SPANC solutions pour l'assainissement non collectif groupé de hameaux denses.

[44] - Amélioration de la sécurisation de l'alimentation en eau.

[45] - Travaux destinés à réduire le risque de relargage, au sein du réseau, de chlorure de vinyle monomère (CVM) ou autres substances indésirables.

[46] - Travaux de mise en place des périphériques de protection des captages.

[47] - Travaux destinés à améliorer le rendement des réseaux.

[48] - Construction, réparation, mises aux normes de déversoirs et bassin d'orage.

[49] - Financement des études patrimoniales sur l'eau et l'assainissement.

5 - Développement social

[51] Réhabilitation et / ou travaux de rénovation thermique de logements locatifs sociaux.

6 - Patrimoine bâti



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

62 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

63 - Création, réhabilitation ou agrandissement de cimetières, columbariums, reprise de concessions.

7 - Voirie

71 - Travaux de voirie inscrits en section investissement.

72 - Travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière.

73 - Création d'infrastructures destinées à de nouveaux services de mobilité en milieu rural : autopartage, covoiturage, développement des modes actifs (marche, vélo), etc.

74 - Rénovation ou création d'aires des citoyens français itinérants ou de terrains familiaux locatifs.

8 - Urbanisme

81 - Réalisation de PLU et PLUI.

9 - Transition Écologique

91 - Installation de panneaux solaires photovoltaïques destinés exclusivement à l'autoconsommation d'électricité.

92 - Construction, réparation, mise aux normes de déchetteries.

Catégories prioritaires (19 - Corrèze)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Rénovation des bâtiments publics hors logements

Construction, rénovation des locaux administratifs, techniques communaux ou communautaires

Construction, restructuration, rénovation d'écoles communales et de cantines, y compris travaux visant la qualité de l'air (radon...)

Construction ou aménagement de locaux pour l'accueil de mineurs

Construction, restructuration ou rénovation de salles polyvalentes dans les communes de moins de 2000 habitants

Aménagement de petits équipements sportifs

Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics

Etudes de faisabilité d'un projet et prestations d'ingénierie d'opérations d'investissement

Projets structurants

Travaux de rénovation d'églises ou lieux cultuels

Création, aménagement, agrandissement de cimetières, columbariums ou jardins du souvenir

Petit patrimoine rural non protégé

Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et des espaces publics

Réfection des petits ponts non financés par le programme CEREMA

Aménagement de places et espaces publics

Aménagement sécuritaire pour les travaux sur les RD en traverse de bourg

Travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire

Maison de santé pluridisciplinaire et centres de santé

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Centre pluridisciplinaire paramédical
- Construction de centre d'incendie et de secours
- Etudes pour la défense extérieure contre l'incendie
- Travaux pour la défense extérieure contre l'incendie
- Systèmes de sécurité incendie
- Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France services
- Défibrillateurs
- Travaux d'assainissement collectif, de recherche d'eau potable et de système de désinfection
- Acquisition de patrimoine et acquisition foncière
- Remise en état sur bien non assurable ne relevant pas d'un dispositif national
- Dépenses liées à la détection du radon dans les établissements scolaires et les centres de loisirs et autres gaz liés à la loi n°2010-788 du 12/07/2010
- Programme écoles numériques

Catégories prioritaires (2A - Corse-du-Sud)

- ÉDUCATION ET SERVICE A LA PETITE ET MOYENNE ENFANCE

1.1- Construction d'écoles, de bâtiments scolaires et péri-scolaires

1.2- Travaux de réhabilitation et de mise aux normes des bâtiments dont les cantines scolaires

1.3- Informatisation des écoles primaires

1.4- Achat de mobilier des établissements nouvellement construits

- ÉQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

2.1- Projet de création ou de maintien de services publics en milieu rural

2.2- Informatisation des services dont ACTES

2.3- Installation d'un système de vidéo protection

2.4- Travaux de lutte contre l'incendie

2.5- Acquisition de véhicules utilitaires

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

3.1- Réalisation de bâtiments relais d'hôtels, d'aménagement de zone artisanale ou commerciale

3.2 Réalisation d'équipements à caractère touristique pour les activités d'été et les sports d'hiver

- SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT RURAL

4.1- Construction et rénovation de bâtiments et d'équipements communaux et intercommunaux

4.2- Équipements de lutte contre la divagation des animaux, clôture de terrains communaux, enclos mobiles de parage d'animaux errants.

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

5.1- Eau potable

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

5.3- Déchets

TRAVAUX DE VOIRIE

Catégories prioritaires (2B - Haute-Corse)

AXE 1 : Maintien et développement des services au public en milieu rural, Maintien des services de l'Etat

Services à la personne

Aide au maintien ou à l'installation de professionnels de santé

Construction ou rénovation caserne de gendarmerie

Centre de services aux particuliers et aux entreprises

Maisons France Services

Mutualisation des services ou des moyens

Acquisition de défibrillateurs

AXE 2 : Développement économique, social, environnemental et touristique

Aménagement de zones d'activités

Aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage

Réhabilitation et/ou extension de logements, prioritairement à vocation sociale dont les logements communaux

Projets de valorisation et de développement touristique

Aménagement de bourgs et de villages

Réqualification architecturale et paysagère hors monuments historiques

Etudes et pose signalétique pour la lutte contre l'affichage illégal

Economie sociale et solidaire

Mobilité

AXE 3 : Voirie communale et communautaire

Desenclavement des hameaux

Aire de stationnement, aire de covoitage et transport intermodal

Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité

Intempéries

Matériel de déneigement en 1ère acquisition (communes de - de 500 habitants)

Matériel pour travaux de voirie en 1ère acquisition

Hélisurface

AXE 4 : Patrimoine bâti et scolaire

Bâtiments administratifs et techniques communaux et bâtiments communautaires (mairie, siège, salle polyvalente, locaux techniques ...)

Etablissements scolaires publics du 1er degré

Locaux scolaires (cantine, préau ...) et périscolaires

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Équipements sportifs (stade, City stade, piste skate, petits équipements de proximité desservant en priorité un établissement scolaire ...)

Extension ou création de cimetière, columbarium

AXE 5 : Traitement des déchets

Collecte et valorisation des déchets ménagers

Véhicule de collecte muni d'un système de pesée

Véhicule de collecte non muni d'un système de pesée

Véhicule d'entretien de lavage de bacs

AXE 6 : Sécurité

Aménagements liés à la prévention des incendies de forêts dans le cadre de PPRIF approuvé ou prescrit

Piste DFCI

Acquisition de matériel de communication

Acquisition et installation de matériel de vidéo-surveillance

AXE 7 : Études (Études préalables qui doivent être suivies de travaux)

Etudes de faisabilité et ingénierie territoriale pour de lourds investissements

Etudes réalisées dans le cadre d'actions préconisées par le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Etudes d'accessibilité

Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Etude relative à la fusion ou la dissolution de communautés de communes

AXE 8 : Nouvelles technologies

Équipement écoles (raccordement internet, tableaux numériques, classe mobile multimédia ...)

Raccordement Actes (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)

Hot spot

Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre

Développement d'outils d'aide à la décision

AXE 9 : Eau et assainissement

Travaux sur les ouvrages et le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable

Travaux sur les ouvrages et le réseau d'assainissement

Équipement de compteurs

Catégories prioritaires (21 - Côte-d'Or)

1. Patrimoine bâti

1.1 Réhabilitation, extension ou construction de bâtiments et équipements communaux et intercommunaux

1.2 Espaces de rencontres et de loisirs (ERL) salles multi-usages / salles de rencontre et de loisirs / salles des fêtes ou équivalent

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 1.3 Création, extension, rénovation de logements communaux dans un bâtiment communal existant
- 2. Économie
 - 2.1 Construction, aménagement de bâtiments relais, de co-travail, ou pépinières d'entreprises
 - 2.2 Extension et aménagement de zones d'activité économiques existantes
 - 2.3 Acquisition et aménagement de locaux pour pallier les carences d'initiative privée pour des raisons d'intérêt général
- 3. Tourisme
 - 3.1 Construction, valorisation, extension, rénovation d'équipements touristiques
- 4. Social
 - 4.1 Aide au maintien et à l'implantation de professionnels de santé
- 5. Environnement
 - 5.1 Alimentation en eau potable - Stations d'épuration - Réseaux d'assainissement
 - 5.2 Traitement des ordures ménagères et déchets
- 6. Sport et loisirs
 - 6.1 Construction et aménagement d'équipements sportifs
 - 6.2 Aménagement d'aires de jeux
 - 6.3 Équipements d'accueil, d'animation et de loisirs
- 7. Culture
 - 7.1 Travaux sur les bâtiments présentant un caractère architectural, historique ou ethnologique certain
 - 7.2 Création, extension, rénovation de bâtiments socio-culturels
- 8. Maintien de services publics en milieu rural
 - 8.1 Opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural
 - 8.2 Construction, réhabilitation et/ou extension de tous locaux scolaires et périscolaires
- 9. Sécurité
 - 9.1 Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
 - 9.2 Réfection des ouvrages d'art routier : ponts, murs de soutènement d'une voie de circulation
 - 9.3 Création, aménagement d'équipements de sécurité incendie
 - 9.4 Investissements contre les crues et les inondations - Hors travaux éligibles aux aides spécifiques du programme 181
- 10. Numérique
 - 10.1 Équipement numérique dans les écoles maternelles et primaires
 - 10.2 Équipement numérique dans les mairies et dans les EPCI
- 11. Divers
 - 11.1 Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

3 Création d'aires de semi-sédentarisation des gens du voyage

Catégories prioritaires (22 - Côtes-d'Armor)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Équipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance
- Patrimoine immobilier (hors travaux concernant les logements)
- Assainissement des eaux usées
- Équipements sportifs
- Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programmes d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations
- Projets de développement économique, social, environnemental ou touristique
- Les projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural
- Les travaux de sécurité en faveur des ports de plaisance
- Équipements liés à la lutte contre les algues vertes

Catégories prioritaires (23 - Creuse)

- Rubrique 1 - Voirie

voirie/mobilité

diagnostics routiers

- Rubrique 2 - ouvrages d'art

- Rubrique 3 - mise en valeur des bourgs et espaces urbains et mobilité

- Rubrique 4 -- locaux scolaires

locaux scolaires

locaux scolaires – sécurisation

locaux scolaires RPI concentré

- Rubrique 5 - bâtiments et équipements sportifs et socio-éducatifs

- Rubrique 6 - Mairies – bureaux administratifs des EPCI

- Rubrique 7 - cimetières

- Rubrique 8 - ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux

projet porté par une commune

projet porté par un EPCI

- Rubrique 9 - logements

- Rubrique 10 - églises

- Rubrique 11 - traitement et collecte des déchets ménagers et assimilés

- Rubrique 12 - Eau, assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

assainissement

DECI

Rubrique 13 – développement économique, social, environnemental, culturel et touristique

développement économique, social, environnemental, culturel et touristique

aire de grand passage

Rubrique 14 - maintien ou développement des services publics (ou au public) en milieu rural

Rubrique 15 - Rénovation énergétique au sein d'un même ensemble immobilier

Rubrique 16 - aide à la création de communes nouvelles

Catégories prioritaires (24 - Dordogne)

Bâtiments publics, équipements locaux, études toutes catégories

PNACC

Ouvrages d'art

Murs de soutènement appartenant à la CT

Travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publics

Équipements de vidéo-protection

Aménagements et/ou revitalisation de centres-bourgs

Transition énergétique : éclairage public, luminaires à faible consommation d'énergie

Développement économique

Bâtiments publics (scolaire)

Priorité 1 - locaux scolaires dans le cadre d'une stratégie territoriale partagée

Priorité 2-1 - opérations de reconversion des locaux scolaires, en lien avec les projets pédagogiques de regroupement supra communal, validés par la DASEN : locaux au titre du péri-scolaire et extra-scolaire (crèches – centres de loisirs)

Priorité 2-2 - opérations de reconversion des locaux scolaires, en lien avec les projets pédagogiques de regroupement supra communal, validés par la DASEN : dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs (logements, locaux divers)

Bâtiments publics (sports et loisirs)

Maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures de santé

Espaces France services

Logements sociaux ou conventionnés

Soutien de l'État aux opérations visant au financement des implantations de la gendarmerie et des centres de secours en milieu rural

Risques naturels liés aux falaises et cavités : études, ouvrages et travaux urgents de prévention ou réparation, après épuisement des dispositifs spécifiques

Catégories prioritaires (25 - Doubs)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

priorité 1 Voirie communale

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- priorité 3 Patrimoine communal et intercommunal
- priorité 4 Logements
- priorité 5 Constructions scolaires et périscolaires
- priorité 6 Développement économiques
- priorité 7 Maintien des services à la population en milieu rural
- priorité 8 Infrastructures sportives

Catégories prioritaires (26 - Drôme)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Catégorie 1 : Travaux portant sur l'adduction d'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques
- Catégorie 2 : Actions en faveur des bâtiments scolaires (construction, réhabilitation, rénovation)
- Catégorie 3 : Revitalisation des centres bourg
- Catégorie 4 : Projets favorisant le développement ou le maintien des services publics - Actions en faveur des bâtiments communaux (réhabilitation, restauration ou construction)
- Catégorie 5 : Prévention contre les risques naturels,catastrophes naturelles, DECI
- Catégorie 6 : Actions en faveur de l'attractivité du territoire : création ou extension de Zone d'Activités, d'ateliers relais
- Catégorie 7 : Actions en faveur des équipements sportifs, culturels, d'intérêt commun (aménagement, extension, restructuration)
- Catégorie 8 : Aménagement concourant aux déplacements doux (pistes cyclables, parking relais, aménagement stationnement vélo,...)
- Catégorie 9 : Actions en faveur du tourisme (mise aux normes des campings, réhabilitation d'hébergement touristique)
- Catégorie 10 : Vidéoprotection : nouvelles installations de caméras, aménagements des systèmes existants à l'exception des renouvellements

Catégories prioritaires (27 - Eure)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - Éducation
- 2 - Environnement, transition énergétique, écologie
- 3 - Services publics
- 4 - Santé
- 5 - Construction, patrimoine, habitat
- 6 - Loisirs, sports, culture
- 7 - Sécurité
- 8 – Économie
- 9 – Défense Extérieure contre l'incendie (DECI)

Catégories prioritaires (28 - Eure-et-Loir)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- les investissements en lien avec les réseaux d'eau potable
- les dispositifs de vidéoprotection
- la réhabilitation des logements
- les travaux sur les églises

Catégories prioritaires (29 - Finistère)

- Opérations relevant d'une priorité 1

- Construction, rénovation des bâtiments scolaires du 1er degré et des infrastructures périscolaires
- Construction ou rénovation de bâtiments communaux ou communautaires, intégrant la mise aux normes d'accessibilité
- Aménagement des zones d'activités intercommunales
- Construction, déconstruction de bâtiments industriels ou commerciaux sous maîtrise d'ouvrage d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Construction d'hôtels et de pépinières d'entreprises
- Maintien des services publics en milieu rural et services à la population (dont Maisons France Services, dernier commerce de proximité)
- Maisons pluri-professionnelles de santé (projets validés par l'ARS)
- Travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité
- Déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourg
- Réhabilitation de friches agricoles dans le cadre d'aménagements de bourg ou de préservation de la qualité paysagère de sites sensibles
- Opérations environnementales structurantes d'intérêt communautaire (traitement des déchets, qualité de l'eau, qualité de l'air) liés à la mise en oeuvre d'un schéma
- Travaux d'entretien et de rénovation des réseaux de distribution d'eau potable
- Opérations relevant d'une priorité 2
- Equipements et infrastructures liés au développement du tourisme
- Opérations relatives à l'aide aux personnes et aux actions innovantes en matière d'emploi
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant le développement de l'administration électronique l'équipement numérique des écoles, ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur du déploiement du réseau très haut débit non prises en compte dans le schéma régional
- Création et réhabilitations de chemins littoraux ou de randonnée
- Développement de la visio-protection (systèmes agréés par la police ou la gendarmerie)
- Travaux sur les réseaux et installations d'assainissement collectif
- Opérations relevant d'une priorité 3
- Equipements structurants culturels et sportifs communaux ou communautaires
- Maisons médicales sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (ex : mise à disposition d'un local pour faciliter l'installation d'un professionnel de santé)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Travaux sur les réseaux d'eau pluviale

Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage

Catégories prioritaires (30 - Gard)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1 – Aménagement d'espaces urbains, urbanisme, mobilité (voirie comprise)

2 – Equipements publics (hors scolaire, péri-scolaire et restauration scolaire) et logement

3 – Equipements scolaires, péri-scolaires et de restauration scolaires

4 – Locaux d'activité et développement économique, touristique, agricole

5 – Place et entretien du végétal

6 – Gestion de la ressource en eau (pluvial, potable, usée) sur ouvrages existants

7 – Sécurité et service à la population

Catégories prioritaires (31 - Haute-Garonne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Catégorie 1 - Mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Catégorie 2 - Maintien et développement des services au public en milieu rural

Catégorie 3 - Actions en faveur de la transition énergétique

Catégorie 4 - Établissements d'enseignement du 1er degré

Catégorie 5 - Équipements publics

Catégorie 6 - Social

Catégorie 7 - Développement du Territoire

Catégorie 8 - Études de faisabilité - maîtrise d'œuvre

Catégories prioritaires (32 - Gers)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Priorité 1 : Les projets de transition énergétique et écologique et la mobilité durable

Priorité 2 : Les projets et les démarches de revitalisation des bourgs-centres

Priorité 3 : L'accessibilité correspondant à la mise aux normes des ERP (Établissements Recevant du Public), des IOP (Installations Ouvertes au Public) de la voirie et des espaces publics

Priorité 4 : Les bâtiments scolaires et leur sécurisation

Priorité 5 : Les investissements, les études ou travaux préparatoires favorisant le développement économique, touristique et culturel ou répondant aux objectifs de mise en œuvre de la Loi Agriculture et alimentation (Egalim 2018-2022)

Priorité 6 : Les aménagements de sécurité et la sécurité routière

Priorité 7 : Les projets favorisant le maintien ou développement des services publics

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Priorité 9 : Le logement locatif social conventionné ou en cours de conventionnement
- Priorité 10 : Les travaux de sécurité suite aux dégâts occasionnés sur la voirie et ses annexes, les réseaux et les stations d'épuration, par des intempéries exceptionnelles localisées
- Priorité 11 : Travaux d'investissement de la voirie et ses annexes afin d'éviter une dégradation du patrimoine routier

Catégories prioritaires (33 - Gironde)

- 1. Développement économique, social, environnemental et touristique
 - 1.1 - Zones d'activité économique, zones industrielles ou artisanales et pépinières d'entreprises
 - 1.2 - Plateforme multimodale
- 2. Maintien et développement des services au public en milieu rural
 - 2.1 - Mutualisation de services et moyens
 - 2.2 - Services à la personne
 - 2.3 - Maintien de la présence des services de l'Etat
 - 2.4 - Implantations de gendarmerie en milieu rural (décret du 28 janvier 1993)
 - 2.5 - Autres opérations de maintien ou développement des services au public en milieu rural
- 3. Recours aux nouvelles technologies
 - 3.1 - Opérations de dématérialisation, téléprocédures, bornes Internet
 - 3.2 - Equipement numérique
- 4. Aide au maintien et installations de professionnels de santé
 - 4.1 - Professionnels de santé
 - 4.2 - MSP
- 5. Etudes - Ingénierie territoriale
 - 5.1 - Voir ci-dessus 1.1 et 1.2
 - 5.2 - Hydraulique
 - 5.3 - Autres études
- 6. Mise en œuvre du Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique (PNACC) (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement)
- 7. Investissements - Les catégories de travaux dans cette rubrique intègrent les projets de rénovation thermique, de transition énergétique et ceux contribuant au développement durable
 - 7.1 - Bâtiments scolaires publics du 1er degré
 - 7.2 - Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques)
 - 7.3 - Accueil et mode de garde petite enfance
 - 7.4 - Equipements sportifs et culturels
 - 7.5 - Aménagements fonciers destinés aux services publics communaux
 - 7.6 - Vidéo-protection
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

7.8 - Travaux exceptionnels

Catégories prioritaires (34 - Hérault)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1/ Eau et assainissement des collectivités de moins de 1000 habitants et/ou des EPCI en priorité pour leurs communes membres de moins de 1000 hbts
- 2/ Construction et réhabilitation de mairies, de sièges d'EPCI et d'écoles
- 3/ Travaux de gros entretien des bâtiments communaux et intercommunaux
- 4/ Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux aux PMR, en priorité pour les communes de moins de 3 500 habitants
- 5/ Etudes préalables à des investissements subventionnables au titre de la DETR
- 6/ Travaux de voirie des communes de moins de 1000 habitants en priorité pour des actions ciblant l'accès aux PMR et travaux de sécurisation de voirie aux abords des établissements scolaires
- 7/ Projets d'investissements dans le domaine du développement économique, culturel et touristique (dispositifs innovants de type "Microfolie")
- 8/ Projets en faveur du maintien et du développement des services publics en milieu rural (déploiement du réseau "France services ", implantation gendarmerie nationale)
- 9/ Projets de maison de santé pluri-professionnelle en milieu rural
- 10/ Projets d'équipements sportifs
- 11/ Actions en faveur du développement durable
- 12/ Mise en place d'un système de vidéoprotection, sous réserve de l'avis de la gendarmerie nationale ou de la police nationale
- 13/ Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- 14/ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- 15/ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
- 16/ Développement du numérique et de la téléphonie mobile (plan "France très haut débit")
- 17/ Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- 18/ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population (attention particulière portée à l'accueil des migrants).

Catégories prioritaires (35 - Ille-et-Vilaine)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- La commission des élus DETR se tiendra le 14 octobre en Ille-et-Vilaine.

Catégories prioritaires (36 - Indre)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- constructions d'immeubles ou travaux d'investissement sur les bâtiments (hors bâtiments scolaires) : taux 20 à 40 %
- rénovation thermique des bâtiments publics : taux 20 à 50 %
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- voirie des zones ou d'accès aux bâtiments développant une activité économique, et voirie d'accès aux logements sociaux : taux 20 à 30 %
- aménagement du cœur du bourg en lien avec la sécurité ou l'accessibilité : taux 30 à 40 %
- aménagement des parcs publics ou des aires de jeux : taux 20 à 40 %
- travaux de développement économique ou touristique : taux 20 à 40 %
- travaux de développement social (HRPA, ALSH...) : 30 à 50 %
- mutualisation des services et des moyens: France services, Fabrique de territoires et tiers-lieux : 20 à 40 %
- tout dispositif d'accueil des gens du voyage : taux 30 à 60 %
- revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs dans le cadre d'une ORT du plan "Action Coeur de Ville", du programme "Petites villes de demain" et "Village d'avenir" (y compris en dehors des travaux d'accessibilité et de sécurité) : taux 20 à 50 %
- mobilités douces (voies vertes, aménagements cyclables, alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture) : taux 30 à 50 %
- installation de moyens de videosurveillance : 20 à 40 %
- matériel et mobilier scolaires et périscolaires : taux 35 à 60 %
- achat en une seule fois de tracteur et de ses accessoires pour l'entretien des chemins (article R 311-1 alinéa 5-1-1 à 5-1-4 du Code de la route) : taux 20 à 30 % (30 % uniquement en cas d'achat mutualisé)
- équipement rendu nécessaire par une obligation réglementaire : taux 20 à 40 %

Catégories prioritaires (37 - Indre-et-Loire)

- BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
 - MAIRIES ET BÂTIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS
 - INVESTISSEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE
 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIO-ÉDUCATIFS
 - MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ DONT ACCESSIBILITÉ
- MAINTIEN DES SERVICES À LA POPULATION EN MILIEU RURAL
 - MAINTIEN DES COMMERCES RÉPONDANT AUX BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ DE LA POPULATION
 - POLES DE SANTÉ
 - MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL
- MOBILITÉ DURABLE
 - INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES
- ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
 - ZONES ARTISANALES DE PROXIMITÉ
 - EXTENSION ET REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
 - CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS D'ENTREPRISES
 - ÉQUIPEMENTS ET PROMOTION DU TOURISME
- DIVERS

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART

AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, AIRES DE GRAND ET PETIT PASSAGE, TERRAINS FAMILIAUX

SOUTIEN DU TRI A LA SOURCE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

DIVERS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT, DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

DÉFENSE INCENDIE

TRAVAUX DE SÉCURISATION DONT VIDÉOPROTECTION

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES SUITE A UN ÉVÉNEMENT IMPRÉVISIBLE

AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT DONT LE COÛT TOTAL HT EST INFÉRIEUR À 50 000 €

Catégories prioritaires (38 - Isère)

1 - Sécurité

Travaux d'investissement concernant la voirie communale et rurale, y compris les plates-formes de retournement, ainsi que la voirie départementale en agglomération avec maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Les maires devront prendre des arrêtés pour éviter que les plates-formes de retournement ne servent de parking

Événements climatiques imprévisibles

Travaux exceptionnels relatifs aux ouvrages d'art consacrés à la sauvegarde ou la reconstruction de l'ouvrage

Travaux exceptionnels de protection contre les crues

Etudes hydrauliques

Réalisation de réservoir d'eau pour la sécurité incendie, y compris pour les aménagements de lutte contre les feux de forêt

Réalisation d'aménagements comme les plates-formes de mise en station sur les cours d'eau et surfaces d'eau existants, les retenues d'eau et les forages

Vidéoprotection

Travaux de sécurité urgents et exceptionnels pour édifices cultuels

2 - scolaire, socioculturel et sportif

Construction ou rénovation de groupe scolaire pouvant comprendre : les locaux ayant vocation à accueillir les activités périscolaires ; la rénovation complète ou la construction de classes ; la création de restaurant scolaire (construction ou aménagement d'un bâtiment existant)

Construction ou rénovation de salle à vocation sportive scolaire, socio-éducative

Construction ou rénovation de crèches, garderies, halte garderies et multi-accueil à vocation intercommunale

Réalisation, réhabilitation de terrain de sports, de vestiaires-douches

Construction, rénovation, réhabilitation, mise aux normes de piscine à vocation intercommunale (bassin d'apprentissage, bassin de nage)

3 - équipements communaux ou intercommunaux

Construction ou rénovation de mairie et siège intercommunal

Points numériques

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 4 - accessibilité PMR
 - Opération d'aménagement « accessibilité PMR » aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations ouvertes au public (IOP)
- 5 - développement économique et touristique
 - Réhabilitation, création, extension ou aménagement de zones d'activités artisanales
 - Bâtiments relais, pépinières d'entreprises
 - Construction ou aménagement de locaux à usage d'activités commerciales dans le cadre du maintien du dernier commerce
 - Projet de valorisation et de développement touristique et/ou culturel : équipements et produits touristiques
- 6 - maintien des services en milieu rural
 - Construction ou réhabilitation de locaux en vue de créer une maison de santé pluridisciplinaire ou une maison médicale de garde à vocation intercommunale
 - Soutien à la mise en œuvre des Etablissements France Services (aide à l'investissement)
- 7 - ingénierie
 - Etudes de faisabilité, aide à la décision des élus dans la perspective de la réalisation d'un futur investissement

Catégories prioritaires (39 - Jura)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Enfance/Jeunesse
- Développement, maintien et mutualisation des services au public
- Développement économique, industriel et artisanal
- Rénovation thermique et transition énergétique
- Eau et assainissement
- Patrimoine communal et intercommunal
- Sécurité
- Routes communales et intercommunales
- Études pré-opérationnelles et ingénierie

Catégories prioritaires (40 - Landes)

- I - Équilibre, attractivité et accessibilité des territoires

Revitalisation et requalification des centres bourgs

Habitat groupé : participation de l'État si le projet d'ensemble présente une approche multicritères (population, logements, commerces, services publics, aspect social, localisation du projet, réhabilitation ou construction neuve)

Projets de développement économique, touristique, notamment les Zones d'Activités Économiques, l'immobilier d'entreprise, les multiples ruraux, le maintien et la reprise de commerces de proximité (dont l'opportunité doit faire l'objet d'une étude économique préalable)

Maintien et développement des services publics : Espaces France Services portés ou soutenus par une commune ou

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

II-A Mesures en faveur du logement

Acquisition de bâtiments à usage futur de logements conventionnés ou à des fins d'équipements publics

Travaux de sécurité, d'accessibilité, d'extension, de rénovation de logements conventionnés

II-B Mesures en faveur du développement numérique

Équipement en réseau informatique des bâtiments scolaires et périscolaires

Installation d'espaces numériques, tiers lieux

Investissement lié aux usages du numérique (télémédecine, espace de travail partagé, campus connecté...)

II-C Mesures en faveur de la sécurité

Acquisition et mise en place du matériel de vidéo-protection, sous réserve d'une demande éligible au FIPD

Opérations immobilières relatives faux implantations de la gendarmerie en milieu rural

Financement jusqu'à 30% des études menées par les EPCI, relatives à la réhabilitation des ouvrages d'art (ponts), qui nécessitent, après un premier examen par les services techniques de la collectivité, des travaux de mise en sécurité

Réserves d'eau pour la défense contre les incendies et équipements dédiés

II-D Mesures en faveur de la santé

Créditation, extension des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) portées ou soutenues par les EPCI

Cabinets médicaux sous maîtrise d'ouvrage communale

Mise aux normes des équipements de santé publique

III - Transition écologique, énergétique et mobilités

Opérations contribuant à la transition énergétique, notamment les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics, les réaménagements des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur

Réhabilitation de friches industrielles

Opérations d'économie circulaire

Travaux de réhabilitation pour la conservation des étangs

Développement de nouvelles solutions de transport (pistes cyclables, aires de covoiturage, cheminement piétons)

Construction ou réhabilitation de déchetteries, dans la limite d'un projet par an et par demandeur

IV - Éducation, sport, culture et patrimoine

Travaux de sécurité, d'accessibilité, de rénovation, de construction, d'extension de bâtiments et d'équipements publics

Aménagements de plein air et de loisirs dans la limite d'un investissement de 100 000 €

Travaux de préservation et de mise en valeur du patrimoine local et historique

Catégories prioritaires (41 - Loir-et-Cher)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Petite enfance – Écoles - Cohésion sociale

Redynamisation des centres bourgs et des coeurs de village

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Nouvelles technologies
- Développement économique et touristique
- Services au public en milieu rural
- Environnement et développement durable
- Sécurité

Catégories prioritaires (42 - Loire)

- Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes

Soutien aux communes nouvelles dans un délai de 3 ans

Bâtiments communaux et intercommunaux : Acquisition, construction, extension des mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières, monuments aux morts...

Transition écologique (Dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des biens publics et Appel aux énergies renouvelables pour les bâtiments et équipements publics)

Travaux de mise en sécurité ou accessibilité et études préalables dans les bâtiments communaux recevant du public (ERP)

Opération de défense extérieure contre l'incendie sur la base d'un avis favorable du SDIS à fournir au moment du dépôt du dossier

Mise en valeur des bourgs, villes et villages (création ou aménagements d'espaces verts, embellissement de places aux abords des bâtiments publics, enfouissements de lignes, voirie...)

Eau/Assainissement : création, extension, renforcement et amélioration des ouvrages et des réseaux d'eau potable et d'assainissement

- Opérations Scolaire

Ecoles maternelles, élémentaires et accueil des élèves (Opérations subventionnables : acquisition, construction, extension, amélioration, mise aux normes d'accessibilité, rénovation thermique, insonorisation des bâtiments, des cantines, des sanitaires et des locaux périscolaires)

- Opérations de développement économique

Création, extension ou aménagement de zones d'activité

Création d'ateliers de travail partagé, de pépinières d'entreprises,

Révalorisation de friches industrielles

Autres opérations à finalité commerciales

Recours aux nouvelles technologies (numérisation, télé-procédures, bornes Internet...)

- Opérations de maintien et développement des services au public en milieu rural

Les établissements France Services

Les points relais ou les accueils polyvalents (notamment points d'accueil numériques)

Les services à la personne

- Opérations secteur social

L'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé

Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Opérations secteur Sports, Loisirs, Culture
 - Terrains de sports, aires de jeux
 - Piscines
 - Salles polyvalentes, salle à vocation sportives, artistique et culturelle
 - Équipements de loisirs, structures d'accueil ou de points d'information touristique
 - Projets d'activités touristiques, camping

Catégories prioritaires (43 - Haute-Loire)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ACCUEIL ET SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE
- ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)
- AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
- ASSAINISSEMENT
- CONSTRUCTION OU RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC, Y COMPRIS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
- CRÉATION OU RÉPARATION DE VOIRIE COMMUNALE ET COMMUNAUTAIRE (Y COMPRIS OUVRAGES D'ART ET ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT)
- DISPOSITIF CONCOURANT A LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE
- INGÉNIERIE DES PROJETS TERRITORIAUX
- SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Catégories prioritaires (44 - Loire-Atlantique)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1- Bâtiments publics
- 2- Ouvrages publics
- 3- Renforcement et maintien des services publics
- 4- Attractivité des territoires
- 5- Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités
- 6- Résilience sanitaire et écologique
- 7- Accueil de nouvelles populations
- 8- Ingénierie territoriale

Catégories prioritaires (45 - Loiret)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- BÂTIMENT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE (PRIORITE 1)
- BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (PRIORITE 1)
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- MAISON DE SANTE PLURISDICIPLINAIRE/CENTRE DE SANTE (PRIORITE 1)
- SECURISATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE /ASSAINISSEMENT (PRIORITE 1)
- MISE AUX NORMES DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PRIORITE 1)
- FUNERAIRE (PRIORITE 2)
- EDIFICES CULTUELS (PRIORITE 2)
- LOGEMENT (PRIORITE 2)
- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (PRIORITE 2)
- PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DE CENTRE VILLE OU CENTRE BOURG (PRIORITE 2)
- COMMERCES DE PROXIMITE (PRIORITE 2)
- ZONES D'ACTIVITES (PRIORITE 2)
- TOURISME (PRIORITE 2)
- DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE (PRIORITE 2)
- SALLE POLYVALENTE/GYMNASE (PRIORITE 2)
- TERRAIN DE SPORT, CITY PARK, AIRE DE JEUX (PRIORITE 2)
- PISCINE ET BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION (PRIORITE 2)
- DEVELOPPEMENT CULTUREL OU ARTISTIQUE (PRIORITE 2)
- OPERATIONS DE VOIRIE LIEES A LA SECURITE (PRIORITE 2)
- SECURITE INCENDIE (PRIORITE 2)
- VIDEOPROTECTION (PRIORITE 2)

Catégories prioritaires (46 - Lot)

- I. BÂTIMENTS PUBLICS recevant du public, services internes et autres services publics (page 18 du livret)
 - I-1 Réhabilitation de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, espaces socio-éducatifs, pôles multi-activités, bâtiments à vocation culturelle, ateliers...)
 - I-2 Construction de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, espaces socio-éducatifs, pôles multi-activités, bâtiments à vocation culturelle, ateliers...).
 - I-3 Construction et réhabilitation d'autres services publics (Maisons France service)
- II. LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX (Cf. page 19 du livret)
 - II-1 Réhabilitation des logements communaux, intercommunaux et structures type logements partagés pour personnes âgées
 - II-2 Réhabilitation des logements pour saisonniers et apprentis
- III. BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES (Cf. page 20 du livret)
 - III-1 Construction et réhabilitation de bâtiments scolaires (niveaux de la maternelle à l'élémentaire – restaurants scolaires) et travaux d'aménagement de locaux scolaires réaffectés à une autre destination.
 - III-2 Construction et réhabilitation de bâtiments péri-scolaires
- IV. SANTÉ (Cf. page 21 du livret)
 -

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

V-2 Aide à l'installation des professionnels de santé

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (Cf. page 22 du livret)

V1 Création, développement de zone d'activité ou projet porté par les collectivités territoriales en lien avec le développement économique.

V2 Création, développement de pépinières et hôtels d'entreprises, ateliers-relais ou ateliers pour l'accueil des activités économiques.

V3 Reconversion de friches industrielles, artisanales, commerciales.

V4 Installation, restructuration, travaux nécessaires au maintien de l'activité commerciale (en cas de carence de l'initiative privée) : multiple rural ou commerce de proximité.

V5 Construction et réhabilitation d'hébergements ou équipements touristiques structurants. Mise aux normes, restructuration, mise en sécurité, accessibilité de plans d'eau et bases de loisirs.

VI. SÉCURITÉ (Cf. page 23 du livret)

VI1 Construction et réhabilitation de centres d'incendie et de secours ou de brigades de gendarmerie.

VI3 Favoriser le développement de la vidéoprotection dans le département.

VII.A. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS DOUCES (Cf. page 24 du livret)

VII-A-1 Aménagement des espaces publics : travaux de restructuration, d'accessibilité, de sécurité et de création d'espaces publics centres bourgs ou visant à améliorer la sécurité routière, travaux d'aménagement d'espaces verts et plantations uniquement dans le cadre d'un projet global faisant l'objet d'une intervention d'un architecte paysagiste.

VII-A-2 Aménagements et installations pour la pratique des mobilités actives concourant à des déplacements en mode doux structurants, bornes de recharge pour voitures électriques et stations hydrogènes, création d'aires de covoiturage et autopartage.

Catégories prioritaires (47 - Lot-et-Garonne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 - Soutien aux espaces mutualisés de service public, aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs
- Priorité 2 - Bâtiments scolaires (construction, aménagement, agrandissement, rénovation thermique et transition énergétique, accessibilité et mise aux normes de sécurité)
- Priorité 3 - Bâtiments communaux (construction, aménagement, agrandissement, rénovation thermique et transition énergétique, accessibilité et mise aux normes de sécurité)
- Priorité 4 - Aménagements et traversées sécurisées de villages
- Priorité 5 - Équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs
- Priorité 6 - Dispositifs de vidéo-protection (en subsidiaire des crédits FIPDR)
- Priorité 7 - Zones artisanales avec priorité à la réhabilitation de friches existantes et à la réalisation de petites opérations
- Priorité 8 - DECI Appui à la Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Priorité 9 - Acquisitions foncières avec portage par un EPF
- Priorité 10 - Aide à l'investissement pour la réduction des déchets (investissements présentant un caractère innovant pour la réduction des déchets en zone rurale)

Catégories prioritaires (48 - Lozère)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 1. les opérations de revitalisation du territoire (ORT), les programmes « Action Cœur de Ville » (ACV), Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), « Petites villes de demain » et « Villages d'Avenir » ;
 - 2. les contrats de ruralité et de transition écologique (CRTE) et les mesures issues de France Ruralité ;
 - 3. le programme France Services et le programme de déploiement du réseau « Guid'Asso ».
- 2-Transition énergétique et écologique : Projets contribuant :
- 1. au développement de l'économie circulaire (déchetteries, recycleries,...) ;
 - 2. à la rénovation thermique de bâtiments publics anciens dont travaux d'isolation, double vitrage, utilisation de matériaux bio-sourcés et géo-sourcés, etc. ;
 - 3. au développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, chaudières bio-masse, énergie solaire, géothermie...) notamment au travers des projets sur bâtiments publics (installations photovoltaïques et solaire thermique en autoconsommation, équipements ou systèmes de stockage d'énergie, ...) ;
 - 4. au développement des transports durables et/ou innovants et aménagement d'équipements permettant les alternatives à la voiture thermique
 - 5. au déploiement des véloroutes et voies vertes ;
 - 6. à l'installation de bornes électriques de recharge et abri vélos électriques partagés ;
 - 7. au recyclage et à l'optimisation du foncier ;
 - 8. au soutien aux bâtiments durables prenant en compte une conception de réduction des consommations et des consommables du bâtiment (confort d'été, systèmes de récupération des eaux de pluie,..) ;
- 3- Développement économique et touristique : Projets d'investissements dans le domaine du développement économique et touristique :
- 1. Zones d'activités (financement conditionné à une réflexion globale à l'échelle intercommunale et au taux d'occupation des zones situées à proximité du projet) ;
 - 2. Ateliers relais ou équipements permettant l'installation d'une activité artisanale, industrielle et commerciale ou la reprise d'une activité ;
 - 3. Revitalisation et aménagements de centres bourgs en matière commerciale ;
 - 4. Accueil et hébergements touristiques (toutes formes, y compris logements saisonniers et aires d'accueil de camping-cars) ; seront priorisés les projets permettant une offre touristique plus diversifiée, plus durable et résiliente en accord avec les objectifs nationaux de transition énergétique et écologique (TEE) et du développement d'une offre 4 saisons ;
 - 5. Préservation, valorisation et restauration du patrimoine non protégé ;
 - 6. Création ou rénovation d'équipements sportifs d'aménagements des sites sportifs et acquisitions de matériel sportif respectueux de l'environnement.
- 4- Construction ou réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux : Projets de construction ou de réhabilitation :
- 1. Édifices cultuels ;
 - 2. Salles polyvalentes et festives ;
 - 3. Fourrières pour animaux ;
 - 4. Cimetières ;
 - 5. Mairie et siège d'EPCI ;
 - 6. Locaux techniques (remplace le terme garage).



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

6- Maintien service public en milieu rural : Projets en faveur du maintien et du développement des services au public en milieu rural :

1. Centres de secours et casernes de Gendarmerie ;
2. Accueil de la petite enfance ;
3. Locaux scolaires et périscolaires du premier degré ;
4. Points multiples ruraux et commerces multi services (y compris le logement quand il est justifié et que celui-ci fait partie du projet) ;
5. Maisons de santé pluri-professionnelles, maisons médicales et pôles de santé ;
6. Maisons de services regroupant plusieurs activités communales ou de services au public ;
7. Maisons France Service (MFS) ;
8. Édifices à vocation strictement culturelle ;
9. Équipements ou espaces publics sportifs et de loisirs, y compris locaux et travaux.

7- Sécurité des personnes : Tous équipements et travaux de nature à améliorer la sécurité des personnes :

1. Dispositifs de vidéo protection ;
2. Réhabilitation des ponts posant des problèmes de sécurité et desservant des hameaux ;
3. Aménagements de sécurité liés à la voirie (chemins piétonniers, barrières, murs de protection ou de soutènement...) ;
4. Moyens de radiocommunication et matériels pour poste de commandement dans le cadre d'un PCS (à l'exclusion des petites fournitures) ;
5. Défibrillateurs ;
6. Travaux de DFCI ;
7. Travaux et études concernant l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public.

8- Voirie : Les projets éligibles sont uniquement :

1. les traversées des bourgs, villages et hameaux (aménagement d'espaces publics, trottoirs, mobilier urbain...), places et parkings. Priorité sera donnée aux projets réalisés dans le cadre d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;
2. l'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers. Opérations validées dans le cadre du schéma départemental de la desserte externe des massifs forestiers ;

9- Réhabilitation de logements communaux ou intercommunaux :

1. Réhabilitation de logements communaux ou intercommunaux favorisant l'accessibilité, le maintien à domicile et les économies d'énergies ;
2. Opérations d'acquisition, réhabilitation ou construction de logements communaux ou intercommunaux (offre nouvelle et si un bailleur social n'intervient pas) favorisant l'accessibilité, le maintien à domicile et les économies d'énergies ;

10- Eau : Travaux et équipements sur les ouvrages de captage d'eau potable, y compris protection des captages.

11- Assainissement collectif : Zonage d'assainissement validé obligatoire. Uniquement les projets validés préalablement par la DDT et lorsque l'assainissement non collectif (individuel ou semi-collectif) a été jugé inapproprié.

12- Cybersécurité et équipements informatiques connexes : Dispositifs hardwares et/ou softwares destinés à assurer la protection des données, des accès et des machines, dans l'objectif de conserver les capacités opérationnelles de

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 13- Exposition aux risques sanitaires : Travaux visant à réduire ou supprimer l'exposition des personnes aux risques sanitaires présentés par des situations où la police du maire s'applique.
- 14- Gros équipements : Tous véhicules (tracteurs, camions) et matériels spécifiques (épareuses, étraves de déneigement, etc.) neufs ou d'occasion.
- 15- Études ciblées :
 - Etudes de fusion,
 - Etudes de modification de périmètre et/ou de transferts de compétences des communautés de communes, syndicats et communes nouvelles, notamment les études de transfert de compétence eau potable et assainissement aux communautés de communes.

Catégories prioritaires (49 - Maine-et-Loire)

- Sécurité et accessibilité (taux de subvention 25 à 35 %) :
 - Travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics et des établissements publics recevant du public s'intégrant dans un Ad'AP ;
 - Sécurité des bâtiments et aménagements routiers ;
 - Dispositifs de prévention ou de lutte contre les risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain ...) ;
 - Travaux de réfection de voirie publique en agglomération de fait de mouvements imprévisibles du sous-sol menaçant un édifice public ou privé ;
 - Travaux et études de mise en sécurité en raison de la présence de radon ;
 - Installation des caméras de vidéo-protection sur la voie publique et le cas échéant du matériel de déport des signaux vers les salles de supervision.
- Rénovation thermique et transition énergétique (taux de subvention 25 à 35 %) :
 - Travaux d'isolation thermique de bâtiments communaux
 - Autres travaux de rénovation énergétiques ;
- Constructions publiques (taux de subvention 25 à 35 %) :
 - Constructions, agrandissements, restructurations de locaux scolaires et périscolaires (sous réserve d'un avis favorable de l'Education Nationale) ;
 - Constructions, agrandissements, restructurations de mairies, bâtiments administratifs des intercommunalités et des bâtiments publics destinés à accueillir des Maisons France Services ;
 - Construction et rénovation de bâtiments techniques communaux ou intercommunaux (à l'exception des travaux de clôtures, portails, aires de lavage et de stockage) ; construction et rénovation d'autres bâtiments communaux ou intercommunaux (salle polyvalente par exemple) ;
 - Opération d'aménagement, entretien, extension de cimetières.
- Développement économique (taux de subvention 25 à 35 %) :
 - Immobilier d'entreprises pour des locaux à usage industriel ou artisanal (propriété de la collectivité pendant dix ans) ;
 - Création et extensions de zones d'activités (à l'exclusion des zones réalisées dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement public) ;
 - Réhabilitations de friches industrielles (Le projet sera cependant examiné en priorité au titre du Fonds Vert, Fonds friches voire de la DSIL) ;
- Solidarité – Santé – Sport – Culture (taux de subvention 25 à 35 %) :

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ;
 - Investissements dans les domaines de l'enfance et des personnes âgées (hors foyers-logements et maisons de retraite) ;
 - Maisons de santé dans les territoires déficitaires (L'avis favorable de l'ARS requis).
- Patrimoine (taux de subvention 25 à 35 %) :
- Travaux relatifs au clos et au couvert, et à la mise en sécurité et à la valorisation du patrimoine (moulins, châteaux, édifices cultuels non protégés au titre des Monuments Historiques...) ;
 - Travaux de déconstruction d'édifices cultuels.

Catégories prioritaires (50 - Manche)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Bâtiments scolaires du 1er degré
- Transition écologique
- Accessibilité, mises aux normes, sécurité
- Maintien et développement des équipements publics
- Développement économique
- Opérations pilotes et/ou structurantes et/ou urgentes

Catégories prioritaires (51 - Marne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Développement d'entreprises et de l'emploi
- Soutien au commerce local
- Tourisme
- Accès à un socle de service et l'offre de soins
- Ingénierie
- Constructions publiques ERP
- Vidéo-protection
- Voirie
- Développement des mobilités durables
- Renaturation de l'espace public
- Soutien au réseau France services et revitalisation des bourgs centres
- Equipement numérique
- Edifices religieux
- Cimetières
- Assainissement – Eaux
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Défense incendie
- Aire d'accueil des gens du voyage

Catégories prioritaires (52 - Haute-Marne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maintien et développement des services publics en milieu rural
- Reconquête de la qualité et de la gestion quantitative raisonnée de l'eau
- Renforcement de la sécurité
- Tourisme, culture et patrimoine
- Développement économique

Catégories prioritaires (53 - Mayenne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1A - Opération globale de revitalisation de centre-bourg (dont acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme)
- 1B - Maintien des services au public : Construction de logements de gendarmerie, de structures France Services, construction de maisons de santé pluridisciplinaires selon les critères de l'ARS, services publics itinérants
- 2A - Développement durable : création ou mise en conformité des infrastructures telles que les déchetteries ou station et ouvrage de traitement des eaux usées
- 2B - Préservation et valorisation des milieux naturels, comme la reconstitution ou le renforcement de haies bocagères après étude préalable, les atlas de biodiversité, etc.
- 2C - Transition énergétique : projets concourant à la réalisation d'économie des ressources énergétiques, comme la création de réseaux de chaleur (40 % d'économies d'énergie minimum + confort d'été)
- 2D - Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux, mise en accessibilité comprise, hors logements neufs et logements qui ne seraient pas déjà conventionnés
- 2E - Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air (ex : city stade, terrain tennis, piste d'athlétisme)
- 2F - Aménagement, agrandissement ou création de cimetière, columbarium, ossuaires, jardins du souvenir (ex : restauration de mur d'enceinte, mise en accessibilité)
- 2G - Construction et rénovation des centres d'incendies et de secours
- 3A - Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie (consultation préalable du service compétent de la DDT recommandée)
- 3B - Aménagements concourant aux déplacements doux : Réalisation et équipement de voies vertes et pistes cyclables (ex : jalonnage et balisage pour assurer la continuité des pistes), création de parking relais, aménagement de stationnement vélo (consultation préalable du service compétent de la DDT recommandée)
- 3C - Réfection des ouvrages d'art et petits ponts en milieu rural, afin de garantir la sécurité des usagers de la voirie
- 3D - Dispositifs de prévention ou de protection contre les risques : tout projet de prévention ou protection inélégibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs
- 3E - Vidéoprotection : projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique ; aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existants, à l'exception des renouvellements (coût d'installation et raccordement compris)
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 4B - Action en faveur du tourisme : Mises aux normes, restructuration de campings municipaux, Création, réhabilitation d'hébergement touristique ou d'équipement touristique (ex : création de gîte d'étape)
- 4C - Restauration, protection et valorisation des sites publics d'accueil touristique et patrimoniaux ruraux (ex : église, lavoir, chapelle, calvaires, four à pain...) Monuments non classés
- 5A - Études en lien avec le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, le traitement des eaux résiduaires urbaines, la vulnérabilité des ERP (incendies, inondations, ...), la mobilité

Catégories prioritaires (54 - Meurthe-et-Moselle)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - Transition écologique
- 2 - Aménagement urbain et patrimoine
- 3 - Services publics
- 4 - Voirie
- 5 - Sécurité
- 6 - Accueil des gens du voyage
- 7 - Économie

Catégories prioritaires (55 - Meuse)

- AXE 0 - SOUTIEN DES INITIATIVES

- AXE 1 - SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

1.1 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1.2 – PROTECTION DES POPULATIONS

1.3 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- AXE 2 - MAINTIEN DES SERVICES (AUX) PUBLICS EN MILIEU RURAL

2.1 – SERVICES AUX PUBLICS

Opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable

2.2 – ÉDUCATION – ENFANCE

2.3 – RE COURS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

- AXE 3 - PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

3.1 – CRÉATION ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS

3.2 – MOBILITÉ

3.3 – CATASTROPHES NATURELLES

- AXE 4 - REQUALIFICATION DES ESPACES

4.1 – REQUALIFICATION DES BOURGS

- AXE 5 - ÉCONOMIE, TOURISME ET CULTURE DU TERRITOIRE

5.1 ACTIVITES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET CULTURELS



Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

6.1 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6.2 – GESTION DES EAUX PLUVIALES

6.3 – ALIMENTATION EAU POTABLE

6.4 – DÉCHETS

Catégories prioritaires (56 - Morbihan)

1 Santé, sanitaire et social

1-1- Santé : maison de santé pluridisciplinaire, maison médicale et cabinet médical

1-2- Équipements : sportifs, salles polyvalentes, salles à vocation culturelles, espaces socio-éducatifs, structures d'accueil petite enfance, pôles multi-activités, accueil de loisirs

2 Economie et emploi

2-1- Développement économique et emploi : zones d'activités étude de faisabilité ou création, requalification, extension de zone d'activité ou bâtiments industriels et ateliers relais en location

2-2- Commerce : acquisition de bâtiment, réhabilitation ou construction

3 Environnement, transition énergétique, écologie

3-1- Traitement des déchets : création, extension de centre de traitement des déchets, déchetteries

3-2- Eau, assainissement : études pour la rénovation du réseau d'assainissement collectif

3-3- Zones de mouillages : étude préalable à la création ou au renouvellement d'une zone de mouillage et d'équipements légers

3-4- Infrastructures en faveur de la mobilité douce : aménagement d'itinéraires pour mode de mobilité douce, sentiers de randonnée, itinéraires vélo intégrés dans un schéma intercommunal, s'il existe

4 Education

4-1- Construction de bâtiments scolaires et périscolaires (neuf)

4-2- Réhabilitation des bâtiments scolaires et péri-scolaires avec amélioration de la performance énergétique

4-3- Travaux dans les écoles

5 Action publique

5-1- Maintien des services publics : caserne de gendarmerie, espace France Services équipement webconférence

5-2- Aires d'accueil des gens du voyage, aires de grand passage, terrains familiaux locatifs : créations, rénovations lourdes

5-3- Travaux dans les cimetières : tous travaux

5-4- Ingénierie de projet portée par une intercommunalité : création d'un poste de chargé de mission catégorie A ou B

6 Sécurité

6-1- Travaux de sécurisation des sites, notamment les écoles

6-2- Travaux d'installation de systèmes de vidéo protection

6-3- Opération, équipements matériels, logiciels visant le renforcement de la sécurité et la résilience des systèmes informatiques et numériques

7 Construction, habitat, urbanisme et transport

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 7-1- Travaux dans les bâtiments publics Mairie, Ateliers techniques, Salles communales, Espaces France services, Tiers-lieux, Logements
- 7-2- Patrimoine bâti non classé
- 7-3- Travaux sur ouvrages d'art
- 7-4- Sécurisation routière et aménagement des espaces publics

Catégories prioritaires (57 - Moselle)

Transition écologique

- opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics dont le gain d'économie est significatif et peut être justifié par tout moyen dont des études ;
- projets d'aménagements des espaces publics intégrant une réflexion sur la performance environnementale des matériaux employés et sur la sobriété dans la consommation des ressources et de l'énergie ;
- première acquisition de véhicules propres, particuliers ou de transport collectif de type minibus, émettant moins de 60g CO₂/km (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène) dans la limite d'un véhicule par collectivité, et déduction faite des aides de droit commun (bonus écologique et prime à la conversion) ;
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Cadre de vie

- travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie réalisés dans le contexte d'une opération d'ensemble, hors travaux de voirie, réseaux divers et d'enfouissement des réseaux ;
- accompagnement des initiatives contribuant à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et d'attractivité des centres-bourgs : maintien ou reprise de commerces de proximité, installation d'éco-marchés...;
- équipements sportifs et culturels, aires de jeux ainsi que premier équipement dès lors qu'une mutualisation est engagée avec les communes voisines et sous réserve de la justification de la fréquentation des installations ;
- aménagement de places de parkings desservant un établissement public et comportant des choix de matériaux favorisant la désimperméabilisation des sols.

Écoles maternelles, primaires et périscolaires

- construction, extension, réhabilitation (gros travaux de réparation à l'exclusion des travaux d'entretien) d'écoles maternelles et/ou primaires s'inscrivant dans une logique de cohérence territoriale, en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local, après avis des services départementaux de l'Éducation Nationale et du service compétent en matière de transport scolaire ;
- construction, extension, réhabilitation de structures d'accueil périscolaire et de cantines scolaires ;
- équipement numérique global de l'école ou d'une classe dans le cadre d'un projet pédagogique validé par l'Education Nationale, notamment dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'Éducation Nationale « écoles numériques innovantes et ruralité ». Sont éligibles l'achat de matériel informatique et les travaux de câblage nécessaires au bon fonctionnement du matériel ;
- premier équipement suite à des opérations de construction ou de rénovation d'ensemble.

Maintien et développement des services publics

- espaces mutualisés de services au public : points-relais polyvalents, maisons de santé pluri-professionnelles et équipe de soins primaires sous réserve de validation du projet de santé par l'ARS, maison de l'enfance, espaces France services... ;
- les opérations de réhabilitation ou d'extension de commissariats de police uniquement dans le cas de réhabilitation de friches, et hors construction neuve ;
- les opérations de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie permettant de regrouper dans des ensembles homogènes et fonctionnels, la totalité des personnels composant les

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Patrimoine bâti

acquisition, construction, extension de bâtiments communaux (mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières/columbarium...) ;

amélioration, mise aux normes dont accessibilité, insonorisation, transformation de locaux existants (façade, toiture, huisseries...) sauf entretien courant ;

travaux et équipements visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics (remplacement des huisseries, remplacement du système de chauffage...).

Aménagement de logements communaux

réaménagement et réaffectation de locaux communaux existants en logements communaux ;

rénovation énergétique des logements communaux et mise aux normes de sécurité ;

Édifices cultuels

grosses réparations portant uniquement sur le clos et le couvert des ouvrages ni classés ni inscrits, après contribution du conseil de fabrique.

Développement économique

les opérations d'aménagement de zones d'activités économiques, industrielles ou artisanales : uniquement dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité (hors concession notamment) et sous réserve que la collectivité dispose de la maîtrise foncière au moment du dépôt de dossier de demande de subvention. Les acquisitions de terrains ne sont pas éligibles ;

bâtiments-relais, hôtels d'entreprises ;

projets touristiques.

Mise aux normes de sécurité et sécurisation des espaces publics

travaux pour la remise aux normes de sécurité sur la base des rapports établis par les commissions compétentes ou les organismes spécialisés ; travaux d'investissement de protection et d'hygiène d'urgence ;

investissement de sécurité et installation de systèmes de vidéoprotection des secteurs sensibles. La définition des « secteurs sensibles » répond à une analyse au cas par cas, faite par le sous-préfet en lien notamment avec les forces de l'ordre et la collectivité ;

travaux de sécurisation des abords des établissements scolaires et prévention des accidents de déplacement hors travaux sur la voirie ;

installation, pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants, de dispositifs de lutte contre l'incendie (DECI) (de type poteaux, bâches, citernes ou réserves incendie selon le cas) dans la limite de 5 000 € HT, et sous réserve de l'avis du SDIS. L'acquisition de la parcelle de terrain et la sécurisation des lieux après l'installation (barriérages...) sont exclus de l'assiette éligible ;

travaux de réparation et de reconstruction des ponts sur la voirie communale ;

création de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle

Réfection de la voirie en milieu rural

les dépenses d'investissement relatives à des travaux de voirie sur les voies communales

Catégories prioritaires (58 - Nièvre)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Priorité 1 : Projets portés dans le cadre des contractualisations : Pacte de développement territorial pour la Nièvre, contrats de relance et de transition écologique, programme Action Cœur de ville, Petites Villes de demain, Villages d'avenir

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Priorité 2 : Opérations liées aux thématiques prioritaires de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur, du patrimoine bâti et de l'eau potable et de l'assainissement et de la santé
- Priorité 3 : Opérations liées à la réhabilitation ou à la construction de caserne de gendarmerie ou de centre de secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Catégories prioritaires (59 - Nord)

- 1° Travaux de voirie en ce qui concerne :

- a) les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial)
- b) le réaménagement de centre Bourg
- c) les travaux de voirie liés aux intempéries
- d) les travaux de voirie liés aux équipements de sécurité.

- 2° Constructions scolaires du premier degré (y compris les cantines scolaires).

- 3° Travaux intéressant les autres constructions publiques (mairies, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, cuisines centrales, aires d'accueil des gens du voyage, bâtiments abritant des services de garde du jeune enfant).

- 4° Travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols.

- 5° Travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et la voirie.

- 6° Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité.

- 7° Développement économique ou social :

- a) aménagement de zones économiques
- b) maintien de commerces dans les communes de moins de 5000 habitants en l'absence de structure de même nature (installation ou réinstallation).

- 8° Mutualisation des services et des moyens :

- a) maintien de service public, dont notamment les travaux d'implantation de la gendarmerie en milieu rural.
- b) projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité
- c) création de points-relais
- d) espaces mutualisés de services au public : les projets d'investissement pour la création de nouveaux espaces mutualisés de services au public
- e) projets de création des maisons de santé ayant reçu l'agrément de l'agence régionale de santé (ARS).

Catégories prioritaires (60 - Oise)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1. Services éducatifs et sportifs
- 2. Services à la population et cadre de vie
- 3. Développement durable, écologie, paysager
- 4. Développement économique, touristique et actions sociales
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (61 - Orne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1-1-1 Création ou aménagement de la voirie et du réseau pour la desserte de logements locatifs sociaux neufs ou réhabilités
- 1-2-1 Aménagement urbain ou paysager et travaux de voirie améliorant la sécurité routière ou piétonne.
- 1-3-1 Équipements de vélos-routes et voies vertes : signalisation (jalonnement, balisage), aménagements de sécurité, aménagements de stationnement des vélos
- 1-3-2 Aménagement ou accessibilité des arrêts transports à la demande
- 1-4-1 Routes forestières si sous convention ONF / Collectivités
- 2-1-1 Travaux de mise aux normes des équipements sportifs, culturels et des bâtiments publics
- 2-2-1 Vidéoprotection intérieure ou extérieure et équipement de sécurité des édifices publics (coffre-fort, porte blindée)
- 2-2-2 Création et/ou modernisation d'équipements de secours incendie (borne ou poteau incendie, réserve d'eau incendie)
- 3-1-1 Pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) avec ses antennes, maison de santé pluridisciplinaire, maison de santé avec médecins, antennes des centres de santé
- 3-1-2 Opérations d'équipements et d'investissements liées à un contrat local de santé (CLS)
- 3-1-3 Défibrillateur (1ère acquisition)
- 3-2-1 Espaces mutualisés de services au public : EFS (Établissement France Services), pôle de service à la population, crèches, relais de petite enfance (RPE), maison assistante maternelle publique (MAM), Service public itinérant (SPI)
- 3-2-2 Aménagement ou extension de cimetière (y compris jardin du souvenir, cavurnes et columbariums)
- 3-3-1 Installation d'espaces numériques
- 3-3-2 Construction et modernisation de centre et de local multi-usages de loisirs, équipements sportifs (city stade, aire de jeux, pumptrack, parcours sportifs, etc)
- 3-4-1 Création d'aire de grand passage des gens du voyage
- 3-4-2 Création et réhabilitation d'aires d'accueil
- 4-1-1 Création, extension, aménagement de zone d'activité
- 4-1-2 Construction de bâtiments relais ou pépinière d'entreprise
- 4-1-3 Création de tiers-lieu en milieu rural
- 4-1-4 Aménagement de jardins collectifs (ex : jardins partagés, familiaux, jardins pédagogiques, jardins d'insertion)
- 4-2-1 Commerce de proximité favorable à la revitalisation de centre bourg
- 4-2-2 Réhabilitation de bâtiment désaffecté industriel, commercial et artisanal et de friche industrielle dépolluée
- 4-2-3 Réhabilitation d'un bâti acquis pour réhabilitation de logements vacants pour cause de vétusté
- 4-3-1 Acquisition, construction, modernisation ou réhabilitation de bâtiments publics
- 4-3-2 Construction, acquisition ou modernisation d'une gendarmerie
- 5-1-1 Tableau blanc interactif et vidéo-projecteur, valisette de rangement et synchronisation, tablette, serveur, ordinateur (1er équipement uniquement)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 5-2-1 Local scolaire maternel ou élémentaire
- 5-2-2 Restaurant scolaire, local d'accueil, garderie périscolaire et espaces extérieurs
- 6-1-1 Mise en valeur du patrimoine ouvert au public (clos et couvert), aide à la restauration de jardins et parcs publics historiques à valeur patrimoniale reconnue, bâtiments cultuels publics
- 6-1-2 Aide à la création, rénovation, aménagement de bâtiments culturels
- 6-2-1 Micro-folie (1er équipement et aménagement des espaces)
- 7-1-1 Création d'un équipement de gestion des déchets : installation de stockage des déchets inertes, plate-forme de tri et de regroupement de transfert de déchets
- 7-1-2 Mise aux normes de déchetterie accessible aux particuliers
- 7-2-1 Construction de plate-forme de stockage bois déchiqueté
- 7-2-2 Chaudière bois pour bâtiments publics (inter)communaux, réseau de chaleur et ouvrage de méthanisation
- 7-2-3 Pose de bornes électriques et gaz naturel pour véhicules (GNV) relevant de la compétence de la commune ou de l'EPCI
- 7-2-4 Pose de bornes électriques pour les vélos à assistance électrique (VAE) relevant de la compétence de la commune ou de l'EPCI
- 8-1-1 Réfection ou extension des réseaux de collecte d'eaux pluviales
- 8-1-2 Renouvellement des réseaux d'eau potable contenant du chlorure de vinyle monomère (CVM). (Une étude préliminaire avec l'ARS est nécessaire avant de déposer le dossier.)
- 9-1-1 1ère acquisition et installation du logiciel ACTES (serveur, photocopieur, scanner) pour la télétransmission d'actes réglementaires et budgétaires des collectivités en Préfecture

Catégories prioritaires (62 - Pas-de-Calais)

- PRIORITÉ 1
 - A- BÂTIMENTS PUBLICS (travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation de bâtiments scolaires, périscolaires et administratifs présentant des gains énergétiques significatifs) de 20 % à 35 %
 - B- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aménagement de zones d'activités économiques, de pépinières ou d'hôtels d'entreprises et construction, acquisition, aménagement ou rénovation de bâtiments destinés aux besoins immobiliers d'une entreprise industrielle, commerciale, logistique ou artisanale) de 20 % à 35 %
 - C- CRÉATION, MAINTIEN OU EXTENSION DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL (maisons de santé, centres de santé, maisons de services publics, structures d'accueil de la petite enfance, gendarmeries) de 20 % à 35 %
 - D- TRAVAUX DE PRÉVENTION OU DE RÉPARATION DES RUISSELEMENTS ET DES CRUES (travaux validés par la DDTM) de 20 % à 35 %
 - E- AMÉNAGEMENTS POUR LA MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE. de 20 % à 35 %
 - F- SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS (vidéoprotection notamment) de 20 % à 30 %
 - G- ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (travaux validés par le SDIS) de 20 % à 25 %
- PRIORITÉ 2
 - H- RÉPARATION DE VOIRIES, CRÉATION DE PISTES CYCLABLES ET D'AMÉNAGEMENTS POUR PIÉTONS (prioritairement les travaux de réparation suite à dommages exceptionnels). 20%
 - I- AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES (hors places de parking) 20%
- PRIORITÉ 3

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OU RÉNOVATION DE SALLES POLYVALENTE ET DE LOCAUX TECHNIQUES de 20 % à 25 %
- MISE EN SÉCURITÉ DES ÉDIFICES CULTUELS de 20 % à 25 %
- CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OU RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS de 20 % à 25 %

Catégories prioritaires (63 - Puy-de-Dôme)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aménagement de Bourg
- Bâtiments Communaux et intercommunaux
- Locaux et cantines scolaires
- VRD pour Logements sociaux
- Soutien à l'activité économique
- Soutien à l'activité touristique
- Création ou maintien des services publics en milieu rural
- Mobilité décarbonée
- Création d'espaces France Service
- Création d'aire de grand passage
- Création de réserve incendie
- Ingénierie territoriale
- Gestion durable de l'eau potable
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Acquisitions foncières et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Grosses réparations de Voirie

Catégories prioritaires (64 - Pyrénées-Atlantique)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1-1 Actions de développement économique ou touristique
- 1-2 Maintien des services publics en milieu rural
- 2-1 Bâtiments scolaires et périscolaires (construction, réhabilitation, extension, accessibilité)
- 2-2 Déchetteries / aires de co-voiturage / aires d'accueil ou de grand passage
- 2-3 Défense extérieure contre l'incendie : point d'eau incendie (PEI) et chemins de défense
- 3-1 Construction, aménagement et rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux
- 3-2 Crédit et réhabilitation de logements dans des bâtiments existants
- 4-1 Crédit, rénovation et mise en conformité des installations sportives, des salles des fêtes et des salles polyvalentes

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 4-2 Création et rénovation des aires de jeux
- 5-1 Aménagement des espaces publics (places, parcs, jardins....)
- 5-2 Création de pistes cyclables en site propre (hors bandes cyclables sur trottoirs et chaussées)
- 5-3 Reboisement de parcelles

Catégories prioritaires (65 - Hautes-Pyrénées)

- Bâtiments publics
 - Bâtiments scolaires et périscolaires
 - Bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux
- Bâtiments communaux
 - Logements conventionnés
 - Logements communaux
- Projets économiques, touristiques et environnementaux
 - Développement économique, touristique
 - Développement des énergies renouvelables
- Projets aménagement du territoire
 - Aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé
 - Maintien ou développement des services au public en milieu rural
 - Réqualification cœur de village
 - Mobilités douces
 - Acquisitions foncières
- Sécurité des biens et des personnes
 - Travaux liés aux intempéries
 - Protection des bâtiments et des personnes
 - Ouvrages publics
 - Lutte contre les incendies

Catégories prioritaires (66 - Pyrénées-Orientales)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Catégorie prioritaire 1 Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics
- Catégorie prioritaire 2 Sécurité civile (prévention incendie notamment au titre des moyens de fonctionnement des comités communaux feux de forêt et des pistes DFCI et réserves de sécurité civile attachées aux inondations...), et sécurité publique (vidéoprotection, mise en sécurité des écoles primaires et des crèches : si le FIPD ne peut pas intervenir)
- Catégorie prioritaire 3 Projet relatif à la thématique eau (rendement, risque concret de rupture d'alimentation en eau potable, gain d'économie d'eau etc.), assainissement (stations d'épuration notamment), protection de l'environnement
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Catégorie prioritaire 5 Voirie communautaire dans les petites communes et en particulier celles situées en zone de montagne, aménagement de voirie facilitant le stationnement
- Catégorie prioritaire 6 Développement de l'activité économique, touristique de l'emploi (zones économiques et artisanales...)
- Catégorie prioritaire 7 Opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics (exemple : équipements sportifs)
- Catégorie prioritaire 8 Équipement numérique en milieu urbain permettant de diffuser des informations à destination de la population (panneaux d'informations municipales), équipement numérique en milieu rural (déploiement THD, enfouissement lignes, développement lignes numériques), équipements numériques des structures
- Catégorie prioritaire 9 Opérations relatives à la lutte contre la désertification médicale (ex : acquisition d'équipements en télémédecine, construction de locaux recevant du personnel médical etc.)
- Catégorie prioritaire 10 Acquisition de véhicules partagés et électriques, acquisition de stations de recharge etc.
- Catégorie prioritaire 11 Renouvellement urbain en zone tendue des centres anciens ou requalification des centres anciens
- Catégorie prioritaire 12 Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel des communes dont notamment celles classées UNESCO
- Catégorie prioritaire 13 Mise en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Catégories prioritaires (67 - Bas-Rhin)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
- Priorité 2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL, ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE
- Priorité 3 ÉQUIPEMENTS DE SERVICES AU PUBLIC ET PROJETS EN FAVEUR DE LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS ET/OU DU MAINTIEN DU SERVICE AU PUBLIC EN MILIEU RURAL
- Priorité 4 SOUTIEN À L'HABITAT SOCIAL
- Priorité 5 TRANSITION ENERGETIQUE/ ECOLOGIQUE ET ESPACES NATURELS
- Priorité 6 SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMERATION
- Priorité 7 SOUTIEN EXCEPTIONNEL

Catégories prioritaires (68 - Haut-Rhin)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Projets structurants en matière économique, culturelle ou touristique
- Bâtiments scolaires, périscolaires et crèches
- Sécurisation des espaces publics
- Maintien et développement des services au public en milieu rural
- Mise en accessibilité des bâtiments publics existants
- Transition écologique
- Aménagement de chemins ruraux
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Équipements sportifs de proximité, y compris aires de jeux pour enfants, inférieurs à 100 000 € HT

Catégories prioritaires (69 - Rhône)

1. Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes

1.1 Mutualisation des services et des moyens (Maisons « France Services », Maisons de santé en milieu rural, Services à la personne)

1.2 Rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril

1.3 Construction ou aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien des commerces de proximité et acquisition/rénovation de locaux commerciaux vacants

2. Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

2.1 Mise aux normes et construction de bâtiments publics répondant aux normes environnementales (énergies renouvelables, isolation, renaturation, atténuation des effets des canicules, renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments publics...)

2.2 Projets innovants en matière d'environnement (Eco-quartiers, Déplacements modes doux, Recyclage, Achat de véhicules électriques)

2.3 Dispositifs de détection et de lutte contre la grêle

2.4 Projets tendant à une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective (réduction du gaspillage alimentaire, approvisionnement en circuit-court...)

3. Sécurité et accessibilité

3.1 Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public

3.2 Soutien au déploiement de la vidéoprotection

3.3 Soutien aux opérations visant à l'implantation de gendarmeries en milieu rural

3.4 Acquisition et travaux d'aménagement permettant la création d'aires d'accueil des gens du voyage

4. Bâtiments scolaires et périscolaires

4.1 Construction et travaux sur bâtiments scolaires et périscolaires, dont les cantines

5. Équipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs

5.1 Construction et rénovation des équipements de sports, de culture et de loisirs

Catégories prioritaires (70 - Haute-Saône)

AXE 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Priorité 1 : Développement économique

Priorité 2 : Développement touristique

Priorité 3 : Etudes de recensement et du potentiel des friches

AXE 2 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE

Priorité 1 : Adaptation des services publics en milieu rural

Priorité 2 : Accès à l'offre de soins

Priorité 3 : Modernisation de l'offre scolaire et périscolaire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

AXE 4 – DYNAMISATION DES CENTRES-VILLES

Catégories prioritaires (71 - Saône-et-Loire)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Catégorie A - Projets de développement économique et touristique
- Catégorie B - Bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux nécessaires à la création ou au maintien des services à la population (hors voirie, assainissement, eau et réseaux d'eau, matériels et dispositifs de lutte contre l'incendie)
- Catégorie C - Projets de développement social et de santé
- Catégorie D - Locaux scolaires et périscolaires et équipement numérique des écoles primaires et maternelles (y compris restaurants scolaires)
- Catégorie E - Aménagement et sécurisation d'espaces publics (aménagement des centres bourg, création/réhabilitation des aires des gens du voyage)
- Catégorie F - Restauration du patrimoine rural et actions en faveur des espaces naturels et agricoles

Catégories prioritaires (72 - Sarthe)

1 Aménagements urbains et sécurité

Opérations coeur de village

Aménagement de sécurité routière en agglomération

Mise aux normes et sécurisation des lieux publics

Mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL)

2 Immobilier public

Mairies-Hôtels communautaires

Ecoles

Restaurants scolaires - Accueils périscolaires - Centres de loisirs - Locaux spécifiques à la mise en place des rythmes scolaires - Préaux et cours

Relais et maisons assistantes maternelles - Structures petite enfance (crèche, halte-garderie)

Gendarmerie

Travaux de construction et de réhabilitation des équipements sportifs

Travaux concernant les cimetières

Travaux de rénovation des églises

Travaux de construction, de réhabilitation ou extension des bâtiments communaux suivants : trésorerie, écoles de musique et pratiques artistiques et culturelles, ateliers, espaces liés à l'accueil, l'animation et les loisirs, foyers ruraux, et réhabilitation en logements sociaux.

3 Aménagement du territoire et développement économique

Construction ou réhabilitation de bâtiment à usage commercial

Zones d'activités

Bâtiments relais, pépinières d'entreprises, réhabilitation de friches industrielles, artisanales et commerciales

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Equipement de bornes WIFI**
 - Accueil des gens du voyage**
 - 4 Accès aux services**
 - Maisons de services au public - Maisons France Services**
 - Maisons de santé pluridisciplinaires - Centres de santé - Soutien aux projets de télémédecine (équipement de salle de télémédecine)**
 - Espaces numériques**
 - Tiers-lieux**
 - Mobilité en milieux peu denses**
 - Développement des circuits courts alimentaires et de services de proximité**
 - 5 Développement durable - Environnement - Agriculture**
 - Résorption des friches et des dents creuses situées en zone PPR (plan de prévention des risques) - Investissements (travaux - acquisitions de terrains) effectués dans des zones à enjeu environnemental qui contribuent à la résorption des friches agricoles**
 - Opération favorisant la transition énergétique**
 - Déchetteries**
 - Liaisons douces**
 - 6 Ingénierie territoriale**
 - Etudes relatives à la création de communes nouvelles**
 - Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux**
 - Etudes relatives à la gestion des eaux pluviales**
 - Schéma directeur des mobilités actives - Réalisation de plan de mobilité simplifié dans le cadre de la loi LOM**
 - Etude sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI)**
 - 7 Inondations**
 - Inondations**
- Catégories prioritaires (73 - Savoie)**
- Transition écologique**
 - 1 rénovation énergétique des bâtiments publics**
 - 2 chaufferies bois communales**
 - 3 panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques en autoconsommation**
 - 4 mobilités actives et intermodalité**
 - 5 économie circulaire**
 - 6 recyclage du foncier**
 - 7 renaturation, végétalisation - dés-imperméabilisation**
 - 8 eau potable, assainissement et réutilisation des eaux usées**

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 9 bornes de recharges pour véhicules électriques
- France ruralités
- 1 revitalisation des centres-bourgs
- 2 diversification touristique durable de la montagne
- 3 espaces mutualisés de services publics et espaces d'accès au numérique
- 4 installation des professionnels de santé
- 5 développement économique
- Accessibilité et services à la personne
- 1 accessibilité des services et espaces publics
- 2 services à la personne
- Catégories prioritaires (74 - Haute-Savoie)**
- catégories d'opérations prioritaires
- Economie
- Bâtiments scolaires et périscolaires (maternelle/primaire)
- Structure d'accueil enfance/petite enfance
- Bâtiments et équipements publics intercommunaux
- Sécurisation et mise aux normes des bâtiments et équipements publics
- Service au public en milieu rural
- Transition écologique
- Risques naturel (création de routes forestières)
- Tourisme
- opérations prioritaires en l'absence d'autres financements Etat dédiés
- Rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- Réhabilitation de friches à vocation économique
- Travaux de désimperméabilisation/végétalisation d'équipements ou d'espaces publics
- Création, réhabilitation/extension de bâtiments et équipements à vocation sportive
- Création, réhabilitation/extension de bâtiments à vocation culturelle, notamment bibliothèques
- Réparation des dégâts sur les biens publics suite aux événements climatiques
- Dispositif de prévention ou de protection contre les risques naturels
- Mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (aire d'accueil/aires de grand passage/terrains familiaux)

Catégories prioritaires (76 - Seine-Maritime)

- 1 BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES : CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION

- 1a réhabilitation et extension des bâtiments scolaires, cour d'école

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

1b construction de classes primaires et maternelles

1c construction et amélioration des restaurants scolaires

1d dédoublements de classes CP et CE1

2 BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX : CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION

2a construction et réhabilitation des mairies, bâtiments techniques, E.R.P., salle des fêtes (la construction et la réhabilitation des équipements sportifs de plus de 100 000 € HT sont exclus)

2b travaux de rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments communaux et intercommunaux

2c mise aux normes et mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux

2d construction et réhabilitation des équipements sportifs de taille modérée (moins de 100 000 HT €)

3 SÉCURITÉ : TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ

3a équipements de lutte contre l'incendie (conformité au RDDECI)

3b équipements de vidéoprotection

3c sondages et comblements de cavités souterraines (études seules inéligibles)

4 ÉDIFICES CULTUELS : NON INSCRITS ET NON CLASSÉS AU PATRIMOINE HISTORIQUE

4a restauration extérieure : couvertures, charpentes et maçonnerie extérieure

4b restauration intérieure, vitraux

5 CIMETIÈRES : AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE CIMETIÈRES (EXCLUSION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN ET LES REPRISES DE CONCESSIONS)

5a création de columbarium, cavurnes, jardin des souvenirs

5b réfection des murs d'enceinte, clôtures, accessibilité PMR des allées

6 VOIRIE : TRAVAUX DE VOIRIE : TRAVAUX DE CRÉATION ET D'EXTENSION (HORS ROUTES DÉPARTEMENTALES ET HORS DÉPENSES LIÉES AUX EAUX PLUVIALES ET À L'ASSAINISSEMENT - EXCLUSION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN)

6a voirie communale : aménagements de sécurité, signalisation, sentier pédestre, pistes cyclables, voies vertes, parkings, parcs (dont jeux pour enfants fixés au sol) et aménagements paysagers

6b voirie intercommunale pour les communes de moins de 2 000 habitants

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : TRAVAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7a création, extension de zones d'activités

8 ESPACES MUTUALISÉS ET D'OFFRES DE SERVICES À LA POPULATION

8a création, extension et réhabilitation de locaux points d'accueil numériques, création Espace France Services (le projet doit être labellisé)

8b aménagement de maison de santé pluridisciplinaire ou pôle de santé libéral et ambulatoire

8c maison d'assistantes maternelles

9 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

9a accès au numérique dans les écoles et dans les écoles de musique communales et intercommunales (travaux de câblage, tablettes numériques, vidéoprojecteurs, tableaux interactifs)

9b installation de pare-feu contre les cyber attaques

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

10 DISPOSITIFS EN FAVEUR DES GENS DU VOYAGE

10a travaux et aménagements des aires permanentes d'accueil

10b travaux et aménagements des aires de grands passages

10c travaux d'aménagements des terrains familiaux locatifs

11 STATIONS D'ÉPURATION - SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES DÉFINIS

11 travaux de mise en conformité des installations d'assainissement : collecte et traitement des eaux usées et pluviales

Catégories prioritaires (77 - Seine-et-Marne)

Bâtiments et équipements publics

Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance

Bâtiments et édifices communaux et intercommunaux

Équipements sportifs

Aires d'accueil des gens du voyage

Restauration du patrimoine historique ou industriel majeur

Développement touristique : aménagement des abords des sites touristiques, bâtiment destinés au secteur non marchand

Développement artistique et culturel : réhabilitation de bâtiments-musée, salle de spectacles, école de musique ou de danse, construction ou réhabilitation de cinémas

Environnement et économie d'énergie

Installation de panneaux photovoltaïques (intégralement destinés à l'autoconsommation)

Liaisons douces (sente piétonne, piste cyclable, voie verte)

Opération "zéro phyto"

Création de services à la population et développement économique

Maison de santé pluridisciplinaire et Centre de santé

Labellisation de Maisons France Services ou création d'une Maison France Services

Petits commerces de proximité

Extension, reconversion de zones économiques, réhabilitation de friches industrielles

Sécurité et accessibilité

Travaux de mise en accessibilité PMR et/ou de sécurité

Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Défense à incendie : création, aménagement et renouvellement des points d'eau incendie, réalisation d'ouvrages et aménagements nécessaires pour garantir leur approvisionnement

Travaux réalisés dans le cadre de la prévention des risques : PPRT, PPRI, PCS

Travaux, achat de logiciel ou de matériel dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Vidéoprotection

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Extension

Travaux annexes (enfouissement)

Catégories prioritaires (78 - Yvelines)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 - Développement économique et touristique
- Priorité 2 - Secteur social et sanitaire
- Priorité 3 - Nouvelles technologies
- Priorité 4 - Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes
- Priorité 5 - Rénovation thermique et transition énergétique
- Priorité 6 - Prévention des risques d'incendies et des risques d'inondations

Catégories prioritaires (79 - Deux-Sèvres)

Accompagner la transition écologique et la sortie de la dépendance aux énergies fossiles

Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles

Développer les mobilités douces et durables

Développer le dynamisme des territoires

Maintenir et développer les services d'inclusion sociale

Favoriser le développement économique, l'emploi, la création ou la poursuite d'activités

Maintenir ou développer les services marchands en milieu rural

Améliorer la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie

Aménager - valoriser l'espace public

Garantir la sécurité

Promouvoir les activités touristiques, culturelles et de pleine nature

Créer ou moderniser les équipements sportifs

Accompagner l'enfance et la jeunesse

Soutenir les équipements scolaires et les adaptations nécessaires à l'organisation de l'éducation compte tenu de l'évolution de la démographie scolaire

Renforcer l'accueil des jeunes populations

Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal ou intercommunal

Construire ou réhabiliter les édifices communaux et intercommunaux

Créer ou réhabiliter des logements sociaux

Aménager ou entretenir les aires d'accueil des gens du voyage

Catégories prioritaires (80 - Somme)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Renforcement de la sécurité (Vidéoprotection – 30 à 40%)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Renforcement de la sécurité (Sécurisation des établissements scolaires – 30 à 40%)
- Renforcement de la sécurité (Équipements de lutte contre l'incendie – Salles des fêtes et communales - 20 à 25%)
- Renforcement de la sécurité (Équipements de lutte contre l'incendie – Bassin sécuritaire – réserve incendie – 25 à 30%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – 20 à 30%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Évacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Réalisation de bassins de rétention – 20 à 30%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Défense contre la mer – 20 à 60%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Comblement de cavités souterraines – 20 à 30%)
- Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Ouvrages de protection contre les ruissellements, les coulées de boues et les inondations – 20 à 30%)
- Établissements scolaires (RPC – 35 à 40%)
- Établissements scolaires (Construction neuve ou extension d'école, de classe ou de cantine scolaire – 35 à 40%)
- Établissements scolaires (Rénovation sur les équipements scolaires de l'enseignement maternel et primaire existants – 35 à 40%)
- Établissements scolaires (Équipement intérieur – 35 à 40%)
- Bâtiments publics (Édifices cultuels – 20 à 25%)
- Bâtiments publics (Cimetières - 30 à 35%)
- Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale – 30 à 35%)
- Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR – 30 à 35%)
- Équipements sportifs (Constructions, neuves, extension et restructurations – 30 à 35%)
- Traitement de l'eau (Eau potable – 20 à 35%)
- Traitement de l'eau (Assainissement – 20 à 35%)
- Accueil des gens du voyage (Amélioration du fonctionnement des aires d'accueil et de grand passage – 20 à 25%)
- Logements (Logements communaux à caractère social – 30 à 40%)
- Logements (Logements ou hébergement à caractère d'urgence – 30 à 40%)
- Maintien des services en milieu rural (35 à 40%)
- Développement économique, social, et touristique (35% à 40%)
- Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)
- Développement environnemental et transition écologique (Mobilité durable en milieu rural – 35% à 40%)

Catégories prioritaires (81 - Tarn)

- CATEGORIE 1 : SOUTENIR LES PROJETS CONTRIBUANT NOTAMMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Catégorie : Bâtiments scolaires de l'enseignement du 1er degré y compris cantines et centres de loisirs associés à l'école

Catégorie : Bâtiments accueil petite enfance

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Sous Catégorie : Travaux de sécurisation à l'intérieur des villages

Sous Catégorie : Financement des études de travaux de sécurité sur les ouvrages d'art

Sous Catégorie : Équipements sportifs

Sous Catégorie : Logements communaux locatifs (construction)

Sous Catégorie : Logements communaux locatifs (Travaux)

CATEGORIE 2 : ENCOURAGER LA MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

Sous Catégorie : Etablissements scolaires et périscolaires, cantines

Sous Catégorie : Mairies et sièges des CC, édifices cultuels, salles polyvalentes

Sous Catégorie : Etablissements d'accueil des jeunes enfants (crèches, CLSH)

Sous Catégorie : Équipements sportifs

CATEGORIE 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Sous Catégorie : Investissements pour le développement économique

Sous Catégorie : Investissements pour le développement touristique

CATEGORIE 4 : MAINTENIR LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS ET DÉVELOPPER LES SERVICES ESSENTIELS AUX PERSONNES

Sous Catégorie : Construction de maisons pluridisciplinaires de santé

Sous Catégorie : Locaux destinés aux professionnels de santé

Sous Catégorie : Espaces France Services

CATEGORIE 5 : SOUTENIR LES OPÉRATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ

Sous Catégorie : Gendarmeries

Sous Catégorie : Installation de dispositifs concourant à la sécurité

CATEGORIE 6 : AMÉLIORER LA DÉFENSE ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Sous Catégorie : Aménagement et matériel de lutte et de défense contre les incendies

Sous Catégorie : Défense des forêts contre l'incendie

CATEGORIE 7 : FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE

Sous Catégorie : Micro-Folies

Catégories prioritaires (82 - Tarn-et-Garonne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Axe 1 - Etablissements scolaires du 1er degré

Axe 2 - Amélioration des bâtiments publics

Axe 3 - Mobilité douce

Axe 4 - Développement économique

Axe 5 - Développement des services publics en milieu rural

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Axe 6 - Aménagements de bourgs
- Axe 7 - Projets touristiques, de loisirs ou sportifs
- Axe 8 - Intempéries : remise en état de la voirie et des réseaux
- Axe 9 - Equipements de sûreté et de sécurisation
- Axe 10 - Aide à l'ingénierie territoriale de projets structurants
- Axe 11 - Equipements destinés aux gens du voyage

Catégories prioritaires (83 - Var)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Réalisation d'investissement dans le domaine environnemental (CGCT).
- Réalisation d'investissement dans le domaine économique (CGCT).
- Réalisation d'investissement dans le domaine social (CGCT).
- Réalisation d'investissement dans le domaine sportif (CGCT).
- Réalisation d'investissement dans le domaine touristique (CGCT).
- Réalisation d'investissement pour le développement ou le maintien de services publics en milieu rural (CGCT).
- Travaux portant sur l'alimentation et la sécurisation en eau potable – Optimisation des eaux d'assainissement – Eaux pluviales hors GEMAPI
- Travaux de préservation liés aux risques naturels
- Travaux d'aménagement nécessaires à la prévention des incendies de forêt (Ex. : création de piste coupe-feux)
- Les infrastructures favorisant les mobilités partagées
- Les projets facilitant l'accès aux services publics en milieu rural
- Les projets favorisant l'accessibilité aux bâtiments publics
- Les projets de cuisines destinées à la restauration collective et les outils de transformation des denrées agricoles produites localement

Catégories prioritaires (84 - Vaucluse)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- a1/ - Projet d'investissement : Bâtiments communaux et intercommunaux
- a2/ - Projet d'investissement : Voirie et équipements communaux et intercommunaux
- a3/ - Projet d'investissement : Achat de biens d'équipement
- a4-1/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Connexion d'accès à internet haut débit
- a4-2/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles
- a4-3/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Tablettes numériques, tableaux blancs interactifs (TBI) dans les écoles
- a4-4/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Acquisition des logiciels ACTES 25 à 60 %.
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- c/ - Projets se rapportant au développement ou au maintien des services publics en milieu rural
- d/ - Tous les travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes
- e/ - Équipements sportifs
- f/ - Création d'espaces numériques d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives
- g/ - Opérations d'aménagement de pôle de valorisation de déchets
- h/ - Les projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, notamment suite à des évènements climatiques
- i/ - Équipement de vidéo-protection (création et extension)

Catégories prioritaires (85 - Vendée)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Santé et solidarité
- Éducation, enfance et culture
- Accessibilité et mise aux normes des équipements publics
- Transition écologique

Catégories prioritaires (86 - Vienne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - Bâtiments scolaires du premier degré (maternelle, élémentaire)
- 2 - Environnement et transition écologique
- 3 - Opérations d'accueil des entreprises, visant à la création, au maintien et au développement de l'emploi
- 4 - Opérations de maintien et de développement de services publics en milieu rural
- 5 - Bâtiments communaux et patrimoine communal ou intercommunal
- 6 - Travaux portant sur une mise en sécurité

Catégories prioritaires (87 - Haute-Vienne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1-Patrimoine scolaire
- 2-Patrimoine communal et intercommunal
- 3-Développement de l'attractivité des territoires ruraux
- 4-Qualité et sécurité de l'approvisionnement en eau potable
- 5-Aménagements "coeur de bourg" dans le cadre de la valorisation du patrimoine
- 6-Dégats causés par les intempéries et évènements météorologiques exceptionnels
- 7-Téléphonie mobile
- 8-Projet relevant d'un urgence pour le territoire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (88 - Vosges)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1.1. Projet de renaturation par création d'espaces verts
- 1.2. Investissements concourant au développement des mobilités douces (voies vertes/pistes cyclables)
- 1.3. Travaux destinés à renforcer la performance énergétique des bâtiments publics
- 1.4. Création de chaufferies bois / réseau de chaleur
- 2.1. Mise en accessibilité des établissements recevant du public
- 2.2. Acquisition, démolition, mise en sécurité, désamiantage et requalification / reconstruction d'un bien vacant dégradé (4 critères cumulatifs)
- 2.3. Nouvelles constructions salles socio-culturelles/ polyvalentes d'envergure intercommunale (à l'exclusion des équipements sportifs)
- 2.4. Travaux conservatoires des édifices cultuels non classés
- 2.5. Création de nouveaux logements communaux
- 2.6. Restauration du petit patrimoine rural (- de 500 habitants)
- 3.1. Construction/ extension bâtiments scolaires
- 3.2. Construction de structures destinées à la petite enfance ou au périscolaire
- 3.3. Construction de brigades de gendarmerie
- 4.1. Réhabilitation / mise aux normes des ouvrages d'art
- 4.2. Travaux de réfection voirie suite à catastrophes naturelles
- 4.3. Désamiantage
- 4.4. Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage / de grand passage
- 5.1. Projet de développement économique permettant la création d'emplois
- 5.2. Création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la ressource forestière
- 6.1. Aménagement de bourg global et qualitatif
- 6.2. Accessibilité et sécurité des usagers
- 6.3. Travaux d'investissement sur les voiries communales (- de 500 habitants)

Catégories prioritaires (89 - Yonne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 : Services à la population
- Priorité 2 : Environnement, transition énergétique et écologique
- Priorité 3 : Développement économique et touristique
- Priorité 4 : Mobilité durable
- Priorité 5 : Développement numérique
- Priorité 6 : Patrimoine bâti
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Priorité 8 : Divers

Catégories prioritaires (90 - Territoire-de-Belfort)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1/ Développement économique, environnemental et touristique
- 2/ Développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne
- 3/ Travaux de sécurité
- 4/ Accessibilité
- 5/ Assainissement et eau potable

Catégories prioritaires (91 - Essonne)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics
- Rénovation, équipement des ERP suite à des prescriptions d'organismes de contrôle
- Création, rénovations, équipement des bâtiments et des équipements publics communaux (dont écoles, restaurants scolaires, églises, éclairage), avec priorité donnée aux travaux participant de la stratégie de transition écologique
- Acquisition de mobiliers et de matériels pour les classes et les cantines scolaires
- Création, aménagement des cimetières et de leurs équipements funéraires (sauf acquisition foncière)
- Développement économique et social créateur d'emplois à l'exclusion des réseaux et voirie des zones d'activités
- Réalisation d'actions en faveur des espaces naturels favorisant l'emploi
- Projets visant au maintien et au développement des services publics en milieu rural (maison de service public, casernes de sapeur pompiers, maintien de la présence des services de l'Etat, service à la personne)
- Constructions communales ou intercommunales des aires accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.
- Équipements sportifs et culturels
- Développement d'infrastructures liées à l'éco-mobilité.
- Opérations de sécurité et de vidéoprotection
- Pour les communes de 1.000 habitants et moins, dans le cadre du déploiement du Compte Financier Unique (CFU), l'achat des logiciels informatiques indispensables

Catégories prioritaires (95 - Val-d'Oise)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1/Sécurisation et accessibilité des bâtiments publics
- 2/Travaux sur bâtiments publics (hors rénovation énergétique)
- 3/Service à la Population
- 4/ Projet de développement économique social, culturel, touristique...
- 5/ Services numériques
-

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (971 - Guadeloupe)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Axe 1 - Patrimoine communal et intercommunal
- Axe 2 - Patrimoine scolaire
- Axe 3 - Développement de l'attractivité des territoires ruraux
- Axe 4 - Modernisation et informatisation
- Axe 5 - Revitalisation des centres bourgs et mise en valeur du patrimoine historique
- Axe 6 - Environnement, transition énergétique
- Axe 7 - Sécurité des biens et des personnes
- Axe 8 - Mobilité durable

Catégories prioritaires (972 - Martinique)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Soutien au réseau France Services et aux démarches contractuelles (PVD, villages d'avenir, etc.)
- Sécurités (y compris la vidéoprotection)
- Transition écologique (rénovation thermique, gestion des déchets, renaturation, eau et assainissement, etc.)
- Cohésion sociale : projets sportifs, culturels, sanitaires et sociaux
- Développement territorial : projets touristiques, économiques, etc.

Catégories prioritaires (973 - Guyane)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Voiries, aménagements urbains, aménagements fluviaux ;
- Bâtiments communaux et intercommunaux (mise aux normes, réparation, extension, rénovation, construction) ;
- Maintien et développement des services publics, soutien aux espaces mutualisés de service au public, espaces numériques) ;
- Aménagement de bourg (place, adressage, aire de jeux, éclairage public ...) ;
- Jeunesse, loisir et sport ;
- Soutien à l'activité économique ;
- Eau et assainissement, en complément du FEI et du plan eau-DOM
- Vidéo-protection

Catégories prioritaires (974 - La Réunion)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Merci d'attendre la mise en ligne des catégories prioritaires avant le dépôt du dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (976 - Mayotte)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Les opérations prioritaires de l'année 2026 seront fixées par la commission DETR 2026. Les catégories prioritaires ci-dessous sont celles fixées par la commission des élus du 06 mai 2025 pour l'appel à projet 2025.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Priorité 1 : La construction, rénovation des bâtiments publics, l'aménagement des voiries et espaces communaux
- Priorité 2 : L'aménagement des cimetières
- Priorité 3 : L'aménagement des espaces publics
- Priorité 4 : La sécurisation des écoles au sens large (clôture, sécurité-incendie, risque submersion marine etc...)
- Priorité 5 : La vidéo protection
- Priorité 6 : L'aménagement et construction de sites touristiques
- Priorité 7 : L'achat de matériel roulant
- Priorité 8 : Adressage

Catégories prioritaires (986 - Wallis-et-Futuna)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Transition écologique
- L'accessibilité des bâtiments publics
- La rénovation et la mise en sécurité du patrimoine culturel des collectivités territoriales

Catégories prioritaires (987 - Polynésie française)

- Services publics environnementaux

Déchets ménagers et déchets verts (collecte, traitement) à l'exclusion des véhicules

Assainissement des eaux usées (collecte, traitement)

Adduction eau potable (production, stockage, distribution)

- Sécurité, incendie, secours

Acquisition de sirènes d'alerte

Acquisition de véhicules spécialisés Incendie/secours

Première acquisition et renouvellement de panneaux de signalisation indiquant les lieux de sûreté en cas de catastrophe naturelle.

Acquisition d'équipements

Renouvellement des équipements dans un délai supérieur, à compter de la première acquisition, de 3 ans pour les vêtements (polos, rangers et pantalons) et de 5 ans pour le reste des EPI (vestes et pantalons de feu, casques...)

Renouvellement des EPI suite à une intervention majeure sous réserve d'une validation préalable de la DPC

Première acquisition et extension de réseau de vidéo-protection

Première acquisition et extension de réseau de vidéo-surveilance

- Constructions scolaires du 1er degré (rénovations)

Remise aux normes liées à des contraintes d'hygiène, sécurité

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Réparations d'urgence

Stockage et distribution de fluides

Équipement de production d'énergie renouvelable (hors défiscalisation) : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine

Éclairage des voies publiques

Recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : projets dont l'objectif est de rendre accessible des services ou de développer l'administration électronique au bénéfice des usagers

Études

Bâtiments et structures communales ou intercommunales hors acquisition foncière (construction, extension, rénovation)

Aménagements du domaine public communal

Construction de murets ou clôtures

Aménagements de places publiques ou paysagers

Opérations préparatoires à ces aménagements

Voirie communale (travaux et aménagement)

Cimetières (toutes opérations)

Opérations de mutualisation des services et des moyens : mise en place de maisons de services publics ou points relais ou de polyvalence de l'accueil

Moyens de transport spécialisés

Acquisition de véhicules terrestres et maritimes relevant de la sécurité publique et des compétences environnementales

Acquisition de véhicules terrestres pour les services techniques.

Bateaux affectés au transport public de personnes et / ou de fret

Acquisition de véhicules adaptés pour le transport des repas

Rénovation de citernes d'eau béton

Engins et équipements de chantiers, à l'exclusion des engins de manutention et d'entretien

Acquisition ou renouvellement pour motif de vétusté et de caractère hors d'usage de groupes électrogènes pour les immeubles, propriétés de la collectivité

Catégories prioritaires (988 - Nouvelle-Calédonie)

Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Adduction en eau potable

Assainissement

Travaux routiers

Rénovation des monuments aux morts et des cimetières

Acquisition de matériel de travaux publics

Constructions scolaires

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- Construction et équipement des centres de secours (hors fonctionnement)
- Rénovation thermique et de transition énergétique
- Construction et ou extensions de bâtiments de services publics
- Entretien des bâtiments classés pour la protection du patrimoine
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public
- Télétransmission au contrôle de légalité
- Création ou extension du parc d'éclairage public
- Création et/ou rénovation des infrastructures et achat de matériel de traitement des déchets

Catégories prioritaires (fin)

DSIL · Éligibilité de l'opération

Indiquez à quelle catégorie de la DSIL votre opération est rattachable. Ces catégories sont fixées à [l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales](

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)

Montant de l'aide demandée

[Conformément à l'article L1111-10 du

CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Montant de l'aide demandée (en euros)

Montant de l'aide demandée (en XPF)

1 000 XPF = 8,38 EUR

1 XPF = 0,00838 EUR

1 EUR ≈ 119,331742 XPF

dont DETR

Si demandé par votre préfecture

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

dont DSIL

Si demandé par votre préfecture

Comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?

Précisez si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Fonds vert
- Dotation politique de la ville (DPV)
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Aide du Conseil régional
- Aide du Conseil départemental
- Aide d'un EPCI
- Aide de l'Union Européenne
- Autre dispositif de financement

Fonds vert - Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier

Fonds vert - Précisez le montant sollicité ou obtenu

DPV - Si vous disposez d'un numéro de dossier démarches simplifiées, merci de le préciser

DPV - Précisez le montant sollicité ou obtenu

FNADT - Si applicable, précisez le numéro de dossier

FNADT - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Aide du Conseil régional - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Aide du Conseil départemental - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Aide d'un EPCI - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Aide de l'Union européenne - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné

Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Autre dispositif de financement supplémentaire

Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné

Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné

Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné

Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu

4. Finalisation du dossier

4.a Informations complémentaires

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL cette année ?

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour une autre opération d'investissement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si demandé par votre préfecture, précisez le niveau de priorité de ce dossier.

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

3

4

5

6

7

8

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30

Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

Exemple :

- * Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernant l'amélioration de la performance thermique ;
- * Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.) ;
- * Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) ;
- * Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité ;
- * Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

Exemple :

- * Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernant l'amélioration de la performance thermique ;
- * Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.) ;
- * Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) ;
- * Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité ;
- * Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Exemple :

- * Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernant l'amélioration de la performance thermique ;
- * Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.) ;
- * Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire) ;
- * Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité ;
- * Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités.

Commentaire libre

Indiquez ici tout autre information utile à l'instruction du dossier.

4.b Engagements du porteur de projet

Engagement n°1 - Non commencement de l'opération

En cochant la case, le demandeur certifie que l'opération n'a pas connu de commencement d'exécution.

Conformément à [l'article R2334-24 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037109693), le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Opération n'ayant pas connu de commencement d'exécution
- Demande de dérogation au non-commencement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de non commencement de l'opération

Engagement n°1 - Non commencement de l'opération

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Opération n'ayant pas connu de commencement d'exécution
- Opération ayant connu un commencement d'exécution APRÈS le dépôt de la demande initiale
- Demande de dérogation au non-commencement

Engagement n°2 - Obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais le service instructeur si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Engagement n°3 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engagement n°4 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engagement n°5 – en cas de renouvellement de la demande

En cochant cette case, le demandeur atteste sur l'honneur avoir mis à jour toutes les pièces de sa demande et sollicite sa reconduction au titre de l'année en cours.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

You êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraîchir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".